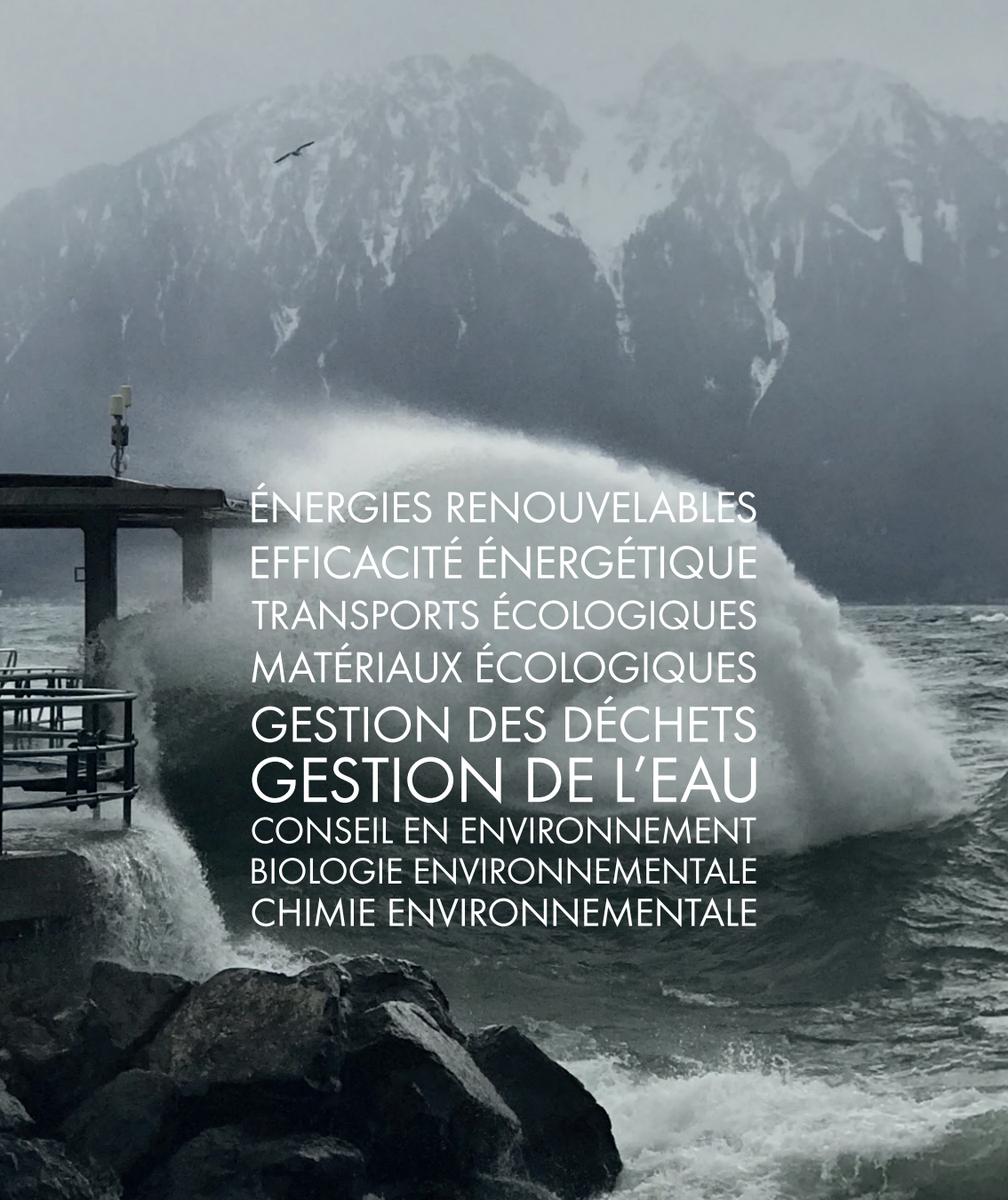




ÉNERGIES RENOUVELABLES
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
TRANSPORTS ÉCOLOGIQUES
MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES
GESTION DES DÉCHETS
GESTION DE L'EAU
CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
BIOLOGIE ENVIRONNEMENTALE
CHIMIE ENVIRONNEMENTALE

ONE CREATION

Think Sustainable



RAPPORT
ANNUEL 2017

TABLE DES MATIÈRES

ONE CREATION - L'ANNÉE 2017

STRUCTURE	5
MOT DU PRÉSIDENT	6
PROPOS DE LA DIRECTION	9
Conférence sur le changement climatique – COP23	19
PERCEPTION – RÉALITÉ : SAVOIR AFIN DE POUVOIR	26
PASSÉ – PRÉSENT – FUTUR : COMPARAISON N'EST PAS RAISON	29
RENDEMENT/RISQUE : ONE CREATION UN MODÈLE SPÉCIFIQUE	33
GOUVERNANCE	37

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ALLOCATION DES RESSOURCES	42
POLITIQUE DE DIVIDENDE	43
VALORISATION D'UNE PART	44
CAPITAL SOCIAL	46
PRISES DE PARTICIPATIONS	48
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ODD	50
ÉTATS FINANCIERS	94

PERSPECTIVES	104
ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE	105
ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ	106
ORGANISATION	118
AVANTAGES RÉCIPROQUES	119
RÉSEAU INTERCONNECTÉ	121
ASSOCIÉ AMBASSADEUR	123

CONCEPT

La Coopérative: un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés	126
Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations	127
L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de <i>Private Equity</i>	132
Secteurs économiques considérés pour des prises de participations	134
FinTech - ONE CREATION	
Une plateforme connectée de financement participatif / <i>Crowdfunding</i>	136
Un concept d'investissement dans la croissance	138

INFORMATIONS

56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE	141
STATUTS	151

STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉCHÉANCE

MAURICE HARTMARK	Président	AG de l'exercice 2019
PIERRE ABREZOL	Vice-Président	AG de l'exercice 2019
MAIA WENTLAND	Membre	AG de l'exercice 2018
MARC BOHREN	Membre	AG de l'exercice 2019
CLAUDE RECORDON	Membre	AG de l'exercice 2018
SABINE BÜHLER	Secrétaire hors Conseil	

ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA

2017

DIRECTION

CONINCO Explorers in finance SA conformément à l'article 25 des statuts

coninco@coninco.ch

www.coninco.ch

SIÈGE SOCIAL

Quai Perdonnet 5
1800 Vevey 1 (Suisse)

T +4121 925 00 33

F +4121 925 00 34

www.onecreation.org

ISIN

CH0211420010

MOT DU PRÉSIDENT

Climat, éthique et économie. Dilemme ou paradoxe?



Maurice Hartmark
Président du Conseil
d'administration

Hormis certaines personnes notoires qui s'illustrent dans le déni, la plupart des êtres conscients, confrontés aux constats progressifs sur leur environnement et à la multiplication des phénomènes climatiques peu ordinaires, admettent que les activités humaines sont un facteur non négligeable de l'aggravation de l'état de la planète. En conséquence, la simple logique de l'instinct de conservation, mais aussi l'éthique la plus élémentaire face aux générations à venir, exigent que tous les acteurs, des individus aux institutions privées, publiques et étatiques, dans tous les domaines pouvant avoir une influence sur les conditions de la durabilité de notre existence, réfléchissent et prennent les mesures curatives et préventives nécessaires en les coordonnant autant que possible.

Nous en sommes là. Ceci étant, comment agissons-nous ?

Optimiste de nature, je crains cependant qu'en matière de réflexion sur les interactions entre les composants des diverses activités humaines, vécus comme autant de réelles nécessités par les intéressés, comme d'évaluation des degrés d'urgence et de coordination pour assurer l'efficacité des mesures à prendre, beaucoup laisse encore à désirer.

La coopération internationale en est encore trop à un stade de discours et de déclarations d'intention plutôt que d'actions combinées et généralisées. C'est évidemment compliqué, il y a tellement de variables, de situations et de sensibilités différentes. Sans compter les intérêts en présence et cela à tous les niveaux.

Il y a aussi dans la conscience collective une confusion des données pertinentes, souvent par manque d'analyse lucide, ou créée volontairement par les tenants d'intérêts directs contradictoires.

Même dans notre quotidien, il y a un manque de clarté dans nos idées qui entraîne nombre d'attitudes paradoxales. Les "volontaires écotouristes" de GoEco qui font des milliers de kilomètres en avion pour se rendre à la Barrière de Corail de Belize ou à la Grande Barrière de la Mer de Corail en Australie, passer des vacances à "se sensibiliser aux questions environnementales touchant l'écosystème marin", apprendre la plongée sous-marine pour ensuite se donner l'illusion de "contribuer à assainir les récifs" en tirant sur quelques rascasses volantes, invasives et venimeuses, pensent-ils au fait que les émissions de leurs vols contribuent en grande partie à aggraver les dommages à l'écosystème qu'ils souhaitent sauver ?

Avec l'offre immense de vols "low cost", jamais nous n'avons autant voyagé, mais nous nous donnons bonne conscience en achetant des "quotas climatiques" pour compenser les émissions que nous produisons avec une idée toute relative de leur gravité.

Il est temps de mettre fin à ces paradoxes et de reconnaître en pleine conscience les alternatives du dilemme, pour coopérer efficacement à trouver et appliquer de réelles solutions.

Pour prendre l'exemple d'un Etat, la Norvège vit depuis quelque temps un dilemme de taille avec la gestion de son immense fortune provenant du pétrole et du gaz.

Non seulement il est question de savoir si, ou à quel degré, il faut que sa société Statoil poursuive les recherches de nouveaux dépôts fossiles et ouvre de nouveaux sites de production dans des zones aussi sensibles que la Mer de Barents ou l'archipel des Lofoten, mais encore si son fonds souverain, le "Oljefondet", peut continuer à détenir des actions dans des sociétés de l'industrie du pétrole et du gaz ou doit complètement s'en défaire.

La question harcèle réellement les consciences, car les Norvégiens, avec l'exemple de leur figure de proue Gro Harlem Brundtland, appelée parfois "ministre mondiale de l'environnement" après avoir délivré son fameux rapport "Notre avenir à tous" en 1987, se veulent champions du développement durable et du combat pour la protection du climat.

On peut presque dire que la découverte des immenses richesses de pétrole et de gaz dans les années 1970 dans ses eaux territoriales lui a joué un mauvais tour sur le plan éthique. D'aucuns pensent qu'elle aurait pu se développer sans cela, pour atteindre un niveau comparable avec celui de la Suède. Mais c'est un "problème de riche" et elle n'a pris conscience que progressivement du point critique auquel sa situation paradoxale l'a menée.

Des voix, comme celles de la Fondation Bellona, se sont certes élevées assez tôt pour prévenir des problèmes réels et potentiels d'atteinte à l'environnement et des mesures ont été prises par l'Etat prévoyant des limites à l'extraction jusqu'à des règles quant à l'utilisation budgétaire des revenus. Mais comment se priver d'un tel pactole ? D'un point de vue économique, c'eût été déraisonnable, la vraie question cependant étant de ne pas devenir dépendant de cette industrie au point de ne pouvoir s'en passer. Et c'est le débat aujourd'hui, maintenant que les grandes habitudes paradoxales sont prises.

Le grand dilemme. Les sophismes vont toujours bon train. Les émissions à l'extraction du socle norvégien seraient moindres qu'ailleurs, alors que ce sont les émissions à la consommation qui sont le problème. Le gaz remplace le charbon, alors qu'il n'est que peu utilisé dans la production de courant électrique, seul domaine où il pourrait réellement le remplacer. Le pétrole et le gaz seraient des facteurs d'aide au développement des pays pauvres, alors que l'essentiel des exportations va à l'Europe et aux pays riches de l'OCDE et les plus pauvres n'en voient pas la couleur. Un domaine particulièrement délicat est celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis la Norvège même.

Jusqu'à maintenant, utilisant à fond le système lancé en 1997 par le Protocole de Kyoto et "raffiné" depuis, elle a acheté autant de quotas de compensation (droits d'émission MDP) que possible, pour des montants de plus en plus importants qui deviennent très lourds. Et les mesures de réduction de ses émissions depuis le territoire national - on parle ici de plus de 50 millions de tonnes de CO₂ à l'année - pour satisfaire à ses engagements internationaux ne sont ainsi pas encore prises ou sont très en retard.

Par ailleurs, les investissements du fonds souverain "Oljefondet" dans les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière – soit quelque 6% de l'index de référence de ses actions pour environ 300 milliards de couronnes – "produisaient" encore l'an dernier l'émission de plus de 100 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

La Banque de Norvège, qui dirige le fonds souverain, considère que celui-ci doit désormais être administré de façon à maximiser le "bien-être général de la Norvège à long terme". Après analyse des conséquences de la période récente de baisse des prix du pétrole révélant la vulnérabilité du pays avec un secteur représentant environ 20% de son PNB, elle conclut donc, moins semble-t-il pour les raisons écologiques que pour la stabilité économique, que le "Oljefondet" ne doit plus détenir d'actions de sociétés d'extraction de pétrole et de gaz.

Après avoir, suivant les recommandations du Conseil d'éthique, éliminé entre autres ses investissements dans les sociétés productrices de charbon et de courant électrique à partir du charbon, le fonds devrait se défaire de ses actions dans l'industrie pétrolière et gazière, et investir dans un premier temps jusqu'à 60 milliards de couronnes dans des actions et obligations "vertes". Après tout, ces cinq dernières années, les quelque 200 sociétés "vertes" dans lesquelles il a investi ont eu un rendement moyen de 15,5 %, contre une moyenne des rendements d'actions de 12,9 %. Bon calcul.

Les milieux écologistes applaudissent, évidemment. Mais les résistances s'aiguisent aussi.

Les 50 milliards de couronnes dans Royal Dutch Shell, les 25 milliards dans Exxon Mobil et les 25 milliards dans British Petroleum vont donc disparaître du portefeuille ? Et quel avenir est réservé à Statoil dans ce contexte ?

C'est au Département des finances de décider. Et il attend des rapports...

Problème de riche ? J'ai mon opinion mais pour être franc, je préfère être le savetier que le financier dans l'affaire. Dans ONE CREATION, nous n'avons heureusement qu'une face du problème à considérer.

Alors bienvenue à tous !

Nota bene - Les données du cas norvégien proviennent de différents articles du sérieux quotidien « Aftenposten » et de l'excellent livre de Anne Karin Saether, malheureusement non traduit, « De beste intensjoner. Oljelandet i klimakampen ».

PROPOS DE LA DIRECTION



Olivier Ferrari
CEO, CONINCO
Explorers in finance SA
Direction
ONE CREATION

Notre Coopérative fête son septième exercice à l'occasion de cette année 2017. Sept, un symbole universel et intemporel dans l'histoire de l'humanité. Selon les sources celui-ci a plusieurs symboliques ou significations.

Sept est la durée arrondie en jours d'un quartier de lune. Il est référé aux sept ans qui est aussi l'âge de raison. C'est aussi le nombre des péchés capitaux. Les sept couleurs de l'arc-en-ciel. Le sept jours de la semaine. Dans la Bible, il représente le nombre de demandes dans la prière du Notre Père, dans l'Évangile selon Mathieu. Dans l'Islam le nombre de circumambulations (Tawaf) autour de la Kaaba.

Les sept degrés d'initiation du culte de Mithra. Le nombre de chakras, de villes saintes dans l'Hindouisme. En science, l'hydrogène 7 est l'isotope le plus riche en neutrons jamais observé. Le niveau de pH d'une solution neutre. Pour la statue de la Liberté à New York, les sept rayons de la couronne qui représentent les « Sept continents ».

Ceci permet d'illustrer la pointe de la multiplicité des déclinaisons du nombre 7 : ces déclinaisons sont tout autant de propos que nous avons plaisir à vous présenter dans ce nouveau rapport annuel et dont le mot du Président est le reflet d'une époque qui doit faire face à bien des défis, à l'aide de multiples moyens qui sont d'innombrables opportunités de développement.

Développement, le mot est posé. Que celui-ci soit en lien avec celui du capital social qui a progressé à CHF 10'910'000.-, que du résultat de l'exercice qui permet de servir un dividende de 4,17% (+16,5 %), que de la première sortie d'un investissement sur l'année dans le Private Equity qui a donné un rendement de 22% pour l'année sur la position, par le nombre d'associés qui a progressé de 14.5% pour s'établir à 55, de la réserve latente qui est en croissance de 42% tous les indicateurs sont positifs et permettent de disposer de fondamentaux solides pour le prochain exercice.

Il est repris ci-après les différents éléments majeurs qui se sont déroulé au couru d'une année riche et toujours aussi constructive et axée sur la croissance de la communauté ONE CREATION Coopérative.

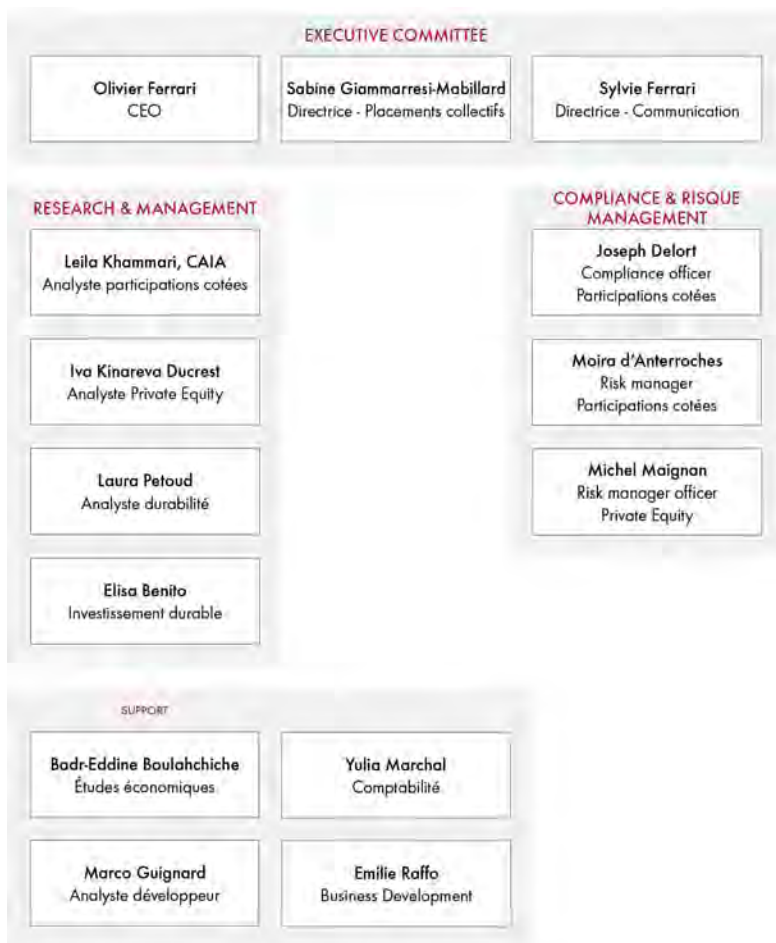
L'ANNÉE 2017 EN BREF

Les associés et le marché ont tout le loisir de suivre l'évolution de ONE CREATION Coopérative sur les réseaux sociaux et plus spécifiquement dans les « NEWS » publiées mensuellement. Nous reprenons ci-après les éléments essentiels qui, pour certains se retrouvent abordés plus en détails dans la suite du présent rapport annuel :

- 01 - Investissement en Private Equity dans la société Swiss Hydrogen.
- 02 - ONE CREATION obtient la certification B Corp™.
- 03 - Annonce de la distribution d'un dividende de 3,59% pour l'exercice 2016.
- 04 - Publication de la synthèse ESG du portefeuille coté de ONE CREATION.
- 05 - ONE CREATION est partenaire du Zermatt Summit.
- 06 - La Ville de Vevey est la première collectivité publique à devenir associée de ONE CREATION Coopérative.
- 09 - Technologies de l'Environnement - Une thématique qui fait de ONE CREATION un outil pour l'Impact Investing.
- 11 - Un des représentants de la Direction est présent à la COP23 et couvre les négociations pour le compte de l'AGEFI.
- 11 - ONE CREATION récompense par deux prix les lauréats du programme *Start-ups for SDGs*, organisés par l'UNCTAD, au Palais des Nations à Genève.
- 12 - Vente de la participation dans Swiss Hydrogen, à la suite de son acquisition par le groupe industriel français Plastic Omnium.
- 12 - La coopérative ONE CREATION figure en tant que cas d'étude dans une publication de la Fondation Thomson Reuters intitulée « *Guide to Legal Structures for NGOs and Social Entrepreneurs in Switzerland* ».

LA DIRECTION

Les activités de la direction sont déployées tant sur le plan suisse qu'international, que cela soit en termes économique ou politique. La gestion des opérations et administratives sont assurées par une équipe de 14 collaborateurs, avec des taux d'occupation partiels pour certains, comme illustré ci-après :



L'ensemble des compétences dédiées sont démultipliées dans les tâches pour permettre une gestion durable. Il a été possible d'intégrer deux nouvelles compétences à fin 2017 pour renforcer les analyses dans le domaine du « Private Equity ». Ceci permet de traiter davantage de propositions d'investissement dans les sociétés non cotées.

COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de 2017 revêt un caractère particulier à plus d'un titre. En premier, si la coopérative est à même de distribuer un dividende pour la quatrième année consécutive, ceci ne peut être considéré comme une garantie de distribution l'année suivante. Nonobstant ce commentaire de rigueur, pour la première fois le résultat de l'exercice à disposition de l'assemblée générale est supérieur au taux de 4%. Il est ainsi porté à votre attention l'article 29 des statuts « Affectation des bénéfices » qui se présente comme suit :

« Après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil d'administration, il est affecté, sur le solde disponible du compte de résultat :

- 1. Le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social.*
- 2. Une première répartition aux associés jusqu'à concurrence de 4% du capital social.*
- 3. Le solde du bénéfice net après ces premières affectations et après application de l'article 4 des présents statuts par le Conseil d'administration, est à la disposition de l'Assemblée générale pour, dans l'ordre de priorité suivant :*
 - a) une affectation de 30% pour la création d'autres réserves en couverture des risques sur prises de participations;*
 - b) une répartition supplémentaire aux associés jusqu'à un maximum de 8% du capital social;*
- 4. Pour tout montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. »*

Ainsi, il en est de cet exercice qui se voit appliquer le chiffre 3. Lettre a) qui conduit à une attribution supplémentaire aux associés ainsi qu'à une « Réserve couverture des risques » qui peut être assimilée à une « réserve de fluctuations de valeurs », qui permettra dans des années négatives de compenser des écarts potentiellement péjorant pour le résultat de l'exercice.

La répartition proposée est composée de différents éléments qui découlent de l'application des règles déterminées par les associés aux cours des assemblées générales historiques. L'une de ces règles implique que la « réserve latente » sur les participations cotées ne soit pas supérieure à 25%. Lorsque cela s'est produit en cours d'année, des positions de participations ont été réduites et les gains acquis automatiquement mis de côté pour permettre la distribution d'un dividende. Il a été également réalisé une sortie d'un investissement « Private Equity » start-up avec le rachat en fin d'année de notre position dans Swiss Hydrogen, qui avait été acquise en début d'année. Un gain de 22% est ainsi venu compléter la répartition 2017.

Cet exercice a également enregistré pour la première année une pleine rémunération de la direction au niveau des taux applicables. Ce qui renforce la constitution d'un résultat intégrant bien toutes les composantes d'un développement tactique, respectivement stratégique. Cette rémunération, arrêtée par le Conseil d'administration, est appliquée exclusivement sur le capital souscrit pour les taux suivants à savoir 1% pour les honoraires de gestion, 0,2% pour une participation aux coûts de développement de promotion et marketing engagés pour le développement de la Coopérative par la direction et 0,3% pour tous les autres frais liés aux infrastructures, besoins matériels, logiciels propres à la gestion administrative et commerciale.

VISIBILITÉ DE MARCHÉ

La visibilité au marché est effective au travers de plusieurs supports mis en place par la direction ainsi que de partenariats stratégiques.



Le premier document est bien naturellement le **rapport annuel**.

Celui-ci est structuré afin de pouvoir répondre à toutes les questions que peuvent se poser les parties prenantes. Dès le présent exercice, il est établi une première partie faisant l'objet de multiples développements en relation avec les événements et données relatives à l'exercice écoulé et à la présentation de l'ensemble des participations. La deuxième partie est consacrée aux comptes à proprement dit et au rapport de l'auditeur. En troisième partie sont reprises les informations utiles à la compréhension du modèle coopératif et de ses intrications avec les parties prenantes pour un développement économique industriel durable. La dernière version des statuts y figurent également, ainsi que les questions/réponses les plus fréquentes.



La direction a édité une **plaquette** présentant l'ensemble de son offre avec un descriptif circonstancié de ONE CREATION Coopérative.

La direction est active dans le conseil financier aux institutions de prévoyance et collabore avec plus de 100 établissements financiers pour les investissements de ses clients. Néanmoins, dans ses activités de gestionnaire de produits financiers, elle se consacre exclusivement aux investissements durables et responsables. Dans ce contexte, la philosophie d'investissement liée aux sociétés cotées de ONE CREATION et répliquée dans le ONE Sustainable Fund Global Environment ; une structure luxembourgeoise gérée par la direction. La somme des titres détenus par les deux entités au moment de la rédaction du présent rapport, représente CHF 56 millions d'engagements totaux.



Dans le cadre d'une **collaboration active** de la direction avec la fondation Race for Water, ONE CREATION est partenaire du « RACE FOR WATER ODYSSEY 2017 – 2021 » <http://www.raceforwater.com>; une expédition dédiée à la préservation des océans.

Aujourd'hui fortement menacée par la pollution plastique, cette ressource indispensable à la vie doit impérativement être protégée. La fondation a pour objectif d'identifier, de promouvoir et d'aider à implémenter des solutions de valorisation des déchets plastiques pour empêcher leur entrée dans les voies d'eau. Par une approche innovante inspirée de l'entrepreneuriat social et de l'économie circulaire, elle crée également de nouvelles sources de revenus pour les populations les plus affectées par cette pollution.

Pour ce faire, une odyssee est partie en 2017 pour un voyage autour du monde de cinq ans avec comme figure de proue le bateau illustrant avec énergie la couverture de cette même plaquette de la direction. Un engin mu par de l'énergie solaire, de l'hydrogène produit à partir de l'eau de mer et tracté par un kite. Un ensemble de technologies totalement en phase avec les opportunités de développement de ONE CREATION Coopérative.



Le Conseil d'administration a accepté d'être **partenaire** du projet AQUA 2017 qui a réuni une exposition à l'Île Rousseau à Genève ainsi qu'au Château de Penthes à Pregny-Chambesy.

31 artistes contemporains illustrant l'enjeu de l'eau ont eu leurs travaux exposés pendant plus de trois mois pour une prise de conscience du rôle vital de cette « matière première » qui nous semble si infinie et inépuisable que l'on en oublie que nos actes aux quotidiens sont en train de la rendre insconsommable et inutilisable à d'autres endroits de la planète.

Aqua est un projet de ART for the World qui est inspiré par l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Une définition totalement en phase avec les objectifs de développement de ONE CREATION.



Collaboration active avec le « SMART CITY DAY ».

Le Smart City Suisse est une initiative de l'Office fédéral de l'énergie et de Suisse Energie destinée aux communes qui a pour but de permettre à l'avenir aux Cités de l'énergie de planifier et de mettre en œuvre des projets en commun avec des partenaires dans l'approche d'une Smart City. Le programme se considère comme plateforme d'information et d'échange. Tout devient «smarter» !

Au plan mondial, les villes comptent pour deux tiers de la consommation d'énergie et pour 70 à 80 % des émissions de gaz à effet de serre. Le concept «Smart City» réunit en un principe les questions de savoir comment les villes peuvent engager et utiliser «smarter», c'est-à-dire plus intelligemment et plus efficacement, leurs ressources, en recourant notamment aux technologies de l'information et de la communication. Une «Smart City» ménage les ressources naturelles, s'engage sur la voie d'une société de l'énergie post-fossile et entend parvenir, à longue échéance, aux objectifs de la protection du climat. Les habitants des «Smart Cities» en tirent de meilleures conditions de vie.

Pour la Suisse la définition suivante d'une «Smart City» est proposée et se réfère à une ville qui:

- utilise des technologies d'informations et de communication ainsi que des technologies qui économisent les ressources naturelles, pour aller sur la voie d'une société post-fossile,
- se rend indépendante à moyen terme du mazout et des autres combustibles fossiles,
- interconnecte les nouvelles technologies dans les domaines de l'infrastructure, des bâtiments, de la mobilité, etc. pour utiliser les ressources (énergie, eau etc.) de façon très efficace,
- anticipe les formes de mobilité futures et durables et prépare l'infrastructure nécessaire,
- impose des processus intégrés de planification (par exemple la planification intégrée en énergie),
- crée les conditions pour que des innovations se développent et de nouvelles idées soient testées (Cleantech),
- utilise des systèmes de gestion dans le sens de la «bonne gouvernance» pour permettre une conduite optimale et un contrôle global qui rend les développements mesurables, vérifiables et rapportables,
- met à disposition les ressources humaines et financières appropriées.

Le signe distinctif d'une Smart City, est l'intégration et l'interconnexion de ces domaines pour réaliser les potentiels d'amélioration écologiques et sociaux.



Collaboration et promotion avec le ZERMATT SUMMIT. L'innovation est un élément central de notre civilisation, certains n'hésitent pas à écrire que l'innovation sauvera le monde. Mais qu'est-ce que l'innovation ? On se focalise en général sur l'économie numérique et ses prouesses technologiques. Mais l'innovation est aussi économique, écologique, sociétale et managériale.

C'est la totalité de ces innovations que nous devons prendre en compte si nous voulons avoir une chance de construire un avenir meilleur

pour l'humanité. C'est pour cette raison que le Zermatt Summit s'est réuni en 2017 autour du thème "Humaniser l'Innovation" et rassembler des porteurs de solutions qui ont montré le potentiel extraordinaire d'innovation dans des domaines qui passent souvent inaperçus, du recyclage des déchets à la mise en œuvre de procédures où les technologies de pointe répondent aux formes traditionnelles de connaissances. Des exemples concrets ont été donnés par des personnes qui ont parfois des histoires de vie extraordinaires qui peuvent servir d'exemples et donner de l'espoir. L'innovation technologique et numérique n'a été évidemment pas oubliée.

Cet évènement offre à ONE CREATION une visibilité judicieuse et il a été possible de mettre en connexion des relations propres à avoir un impact sur les développements futurs de la Coopérative.



Sponsor unique et collaboration active avec l'UNCTAD – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – pour le « Start-ups for SDGs ». Un projet de l'UNCTAD en collaboration avec WIPO, the Politecnico di Milano, Youth Business International and Impact Hub Geneva qui ont invité des entreprises venant du monde entier pour présenter les activités de leur start-up, qui doivent contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement (ODD) Durables – Sustainable Development Goals (SDGs) durant la semaine de « The Global Entrepreneurship Week ».

ONE CREATION, sponsor unique de la récompense octroyée aux deux lauréats, a offert un prix de USD 15'000 en participation au capital pour le 1er, et un don de USD 5'000 pour le second.

Cette collaboration positionne le développement stratégique de la Coopérative et permet des connections spécifiques dans ce qui est lié au développement durable. ONE CREATION bénéficie d'accès aux évolutions stratégiques liées aux objectifs tant de l'accord de Paris de la COP21 que de la réalisation des ODD.



Les deux projets qui se sont distingués dans cette édition sont *Elea Reusable Sanitary Pads*, de Tanzanie, et *Wamina*, du Mozambique. Les deux sont des projets qui encouragent l'autonomie des filles, favorisant l'éducation et l'auto appréciation en leur fournissant des informations factuelles sur la menstruation et les produits d'hygiène personnelle, y compris des serviettes hygiéniques réutilisables.

L'accès à ces dernières, comme l'éducation apportée à ce sujet, permettra aux filles de diminuer leur absentéisme à l'école, ce qui aide à éviter le piège de la pauvreté. Les serviettes hygiéniques réutilisables réduisent également les effets nuisibles que des tonnes de déchets provenant des produits menstruels jetables ont sur l'environnement. Ces deux projets finalistes contribuent aux ODD pointés sur le présent graphique.

Tous les participants ont eu la chance de vivre cette expérience enrichissante. Ils bénéficient de nouveaux outils pour leur business, ils ont fait des contacts professionnels, partagé de nouvelles idées. Les membres du panel, experts du secteur, ont fourni un feedback très précieux à tous les participants. La communauté internationale et l'environnement genevois, ensemble, rendent ce type d'évènement de portée internationale possible. L'UNCTAD offre par-là, une opportunité unique pour des entreprises encore jeunes et de petites tailles.

Ce qui est clair, c'est que nous avons eu devant nous une nouvelle génération qui désire faire face aux problèmes du monde au moyen de l'entrepreneuriat. Leur philosophie n'est plus celle de chercher des profits à n'importe quel coût, mais au contraire, d'avoir un impact positif pour la planète avec leur projet d'entreprise.



La certification "B Corp" est donnée sur la base d'une norme internationale indépendante, celle-ci est revue par un comité multipartite tous les 18 mois.

Les sociétés souhaitant s'y conformer doivent répondre aux exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. Leurs résultats sont affichés publiquement, indiquant leurs performances sur des thématiques précises. La certification porte sur l'intégralité d'une société, sur tous ses départements et tous ses secteurs d'activités.

La certification est limitée aux entités à but lucratif, quelle que soit leur forme juridique. L'objectif étant d'engager le secteur privé sur le chemin de la durabilité et d'agir dans l'intérêt général.

ONE CREATION Coopérative a obtenu sa certification en 2017 et a ainsi été intégrée dans le réseau. En juin 2017 il s'est tenu à Cascais au Portugal le B Corp Summit 2017. Plus de 200 sociétés certifiées se sont rencontrées et ont affirmé leur engagement et volonté de collaboration entre elles.

La direction CONINCO Explorers in finance SA a également entrepris le processus de certification. Au moment de finaliser le présent rapport annuel, la direction a obtenu sa certification.

Nous relevons ci-après les notations des deux entités :

ONE CREATION Cooperative

ONE CREATION
Think Sustainable

Coopérative d'investissement durable / Sustainable Investment Cooperative

Vevey, Vaud
Switzerland
www.onecreation.org

About ONE CREATION Cooperative

ONE CREATION Cooperative is an investment platform that offers perfectly democratic governance, listed investment class portfolio (Stock listed), was listed company and started with 100th anniversary celebration that have a positive impact.

What makes us a better company?

B Impact Report

Certified since: February 2017

Summary:	Company Score	Median Score
Environment	5	7
Workers		18
Customers	39	N/A
Community	20	17
Governance	18	6
Overall B Score	83	55

(Of all of 2017 is eligible for certification)
(Of all companies that have completed the B Impact Assessment)
Median scores are not available for all sectors

Une différence majeure apparaît dans la notation finale au niveau des collaborateurs pour la direction et de la gouvernance pour la coopérative. Pour le premier, la coopérative, par rapport à l'année commerciale de référence de la certification, n'avait pas de rémunération des collaborateurs en lien à l'engagement de la direction, en conséquence aucun salarié n'a pu être reconnu. Dans le cas inverse, la direction étant une société privée, la gouvernance diffère fondamentalement de la coopérative qui est un acteur offrant une totale transparence et relation avec les parties prenantes.

CONINCO Explorers in finance

CONINCO
Explorers in finance

Sustainable finance services Sustainable & responsible investment solutions

Vevey, Vaud
Switzerland
www.coninco.ch

About CONINCO Explorers in finance

Since 1999, CONINCO Explorers in finance SA is a reference and a recognized partner in institutional management, philanthropy and sustainable development. They are supervised by FINMA since 2011.

Our philosophy of the B Corp system: We are thus happy to

What makes us a better company?

B Impact Report

Certified since: January 2018

Summary:	Company Score	Median Score
Environment	9	7
Workers	20	18
Customers	27	N/A
Community	19	17
Governance	8	6
Overall B Score	84	55

(Of all of 2018 is eligible for certification)
(Of all companies that have completed the B Impact Assessment)
Median scores are not available for all sectors

Depuis 2010, les deux entités dédient leurs efforts à l'essor des technologies de l'environnement par une approche globale et multisectorielle. Cette proposition participe ainsi à la transition énergétique et ... économique dans la gestion des déchets, la gestion de l'eau, l'efficacité énergétique, le transport écologique, le conseil en environnement, les matériaux écologiques, la chimie environnementale, la biologie environnementale et les énergies renouvelables. La Coopérative est un levier de développement économique et sociétal.

Comme il ressort de cette déclinaison, les secteurs cités représentent tout autant de contribution à la stratégie énergétique et au développement durable tant en Suisse qu'au niveau international. Cette durabilité s'exprimant tant par rapport à l'environnement (secteurs économiques) que socialement par la contribution à la création ou au développement d'entreprises et en tant que gouvernance, par la considération de prises de participation en capital.



La Fondation Thomson Reuters a édité un guide sur les structures légales en Suisse pour les ONG et l'entrepreneuriat social.

La Thomson Reuters Foundation est la branche caritative de Thomson Reuters, un réseau d'information mondial basé à Londres. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré aux États-Unis et au Royaume-Uni. Son siège social est situé à Canary Wharf, à Londres.

Dans cette publication, il est fait référence à la structure de la coopérative et nous avons le plaisir d'y retrouver comme modèle de structure ONE CREATION. Ceci est un des impacts collatéral de la certification B Corp qui a créé le lien. Ce document permet d'apprécier le cadre du fonctionnement juridi-

que, relationnel et économique d'une coopérative, ceci en passa par la SA et toutes les autres formes de structures disponibles.

La Direction est en possession de quelques exemplaires papiers, utiles aux démarches commerciales auprès des institutions philanthropiques et à disposition des associés sur demande.



CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE – COP23

COP23 - CO² l'arbre qui cache la forêt d'une complexité plus globale*

Si l'on peut se féliciter du rythme sans précédent de ratifications (170 Parties engagées) de l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, ainsi que de la détermination mondiale en faveur de sa mise en œuvre intégrale dans la foulée, telle que manifestée par la Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur du climat, il convient de relever l'engagement sans précédent des villes, de certains investisseurs, organisation de la société civile, mais surtout des entreprises. Ces dernières sont le maillon fédérateur d'un mouvement qui se doit de s'amplifier jusqu'au consommateur. Cependant, les récents événements météorologiques extrêmes, qui se sont succédés au cours de l'année 2017, sont un manifeste pour que ce soit nos mentalités qui changent et non le climat. Bien que les bouleversements de ce dernier conduisent sous nos yeux à rendre chaque jour la planète potentiellement inhabitable tant pour l'humain, que le vivant en général. Sécheresses, inondations, vagues de chaleur provoquent famines, épidémies et conflits. La plus grande vague d'immigration « climatique cette fois », en préparation, que l'humanité n'aura jamais connue est déjà visible sur nos écrans de télévision tous les jours.

Si une croissance outrancière et perpétuelle pour tout acquérir et posséder est une fois d'un capitalisme à bout de souffle, il convient de se libérer de cette croyance pour redonner une chance de disposer d'un monde meilleur demain. Car celui-ci peut l'être.

Pas que le bouleversement climatique

Tous les ans, plus de 26'000 espèces disparaissent de la surface de la planète, des espèces issues de la flore et de la faune sauvage. Prenons l'Afrique centrale, chaque année, environ cinq millions de tonnes de viande de brousse sont consommées. D'une manière générale, cette viande provient en grande partie d'une exploitation illégale et non durable. La chasse pratiquée à divers endroits constitue une menace pour la pérennité de la biodiversité des zones concernées. Une cause de la raréfaction et de l'extinction de certaines espèces vulnérables.

Toute espèce à une durée de vie limitée de l'ordre de 5 à 10 millions d'années. Avec cette base, le taux d'extinction global au cours des 65 derniers millions d'années a été d'une par an pour un million d'espèces. Aujourd'hui, cette valeur est une anecdote. Certains calculs font valoir une disparition de 15% à 37% des espèces d'ici 2050.

Que dire des plastiques. En 2014, 311 millions (311'000'000'000 kilos/an) de tonnes ont été produits, contre 299 millions de tonnes en 2013. La Chine est le plus grand acteur en la matière et concentre 26% du total mondial, l'Europe 20%. Par contre pour la totalité de l'Afrique et le Moyen-Orient cela ne représente que 7%. Chaque gramme de plastique contient environ 1 gramme de pétrole. Pour 5 kilos de poissons, on compte 1 kilo de plastique. Sans compter que celui-ci est ingéré par les premiers et renforce une extinction marine, que la surpêche a déjà bien entamée.

Ce sont ainsi plusieurs millions de tonnes de déchets qui sont ainsi perdu à jamais et reviendront sous forme de nanoparticules dans notre alimentation. À compter les espèces marines qui ont passé en dessous de la capacité de reproduction pour être pérennes.

Chaque année, 150'000 tonnes d'hydrocarbures sont déversés dans les océans, soit seulement 2,5% de la pollution marine. 97,5% de cette pollution provient des déballastages illégaux et volontaires des bateaux qui inondent la mer de quelque 1,8 million de tonnes de produits toxiques. Ce tableau est à compléter des 6 millions de tonnes de polluants transportés par les fleuves que sont les métaux lourds, les nitrates provenant de l'érosion des terres.

La déforestation est également une menace globale majeure. Elle entraîne une variété de problèmes tant pour l'homme que pour la nature. Les forêts représentent le 30% de la surface des terres émergées selon les données de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les causes de déboisement sont l'agriculture de subsistance 63%, l'agriculture permanente 17% (agriculture de « rente »), l'élevage extensif 6%, surexploitation du bois de feu 7%, surexploitation du bois d'œuvre 6% et les infrastructures et les mines 1%. Il convient de relever que les forêts absorbent beaucoup de lumière solaire pour la photosynthèse, et seulement 12% à 15% sont rejetés. Elles absorbent également le dioxyde de carbone.

Ceci sans compter les aléas climatiques qui éradique des zones entières et les incendies inconscient de l'humain. Il y a 8000 ans, le Sahara était vert. Et pourtant, la terre était en moyenne plus chaude de 2°. Ce même Sahara fertilise la forêt amazonienne avec 22'000 tonnes de phosphore, avec ses grains de sable, qui traversent l'Atlantique pour alimenter une des dernières grandes forêts tropicales en sursis.

Tout est interconnecté

Des analyses en France ont révélé, qu'entre fin septembre et mi-octobre 2017, des traces de pollution au ruthénium-106, un produit de fission issu de l'industrie nucléaire, peut-être en Russie, avait survolé brièvement le pays. Ceci nous démontre qu'il est illusoire de croire que tout un chacun peut ignorer ce qui se passe ailleurs et de ne pas se sentir concerné. Tout ne fait qu'un et, lentement mais sûrement, tout se dégrade.

L'éminent physicien Stephen Hawking avertissait récemment dans une intervention à Pékin du danger potentiel d'extermination de l'Humanité dans un délai de 500 ans. Si celui-ci prône le transfert de l'humanité vers une exoplanète située à 4,2 années-lumière de la Terre, il est illusoire de croire et faire croire que les milliards d'humains qui existeront à ce moment pourraient en être les bénéficiaires.

Comme sous-tendu dans ce développement, le climat n'est pas la seule attention que nous devons avoir. Nous sommes responsables de ne plus détruire les forêts primaires, voire d'en reconstruire, et pourquoi pas dans les déserts, de manière extensive. Nous devons cesser les déversements de toute sorte dans les cours d'eau et océans. Nous devons revitaliser les terres cultivables et celles annihilées par les pesticides et engrais chimiques à ce jour. Nous devons cesser de consommer les matières fossiles et entrer dans l'ère de l'économie circulaire.

Il est illusoire de désinvestir des énergies fossiles, mais bien plus d'intervenir dans les assemblées générales pour accélérer toute transition. En sortir, comme cela est promulgué par des bonnes consciences, c'est pousser ces investissements dans les mains de personnes, groupes bien moins scrupuleux que la conscience collective. Il convient aussi d'intégrer l'impact négatif des dérivés de la pétrochimie.

En 2018, à la COP24 en Pologne, il sera, entre autres, présenté les apports technologiques pour trouver des solutions. Si celles-ci sont effectives, ce n'est qu'une partie de la réponse.

L'énergie, premier élément de la transition

La COP23 s'est structurée en guide pour comprendre, partager et démultiplier les opportunités d'agir. Elle est dans la continuité et l'accélération d'un mouvement inéluctable. Un élément indiscutable de la conférence de Bonn et que le changement climatique en cours demande des actions qui ne peuvent plus attendre. En une année, les dégâts dus au climat sont visibles.

L'année 2017 marque une reprise globale de la croissance des émissions de CO² selon les dernières estimations encore provisoires. Principale fautive, la Chine avec des émissions en hausse de 3,5% dues à une relance de la consommation de charbon et une reprise de la croissance de 6,7%.

Le centre manufacturier de la planète, de par son utilisation du charbon en tant que principale source d'énergie, qui pourrait augmenter de 3% en raison de la croissance plus forte de la production industrielle et de la baisse de la production d'hydroélectricité due à la baisse des précipitations. En Inde, cette augmentation est de 2% contre une baisse de 0,2% aux États-Unis et 0,2% en Europe.

Revenir à des circuits courts, changer nos mentalités, repenser le développement économique, accélérer la substitution énergétique par des productions renouvelables sont indispensables aux défis qui sont posés. Cependant, tout cela doit immanquablement passer par la finance. Celle-ci et les investisseurs institutionnels ont un rôle primordial pour accélérer ce mouvement. Nous sommes tous des acteurs de ces évolutions négatives à transformer en opportunités. Une nouvelle croissance économique fondée sur la durabilité, le long terme et l'économie réelle doivent permettre de contrarier ce que Stephen Hawking veut bien dire. La COP23 a vécu, mais son héritage la dépasse et les actions devront être plus concrètes en 2018 pour la COP24 en Pologne.

** Publié sous le titre « COP 23 : soutien déterminant des villes, des entreprises et de la société civile » dans l'AGEFI du 21 novembre 2017*



PERCEPTION – RÉALITÉ

SAVOIR AFIN DE POUVOIR

Comme chaque année, le mois de mars annonce, au Salon de l'Auto à Genève, des nouveautés dans le domaine de l'automobile avec les modèles qui vont révolutionner un futur proche de ce marché.



S'il est bien un élément probant de la compétition des constructeurs, c'est le marché de la voiture électrique. Si tout un chacun peut s'en réjouir, sommes-nous vraiment dans une réponse probante à la principale cause affirmée du changement climatique de la planète qu'est le CO2 ?

Une voiture électrique, durant son cycle de vie, peut émettre autant de carbone qu'un véhicule diesel, un élément d'objectivité positif se doit de considérer la fréquence d'utilisation dudit véhicule qui change les conclusions de l'impact du cycle de vie considéré. Il faudrait avoir parcouru de 50'000 à 100'000 km en voiture électrique pour commencer à moins produire de CO2 qu'une voiture thermique. Soit 15 à 30 km par jour, 365 jours par an, pendant 10 ans ! Si l'on intègre le coût écologique de production, il convient d'intégrer l'impact de l'extraction des métaux rares pour la production des batteries. Cette matière première est principalement du ressort de la Chine, elle doit être raffinée, acheminée dans les différentes usines de production dans le monde. On comprend dès lors que les rejets de carbone qui découlent de cette partie de la voiture électrique ne sont pas négligeables. Il en ressort que pour produire ce type de voiture, il faudrait trois à quatre fois plus d'énergie que pour produire un véhicule conventionnel, avec la nuance que nous sommes encore dans une industrie de production jeune. Nous ne sommes donc pas face à une voiture zéro émission. Ceci induit qu'avant d'avoir entamé son premier kilomètre, les émissions de CO2 sont nettement supérieures à la voiture « conventionnelle ».

L'intérêt principal des voitures électriques est dans la mobilité urbaine. Pouvoir récupérer l'énergie cinétique au freinage entraîne une amélioration considérable de l'efficacité. Le moteur électrique est bien plus léger que celui à combustion, ce qui permet d'avoir assez de place pour une batterie.

La réduction d'émissions en ville et probablement l'avantage le plus important de ce moyen de transport, spécialement dernièrement à cause de l'interdiction des moteurs diesel dans les grandes villes européennes, à cause des particules fines tellement nocives pour la santé.

Le consommateur a été appelé à acheter du diesel pendant des années en invoquant l'écologie, et maintenant on le condamne et on va l'interdire par la loi. Aujourd'hui, le consommateur responsable est conseillé d'acheter une voiture électrique ou hybride: il est confus. Et nous tous nous demandons, avec raison, jusqu'à quel point ce sont les lobbies qui décident quelles technologies vont avoir du succès « financier ».

Parlons de l'énergie électrique produite. Selon le type de production de l'électricité que l'on charge à une borne, cette énergie aura un impact économique différent. Prenons le cas de la France, ce sont les centrales nucléaires qui alimentent principalement le pays.

En Allemagne, une grande partie de l'énergie de la transition nucléaire vient du lignite qui est un charbon de très mauvaise qualité. Aux États-Unis, le pétrole fait partie du mix de production électrique, avec une forte « subvention » de l'État. Sommes-nous face à des voitures « nucléaires », au charbon ou au pétrole. On passe d'un paradigme à un autre, sans répondre, de manière efficiente, à la nécessité de diminuer la dépendance aux énergies fossiles. Ce que nous avons principalement fait, nous avons délocalisé la pollution dans des pays qui cherchent un enrichissement rapide pour rejoindre un niveau de vie occidental.



Sommes-nous face à des voitures « nucléaires », au charbon ou au pétrole. On passe d'un paradigme à un autre, sans répondre, de manière efficiente, à la nécessité d diminuer la dépendance aux énergies fossiles. ”

Dans ce contexte, il serait illusoire de croire que l'atmosphère et spécifiquement géo localisée et que la pollution des autres nous épargne.

Dans une considération de production mix électrique, les voitures électriques profitent instantanément des améliorations acquises. Compte tenu de l'évolution de la part représentative, en croissance, des énergies renouvelables dans la production d'électricité, il ne faut pas attendre une nouvelle génération de voitures pour renforcer l'impact de réduction de CO2. Ce qui n'est pas le cas des voitures à essence qui consomment le même combustible toute leur vie.

Pour extraire des terres rares, sont utilisés des produits toxiques qui sont rejetés dans la nature sans protection. Ils vont contaminer les sous-sols et les fleuves, par-delà les océans pour se retrouver, un jour, dans les produits marins que nous consommons. Des terres arables deviennent non cultivables et les populations locales sont touchées par différents cancers.

Si l'on pousse la réflexion au niveau d'un impact sociétal, la voiture électrique ou à l'hydrogène, implique une réduction de la dépendance au pétrole. Ceci induit également un potentiel de réduction majeure de conflits dans certaines parties du monde.

Le plus grand souci des voitures électriques demeure dans les batteries tant au niveau des matériaux utilisés, que du recyclage. À ce stade, il est vital que l'industrie ne s'arrête pas aux acquis et que la recherche et le développement se poursuivent pour réduire, voire annuler ces effets dommageables.

Comme on le voit par ces propos, la voiture électrique portée comme la novation de la transition économique représente un coût écologique et de santé humaine qui dépasse la simple émission CO2 de nos voitures conventionnelles. Cependant, on ne peut en faire une généralité, comme on ne doit pas uniquement considérer les points négatifs relevés.

Sans dessiner un tableau sombre, les technologies nouvelles vont permettre d'augmenter l'efficacité des batteries, celles-ci mêmes vont et ne seront plus demandeuses de terres rares à un moment donné et le cycle de vie de ces mêmes voitures sera augmenté.

Ceci implique que la transition énergétique est une évidence non pas de bonne conscience, mais bien d'opportunité économique.



**Peut-il être inversé un mouvement fortement avancé ?
Oui, prenons l'exemple du moteur à hydrogène. Toyota a misé sur
cette technologie totalement propre au niveau de l'énergie de
propulsion des véhicules. ”**

Avec un regard détaché, chacun voulant sa voiture électrique, ce marché va croître par le changement des modèles « anciens » vers la nouveauté, mais ceci offrant une meilleure conscience environnementale: on va produire toujours plus pour assumer une demande individuelle croissante.

On précipite une mutation d'un concept en voie d'amélioration, qui nous fait basculer d'une dépendance des monarchies du pétrole vers une dépendance envers la Chine qui produit 83% des terres rares. Nous avons ainsi un déplacement des chaînes de valeurs de l'Occident vers la Chine, avec toute la perte d'emplois et de R&D liées. Ceci relève d'un défi de mutation du secteur automobile et d'une appréciation du risque politique.

Peut-il être inversé un mouvement fortement avancé ?

Oui, prenons l'exemple du moteur à hydrogène. Toyota a misé sur cette technologie totalement propre au niveau de l'énergie de propulsion des véhicules. Surtout que cette même énergie peut-être produite sur place avec des panneaux solaires, des éoliennes et autres alternatives, ce dont profite en partie également la voiture électrique. D'une manière générale, une pile à combustible mélange de l'hydrogène avec l'oxygène de l'air ambiant pour produire de l'électricité et alimenter un moteur. La production de ce gaz très inflammable et son acheminement jusqu'aux voitures consomme de l'énergie, mais on espère ultimement le produire à partir de sources renouvelables comme les énergies solaire ou éolienne. D'autres envisagent de produire de l'hydrogène à partir des eaux usées. Encore une technologie en devenir avec un impact positif sur l'environnement.

Contrairement aux moteurs à essence à combustion interne, les piles à combustible ne produisent que de l'électricité, de la chaleur et de l'eau. Elles ne produisent aucune des émissions polluantes responsables du réchauffement climatique. L'hydrogène pourrait donc être utilisé pour propulser non seulement des voitures, des trains, des camions ou des autocars, mais aussi pour alimenter en électricité et chauffer des maisons.

Dans ce dernier cas, on peut imaginer des applications combinées de technologies qui rendront tout immeuble totalement indépendant énergétiquement. On le voit, il convient de ne pas être aveugle face à ce que le marché veut imposer et peut-être qu'en portant un regard différent, par exemple en optant pour la voiture à hydrogène et pour certains pays en accélérant l'usage de voitures électriques (selon le mode de production d'électricité), on peut également induire un vrai changement dans le développement de notre société et dans l'héritage que nous transmettons en prêt à nos enfants, pour des générations qui nous en seront reconnaissantes.

Actuellement, la plupart des véhicules à hydrogène amènent juste une délocalisation des émissions, pas une réduction, mais cela peut changer avec un mix électrique plus propre et des centrales de production d'hydrogène à partir des renouvelables.

Pour réussir une transition énergétique durable et réduire les risques, il faut encourager une combinaison de véhicules électriques, hybrides et à hydrogène. Dans les zones urbaines, l'introduction de modèles de mobilité partagée est en train de confirmer une solution qui s'affirmera à l'avenir. Il faut réserver le pétrole pour d'autres secteurs où la transition énergétique est encore trop loin de devenir une réalité, comme dans le transport aérien, où il y a des améliorations avec les biocombustibles de troisième génération, mais ceci est encore à très petite échelle, et ce pour autant que cela ne se fasse pas au détriment des forêts primaires encore présentes.

PASSÉ – PRÉSENT – FUTUR COMPARAISON N'EST PAS RAISON

Une relation rendement / risque optimisée

ONE CREATION Coopérative a accueilli de nouveaux coopérateurs de différents horizons. C'est ainsi que tant des fonds de pensions (dont publique), que des personnes privées ont continué à rejoindre le cercle des associés. Il a été également accueilli deux nouvelles parties prenantes représentées par une ONG et une collectivité publique en la Ville de Vevey.

Il est de bon alois de rappeler que le statut d'associé s'acquiert par l'acquisition d'une première part sociale de CHF 10'000.-. À cette valeur il y est complété 1% au titre du timbre fédéral lié à l'augmentation de capital, ainsi qu'un 2 % selon article 7 des statuts. Sur ce dernier point, le Conseil d'administration a pris la décision qu'en décembre, si un dividende prévisible probable projeté devait être supérieur à ce 2%, la commission d'émission peut être ajustée, ceci afin de permettre l'arrivée de nouveaux associés en cette période de fin d'année, et aux fins de préserver les intérêts des associés existants.

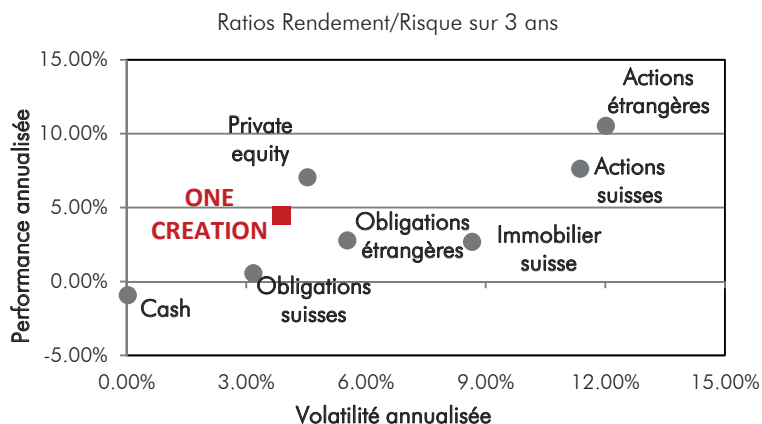
Univers de comparaison du Rendement/Risque

Le mode de comptabilisation va couper toutes les valorisations qui seront supérieures au prix d'acquisition et en conséquence en limiter le potentiel de valorisation effective.

Dans un cas contraire, en cas de baisse des investissements de ONE CREATION, seule une partie de celle-ci sera imputée à l'estimation de la valeur comptable d'une part, selon l'art. 9 des statuts. En cas de hausse des marchés financiers pour les participations cotées, la coopérative est à même de dégager une rémunération pour les associés, ce qui a été le cas pour les années 2014 à 2016. Pour l'année 2017, il a été réalisé une première sortie d'une participation start-up dont le profit annuel qui s'est monté à 22% a renforcé le dividende proposé aux associés.

Les ratios Rendement/Risque dans un univers de comparaison donnent des valeurs qui font ressortir pour les trois dernières années considérées un gain par rapport aux obligations suisses, étrangères et immobilier suisse. Les risques (et opportunités liées) considérés sont totalement différents, puisque ceux-ci sont près de quatre fois supérieurs pour les actions suisses et plus de trois fois pour les obligations étrangères, sur la période de référence de trois ans à fin décembre 2017.

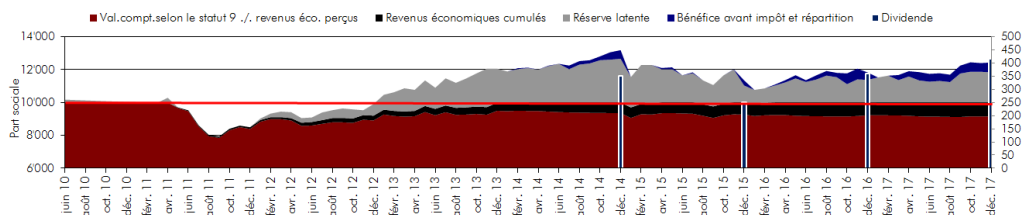
Un règlement de dividende en fin de l'exercice 2017 et une poursuite de la hausse de la valeur des actions cotées, entre autres, peuvent totalement modifier ces ratios. Il en ressort toutefois que ONE CREATION a un positionnement spécifique, qui est conforme à son modèle.



Fluctuation de la valeur nominale de CHF 10'000.-

Confrontés à des analystes financiers sur l'opportunité de considérer ONE CREATION comme opportunité de positionner des avoirs de clients dans l'économie réelle, ceux-ci ont conduit une réflexion sur la fluctuation et le temps de récupération de la valeur initiale de CHF 10'000.- en cas de correction majeure.

Compte tenu du lancement il y a sept ans de la Coopérative, celle-ci bénéficie d'un recul suffisant pour en valider la réalité du modèle. Sur le schéma de la page suivante, il est repris la construction du développement quantitatif de la valeur (tableau ci-après).



Au lancement de ses activités, ONE CREATION a considéré des engagements uniquement dans des sociétés cotées. Ceux-ci se sont de surcroît réalisés au cours d’une période critique puisque les valeurs ont fortement chuté jusqu’en septembre 2011. Depuis cette date, le tout s’est repris et depuis, il a non seulement pu être constitué une réserve latente, mais des dividendes effectifs ont été distribués. Il est à noter que lors de l’assemblée générale relative à l’exercice 2012, les associés ont adopté des règles qui stipulent entre autres que la coopérative doit avoir en tout temps 50% du capital engagé dans des participations de sociétés cotées et que la direction se devait de concrétiser sans attendre des engagements dans les sociétés non cotées. Il a entre autres été décidé qu’il ne devait pas y avoir plus de 25% de réserve latente. Si l’on compare sous un autre angle l’évolution de la valeur, et plus particulièrement avec la notion de « Time to recover » (temps de récupération), nous obtenons les données suivantes :

Il en ressort clairement qu’à l’origine, la Coopérative n’ayant pas encore d’historique, les risques étaient totalement corrélés avec les participations des sociétés cotées. Le développement depuis 2013 a modifié ces données et ONE CREATION se retrouve dans une phase de développement positive tout en ayant intégré la stratégie de positionnement dans des sociétés non cotées et start-ups.

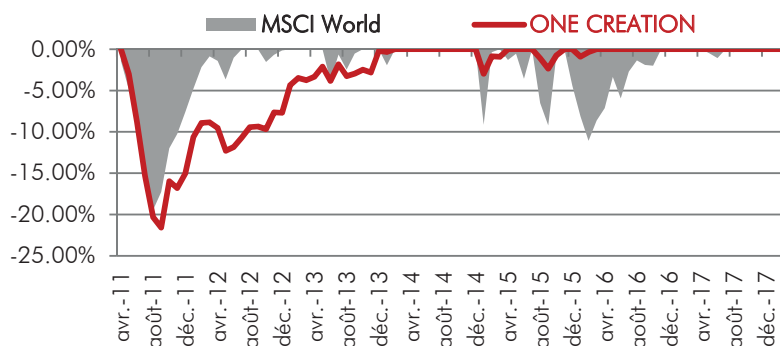
ONE CREATION Coopérative est une société de participation dont la valeur de « négociation » peut différer selon les périodes de références, tel que cela ressort précédemment. Néanmoins, un investissement peut avoir plusieurs convictions pour les associés qui rejoignent le développement. En cette année, nous établissons une comparaison du rendement de la coopérative par rapport à la possibilité de garder des liquidités sur un compte bancaire placé à trois mois.

Ratios sur les données historiques	JPM Cash Index 3m CHF	ONE CREATION
Performance totale	-1.47%	14.48%
Performance annualisée	-0.22%	2.02%
Volatilité annualisée	0.14%	7.14%
Max Draw-down	2.00%	-21.60%

Comparaison n'est pas raison et pour le tableau qui précède, il convient d'en considérer le résultat, mais non la finalité. Les moyens et objectifs entre les éléments pris en compte différant totalement entre eux.

"Time to recover"

Cette notion a été abordée précédemment et nous en reprenons l'illustration graphique du niveau de baisse de la valeur par rapport au marché des actions cotées uniquement et le délai pour retrouver la valeur initiale de participation dans la coopérative.



Comme il ressort de ce schéma, le temps a permis de construire un modèle qui dispose de sa propre « personnalité » de risque qui se renforce avec le temps. La réserve latente, dont le niveau maximum est cadré, permet de structurer un profil de risque spécifique, sans exclure que si un associé souhaite sortir de son engagement, il se peut que la valeur de remboursement puisse être inférieure à la valeur nominale de CHF 10'000.-. Ceci est un élément avéré si les marchés financiers cotés devaient perdre une valeur importante.

Il faut aussi relever que toutes nouvelles arrivées d'associés dans la Coopérative permettent de toujours positionner les participations aux valeurs retenues par les marchés et ainsi renforcer soit le rendement direct, soit la valeur économique d'une part sociale.

RENDEMENT/RISQUE

ONE CREATION UN MODÈLE SPÉCIFIQUE

ONE CREATION, en tant que coopérative de prise de participations, n'en demeure pas moins une personne morale dont les associés, clients et propriétaires, recherchent, pour les moyens financiers engagés au travers de son capital-social, un retour sur investissement.

La notion de rendement/risque

Le couple rendement/risque doit permettre de mesurer le retour sur un investissement et la perte potentielle maximale d'un actif. Celle-ci est majoritairement conjoncturelle (sauf faillite), mais demeure néanmoins un critère de référence qui permettra de qualifier le niveau auquel il est possible de supporter une perte de patrimoine sur une durée donnée et en retrouver le capital initial investi. Une des mesures utilisées en est la volatilité. Celle-ci est indissociable du rendement qui peut être retiré en contrepartie du risque pris. Plus la première est élevée, plus les attentes d'un niveau élevé de retour sur investissement à délivrer devront se confirmer.

Si ces éléments sont propres à une forme d'investissement, pour en apprécier la qualité spécifique, il est alors effectué une comparaison de ces valeurs par rapport à d'autres opportunités ou à des mesures de références définies sous le terme de « benchmark » ou indice de référence. Dans les comparaisons qui vont suivre, les actions internationales, représentées par un indice de référence MSCI World Net, seront considérées. Il s'agit par ces comparaisons et les valeurs que l'on peut en retirer de déterminer où se situe une valorisation et le rendement de la part de ONE CREATION.

La volatilité

Il s'agit de décrire la dispersion du rendement de l'investissement autour de sa valeur moyenne. Dans le jargon financier, cela revient à statistiquement calculer un écart-type d'une série de données, donc une moyenne des écarts à la moyenne.

S'il en ressort que la valeur de l'actif s'écarte trop de sa moyenne (à la baisse), l'investisseur en subira une perte. L'écart-type étant symétrique par rapport à la moyenne, il mesure aussi bien le gain que la perte possible.

Cette même valeur permettra de mesurer un actif financier par rapport à un autre actif et ainsi en déduire le niveau de risque, respectivement de rendement attendu. Pour le rendement attendu, considérant que les séries de données sont la résultante du passé, il ne peut en être acquis que les résultats à futurs sont une garantie. Tout au plus, la dispersion du rendement permettra d'évaluer les écarts constatés tout en intégrant les contraintes acquises au moment du calcul. Il en est de même des périodes de références retenues.

Toutes ne donnent pas les mêmes résultats. Il convient là aussi de considérer le contexte dans lequel un résultat s'est réalisé.

Le cas concret de ONE CREATION

Nous reprenons sur quelques graphiques l'évolution du résultat financier de la Coopérative ONE CREATION comparativement à des actions. Cette donnée est retenue puisque la Coopérative prend des participations dans des actions cotées ... et non cotées.

Les données du tableau 1 ressortent d'une analyse historique pour trois périodes considérées.

ONE CREATION		Actions internationales/ MSCI World Net
07.2010 - 12.2017		
Rendement annualisé	1.82%	10.57%
Volatilité	6.78%	11.45%
01.2012 - 12.2017		
Rendement annualisé	5.09%	13.01%
Volatilité	4.87%	10.61%
04.2015 - 02.2017		
Rendement annualisé	4.08%	9.27%
Volatilité	3.92%	11.37%

Tableau 1

Sur la période totale de développement de la Coopérative, il ressort que le retour surinvestissement est de 1,82% contre 10.57% à des actions internationales, pour des risques constatés de 6,78% et de 11,45%. Sur toutes les périodes considérées, il est bien constaté que le risque de fluctuation négative des marchés (Volatilité) est largement inférieur à celui d'un marché en actions (selon la référence). Il en est de même de l'opportunité de gain. Cette dernière étant sujette au risque d'être suivie par une correction majeure des marchés, ce qui impactera de manière moindre la valeur propre de la part sociale de ONE CREATION.

Nous reprenons sur le tableau 2 suivant un graphique qui illustre l'évolution de la volatilité dans le temps. On peut constater qu'à l'origine celle-ci était à l'identique du risque des marchés financiers en actions car le 100% des participations l'étaient dans des sociétés cotées. À ce jour, cette volatilité est totalement différente compte tenu de la construction du portefeuille des participations d'une part, et de la réserve latente d'autre part.

Même si la volatilité des marchés a fortement réduit son amplitude, en tout temps elle peut « s'envoler » et matérialiser une baisse subséquente et conséquente.

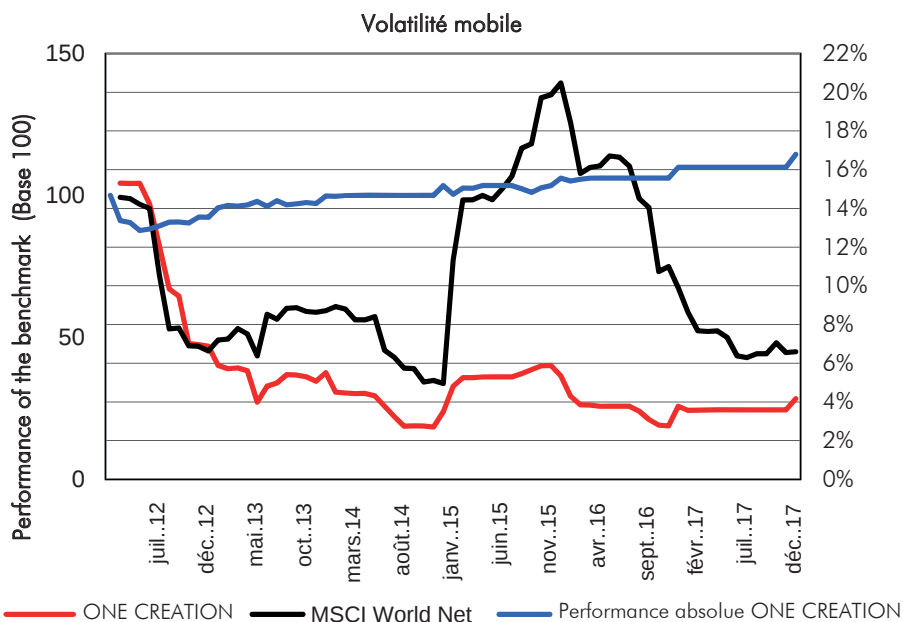


Tableau 2

Les spécificités de ONE CREATION

Tous ces calculs sont valables et tiennent compte d'un biais non négligeable propre à la spécificité de ONE CREATION, découlant de son statut juridique. Il est repris sur le tableau 3 de la page suivante, la formation de la valeur théorique d'une part.

Une part sociale est émise à CHF 10'000.-. Conjoncturellement, cette part peut fluctuer au-dessous de cette référence, mais ne peut être plus élevée, et ce de par la structure juridique qu'elle représente. Dans ce cas, il se crée une réserve latente qui va impacter positivement le risque de baisse à futur de la valorisation conjoncturelle des participations.

Le dividende acquis est conservé en tout temps en liquidités pour en assurer le versement à la date de paiement. Le potentiel de développement découle directement de l'évolution positive des affaires des participations. Les statuts en déterminent les conditions de versement aux associés.

La Coopérative est une structure juridique très spécifique et qui offre une réelle alternative en matière de développement économique. Selon une étude de Coopérative Europe en 2010 (pas remise à jour actuellement) près de 41% des coopératives représentatives des services industriels, 33% dans l'agriculture, mais également 17% pour le logement, 5% pour la banque, 3% pour la consommation et 1% pour la pharmacie.

Sachant que des pays comme l'Italie comptent 41'552 entités, l'Espagne 24'276 et encore pour la France 21'000 structures.

Nous sommes ainsi face à un mouvement qui est bien implanté dans l'économie et la finance, et il convenait d'en faire un concept spécifique en adéquation avec l'économie réelle et offrant aux investisseurs de toute sorte de disposer d'une opportunité d'investissement spécifique.

Dans ce contexte, ONE CREATION représente une véritable alternative de rendement, avec un risque défini, et de diversification d'un patrimoine* en lien avec l'économie réelle. En aucun cas, cela ne peut être comparé à des actions cotées, du Private Equity, des obligations convertibles et toutes autres formes d'investissement usuelles du marché.

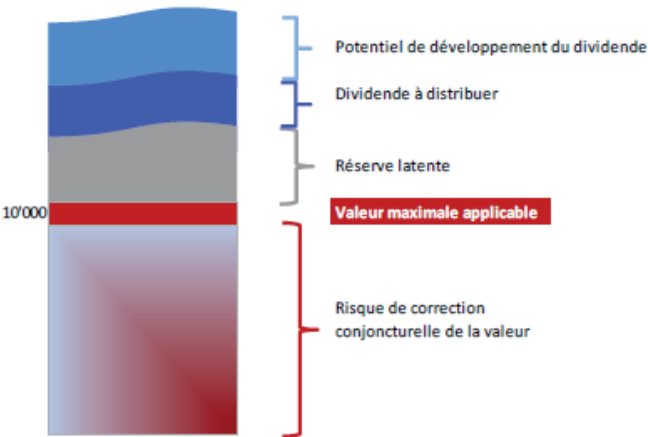


Tableau 3

ONE CREATION Coopérative représente également un fort engagement (E)nvironnemental, (S)ocial et de (G)ouvernance. L'aspect environnemental est le fondement même de la coopérative. L'aspect social est la concrétisation de son but social et la représentativité des parties prenantes, soit des associés qui sont représentatifs de toutes les strates de la société. En ce qui concerne la gouvernance elle constitutive par le fait qu'indépendamment de la taille d'une participation, chaque associé dispose d'une voix à l'assemblée générale. De surcroît, le statut de coopérative renforce cette relation. D'autre part, l'accompagnement des entreprises sélectionnées au titre de « prise de participation » est une volonté avérée d'être un levier de développement de croissance économique et de renforcement du tissu industriel et économique des zones où sont implémentées les sociétés considérées. Ce dernier point est approfondi plus en avant.

GOUVERNANCE

COOPÉRATIVE ET FINANCE, UNE AVANCÉE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le développement durable est une composante majeure de l'évolution de nos économies.

L'OCDE en octobre 2001 posait la question du « Comment pouvons-nous répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins ? » Tel est le défi du développement durable !

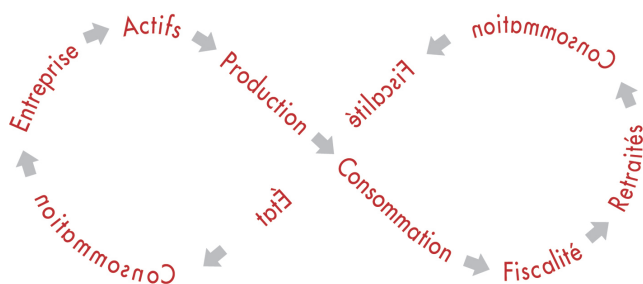
La finance demeure le sang de l'économie

Repenser le temps long, évoluer vers une finance positive nécessite de disposer de structures adaptées. Une réponse est la Coopérative en tant qu'avancée en matière de gouvernance d'entreprise *Corporate Governance*, en regard du rôle et de la responsabilité du secteur financier dans l'avancement/développement d'une croissance économique durable.

Au travers de son concept et de son développement, la Coopérative par sa forme d'investissement encourage une finance durable et des investissements à long terme. Une durée nécessaire pour mettre en place le processus de création de valeur. La Coopérative est un acteur permettant d'accroître l'ampleur de la finance durable. Comme ce rapport permet de le développer, la Coopérative construit une relation entre les risques environnementaux, sociétaux et la valeur d'un portefeuille de titres que constitue toute personne morale ou physique, et ce pour des raisons différentes, mais bien dans la perspective d'accompagner le développement économique.

L'économie réelle en tant que garant du fonctionnement de la structure de l'État.

ONE CREATION se positionne clairement dans l'économie réelle. Il convient de disposer des moyens financiers permettant de créer des emplois dans tous les secteurs que l'économie offre. Ceci est indispensable pour que le fonctionnement d'une économie sociétale dispose d'une dynamique permettant à tous les acteurs de se développer et assurer non seulement un présent effectif, mais bien un avenir en adéquation avec un équilibre entre toutes les parties prenantes. La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a publié en 2014 une étude statistique sur les montants engagés dans des produits dérivés dans le monde en 2013. Il ressort de cette étude que les sommes engagées dans des valeurs sans contrepartie de l'économie réelle sont de 710 000 milliards de dollars. Cela ne représente pas moins que 44 fois le PIB des États-Unis pour la même année. Depuis 2008, cette somme a enregistré une croissance de 20%, ceci expliquant cela, l'économie créatrice d'entreprises et d'emplois a plus que besoin de moyens effectifs et non de dérivatifs.



© 2015 Olivier Ferrari

Une approche d'une économie sociétale circulaire permet de formaliser les acteurs du développement sociétal de notre société. Si l'État est le gardien des lois, il n'en reste pas moins que celui-ci ne peut pas avoir d'avenir sans la contribution de l'entreprise. Cette dernière, par l'emploi qui supporte la production, assure le soutien à la construction, au maintien et au développement de chacun et des familles. Cela permet à la fiscalité de formaliser le socle de financement de la structure de la collectivité. Les retraités sont principalement des consommateurs avisés qui contribuent aussi, et de manière exponentielle à futur, aux espèces nécessaires au maintien de l'État. Celui-ci n'est qu'un consommateur, accaparent la substance financière que l'économie et la société doit lui assurer pour qu'il contribue aux bonnes décisions pour un fonctionnement durable du système.

En considérant cette structure circulaire, on comprendra encore plus la nécessité d'assurer un soutien à l'économie réelle, car celle-ci est au cœur du déploiement de l'ensemble des conditions au fonctionnement de nos sociétés. Dans ce contexte, la Coopérative correspond bien à un tel schéma. Elle se veut contributive du maintien et de la création d'entreprises qui permettent et permettront le développement de l'emploi et de tous les impacts collatéraux positifs que cela offre.

Attention aux investissements qui sont un facteur de régression d'un développement économique durable !

Depuis bientôt trois décennies, les investisseurs institutionnels qui sont les principaux capteurs de substance financière intègrent, en suivant le conseil de différents intermédiaires financiers, ce qui est communément désigné de la gestion indicielle. Pour les partisans de ce type d'investissement, cela garantit qu'il n'y aura jamais de «mauvaises» surprises, car aussi bien à la hausse qu'à la baisse, l'investisseur se retrouvera, au cours des années, avec des retours sur investissements conformes aux mouvements des marchés. Il est ainsi possible de se prémunir d'un mécontentement «conjoncturel» d'un client, car on ne peut faire valoir la notion de risque de positionnement qu'il soit géographique, par capitalisation ou sectoriel.

Les produits financiers liés présentent des frais de gestion réduits au strict minimum. À un niveau tel que, si une analyse de coût effectif était réalisée, on serait à même de constater que ces produits sont potentiellement vendus à perte. En face, les gestionnaires proposant de favoriser des développements qui diversifient le développement économique par leur positionnement de gestion qui est communément qualifiée d'active sanctionnent les sociétés les moins efficaces, avec le risque que cela comporte de se tromper à court terme.

Durant plusieurs décennies, les mêmes sociétés de gestion proposent des produits financiers sans valeur ou contrepartie économique.

La création de réelles valeurs est à court terme potentiellement difficile et conduit les établissements financiers à proposer de plus en plus de solutions d'investissement hybrides. On pourra parler de produits générant de l'alpha, de produits structurés en tout genre, de gestion à cliquet, etc. Toutes ces déclinaisons se basent sur les fondamentaux de la gestion de fortune pour emballer chaque méthode de gestion dans une formule plaisante pour l'investisseur. Elles génèrent tout autant de frais de gestion, visibles ou cachés, qui permettent de se substituer à la complexité d'une gestion en lien avec l'économie réelle permettant à terme de retrouver de nouvelles sources substantielles de revenus. À y regarder de plus près, il ne s'agit que de formes de gestion qui, pour beaucoup, n'ont pas prouvé leur efficacité dans le temps et dont le potentiel est positif uniquement dans un contexte précis de développement économique conjoncturel.

En analysant le fonctionnement de telle ou telle solution d'investissement proposée, force est de constater que nous ne sommes plus face à un développement économique industriel durable, mais bien dans une création de richesse axée sur la finance. La différenciation est essentielle. Si la finance est à même d'exister, c'est grâce à tout un développement économique qui a su canaliser l'épargne vers la création de sociétés, vers l'industrie, vers le développement de l'emploi. La croissance démographique exponentielle, l'ouverture différée dans le temps des pays de la planète à l'économie de marché sont autant de facteurs de création de richesse individuelle et d'amélioration de la qualité de vie, dont profite une grande partie de la population mondiale, ceci pour le côté positif.

Simultanément à cette évolution, le développement des capacités de calculs des ordinateurs, capté par une finance qui a quitté l'intermédiation financière pour se cantonner à la seule création de valeur de la finance par la finance, conduit à une dislocation du fondamental de la création de richesse durable que sont: l'emploi effectif dans l'économie réelle, le crédit industriel et la création de sociétés commerciales et industrielles. Des mathématiciens, qui ne cessent de créer des algorithmes qui sauraient traquer la performance absolue, cherchent à formuler une équation qui contienne toutes les variables de la création de l'univers comme le Saint Graal.

Le démembrement des moyens financiers pouvant être mis au service de la création d'entreprises, ceux-là mêmes que l'on détourne vers la structuration de produits et modèles financiers complexes, conduit à un appauvrissement du développement économique. On ne prend plus en compte le fondement qui établit que l'innovation et la création d'entreprises créent de la richesse.

Ceci concerne tant les investisseurs institutionnels que les grandes fortunes privées, et le reste des agents qui opèrent à la bourse en ligne au jour le jour, et contribue à amplifier les fluctuations boursières, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements deviennent de plus en plus fréquents et s'effectuent par des spéculations qui induisent des rotations sectorielles, géographiques et par capitalisation. La gestion indicielle est devenue l'outil d'assurance à court terme d'un résultat de gestion non attaquant, comparativement à un indice de référence. De même que les produits financiers structurés créent une « illusion » de couverture de risque au premier plan en garantie d'un capital investi ou formulant la promesse de rendement supérieur à la croissance économique.

La tyrannie économique de la gestion indicielle et des produits financiers sont un écran à la pérennité du développement de l'économie.

Cette gestion indicielle permet d'éliminer le principe d'incertitude lié à l'impossibilité de définir avec précision le comportement de chaque titre individuellement. Elle réconforte, par une acceptation « résignée », du fait que le portefeuille de chaque investisseur réagira aussi bien à la hausse qu'à la baisse, et ce, dans la même amplitude que les marchés de référence.

La présence de multiples acteurs qui convergent vers une gestion indicielle et une promotion de produits structurés mènent à un appauvrissement du potentiel d'innovation et de création de nouvelles opportunités dans l'économie en général. En effet, l'indice reprenant aussi bien les excellentes que les pires sociétés qui le composent, induit un modèle de gestion qui annihile le libre arbitre et rendant le tout déterministe, en le nivelant par le bas au passage. Il en est de même de la croissance des produits dérivés, dont la somme relevée précédemment représente tout autant de soustraction de moyens pour le maintien et la création de nouvelles opportunités. Cette mise en phase des acteurs mondiaux de la finance conduit à l'appauvrissement de la biodiversité des sociétés qui forment l'économie.

Conséquemment à ce constat, la gestion indicielle et les produits structurés pré-déterminent un développement économique atone. Ce dernier est fortement influencé par les acteurs-investisseurs, conduits par des analystes qui deviennent tout autant de censeurs des décisions de Conseils d'administration, voués à intégrer les attentes - à trois mois - de la communauté financière, au lieu de poursuivre un cycle vertueux d'investissement, Recherche & Développement, mise en phase de nouveaux produits, développement du marché, production et livraison pour le consommateur final.

Nous ne sommes plus dans un temps industriel à qui l'on offre l'espace de se développer, parce qu'aujourd'hui, l'argent doit être « cultivé » pour répondre à la création de richesse instantanée.

Une telle démarche ne peut que conduire à une régression du développement économique pour le rendre non durable. C'est dans le but de contrer cette tendance que la Coopérative et plus spécifiquement ONE CREATION doit apporter une réponse qui permette à notre société de fonder des valeurs, non plus exclusivement financières, mais bien celles d'une perspective de création dynamique à tous niveaux de notre société. Cela implique aussi d'admettre que des secteurs économiques n'ont plus de raison d'être et que de nouveaux doivent émerger.

Une alternative à ceci consiste à se positionner aussi dans la partie des investissements dits de *Private Equity*. Un choix appliqué par ONE CREATION, mais là aussi, le placement privé doit pouvoir se déployer sur un temps long. Ce qui, pour beaucoup, n'est plus en adéquation avec la nécessité de disposer de retour sur investissement immédiat, et qui, pour d'autres, représente une forme de spéculation qui n'est plus acceptable.

La biodiversité économique, un investissement dans la durée et ONE CREATION est une des portes que dispose aujourd'hui le marché.

Que les investisseurs soient privés, institutionnels, des Family Offices, des collectivités publiques et autres, tous disposent de besoins à court, moyen ou long termes. C'est bien dans cette perspective qu'il est important de revenir à des fondamentaux de congruence entre l'immobilisation d'investissements sur des échéances correspondantes aux dits besoins.

Ce n'est plus la finance qui est au cœur du développement, mais bien l'entreprise avec tout son corollaire d'engagement sociétal; en d'autres mots, il s'agit d'une prise en compte de la nécessité majeure de créer et de préserver des emplois industriels, ce qui favorise naturellement l'entreprise, la constitution de profits dans la durée et comme relevé précédemment, de fonctionnement durable de l'État. Ceci en permettant à ces États de disposer de ressources fiscales diversifiées et de tirer profit d'une vraie stratégie de transmission aux générations futures, par l'évolution et la préservation d'un tout et de l'environnement aussi. Une bonne gouvernance ne doit pas se concevoir qu'au sein d'une entreprise, mais aussi dans nos actes au quotidien, dans chacune de nos prises de positions politiques, économiques, sociales et financières.

ONE CREATION est cette relation de dynamique du développement économique tournée du présent à l'avenir et de la nécessité de retrouver les valeurs entrepreneuriales qui ont permis à la deuxième révolution industrielle de permettre à des populations de vivre et se construire sereinement.

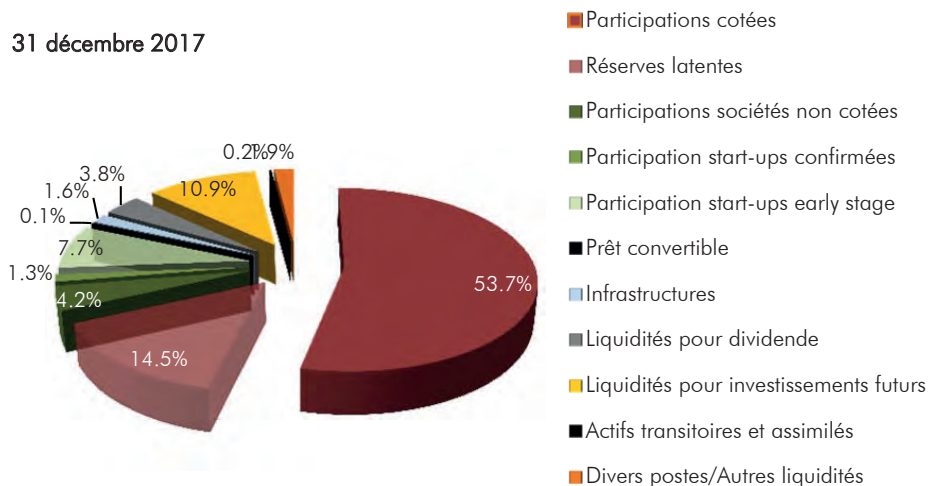
Avec ONE CREATION, la gouvernance n'est plus un facteur de contrainte d'évolution de la société, mais elle se place dans cette évolution en devenant une structure efficiente de son ADN.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

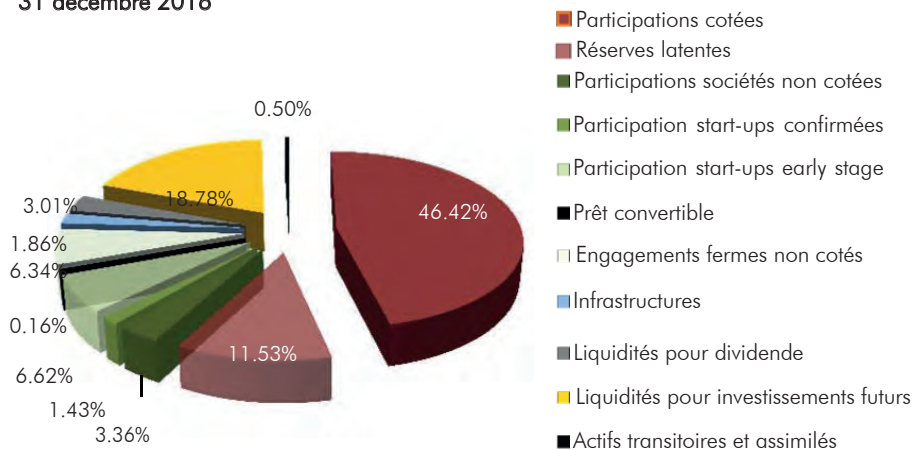
ALLOCATION DES RESSOURCES

Nous relevons ci-après l'évolution d'une année à l'autre de la constitution des actifs au 31 décembre.

31 décembre 2017



31 décembre 2016

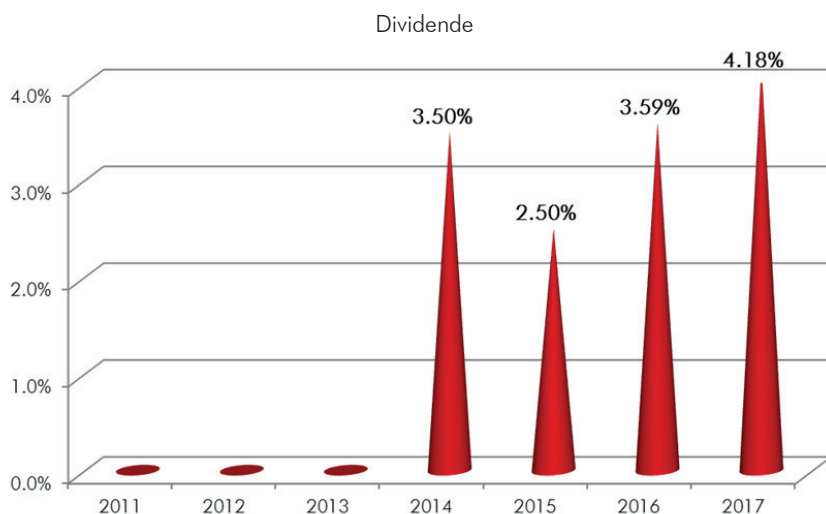


Conformément à la décision de l'assemblée générale 2017 des associés relative à l'exercice 2016, les liquidités sont automatiquement placées au marché. Ne sont conservées que celles nécessaires au règlement des engagements en cours et une préservation de la mise à disposition des investissements dans les sociétés non cotées prévisibles à court terme.

Si les liquidités sont encore importantes à la fin de l'exercice sous revue, cela découle principalement du rachat d'une participation non cotée avant Noël. Cependant, ces potentiels d'investissement sont de nature à s'accroître substantiellement en 2018, conséquemment à une visibilité accrue de la Coopérative et à l'extension en cours des vecteurs de prises de participations.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Lorsque la clôture d'un exercice présente un solde positif, sa répartition totale est proposée aux associés. Celui-ci est composé d'une part des dividendes encaissés, déduction faite des frais de fonctionnement ainsi que de la quote-part distribuable des gains provenant de réalisations de prises de participations.



L'exercice 2017 concrétise toutes les formes de créations de valeurs et pour la première fois permet un dividende (non garanti pour l'exercice 2018 et suivants) supérieure à 4%. Ce résultat a un impact direct sur le renforcement de la substance de ONE CREATION.

VALORISATION D'UNE PART

Plusieurs composantes qui renforcent la valeur

Mensuellement au travers des « THE NEWS ONE CREATION » il est publié les différents composants de la valorisation d'une part sociale.

L'article 9 des statuts précise; « En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question. »

Il est dès lors communiqué l'estimation de la valeur comptable en référence à cet article des statuts, le bénéfice après impôts et affectation par part selon l'article 29 des statuts et une valeur de liquidation d'une part. Cette dernière référence ne tient pas compte du remplacement de la partie placements non cotés, respectivement start-ups dont les montants enregistrés, estimés sont dépendant des transactions qui devraient effectivement être effectuées. Il est également communiqué la réserve sur la valeur comptable qui est une mesure de la composante des moyens permettant d'absorber des risques conjoncturels de baisses.

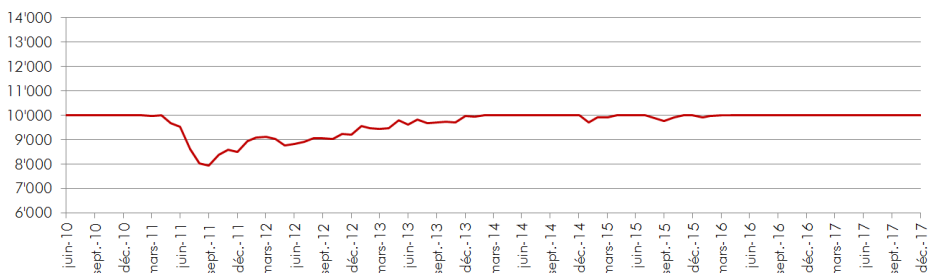
Ces différents éléments sont à prendre compte, mais il convient également d'intégrer la composante de la réserve légale issue du bénéfice dont l'affectation est obligatoire, selon le Codes des obligations du droit suisse. Cette dernière est constituée selon les années de résultat positif et offre un niveau additionnel de réserve de sécurité du capital social. Dans ce contexte, une part peut enregistrer une valeur comptable de CHF 10'000.-, sans pour autant avoir un bénéfice comptable à la date de référence de publication des résultats.

Le modèle de la Coopérative a été choisi notamment parce qu'il a permis une certaine technicité dans la construction de l'univers de prises de participations. En effet, ONE CREATION a été conçue afin de pouvoir combiner, dès son origine, une diversification de ses investissements entre des sociétés cotées et non cotées (*Private Equity*).

Ce choix stratégique de suivre une telle politique de développement est double. Non seulement les sociétés cotées génèrent des dividendes stables à potentiellement récurrents, mais la valorisation positive de ces sociétés permet de constituer une poche de prise de participations renforcées pour le *Private Equity*. Cette dualité d'investissements permet de diversifier la volatilité, en cas de forte correction des marchés pour les titres cotés.. Comme démontré dans l'analyse de risque explicitée précédemment, la valeur comptable d'une part peut avoir des périodes de valorisations négatives spécifiques qui ne sont pas de celles de l'amplitude des composantes de ses investissements cotés. Ceci est la conséquence de la structure même de développement. Il ne peut être exclu des variations importantes. Toute évolution négative est une judicieuse opportunité de renforcer des positions dans des sociétés cotées, ce qui augmentera le potentiel de recevoir des dividendes et toute forte hausse de ces mêmes positions permettra de dégager du rendement à distribuer, de même que cela crée des moyens pour des prises de participations dans la partie non cotées, voire dans des infrastructures.

La valeur de rachat la part sociale s'est établie à CHF 10'000.- au 31 décembre 2017 (2016:10'000.-). Le dividende distribué en 2016 a été de CHF 250.- et celui soumis à l'assemblée générale relative à l'exercice 2017 se monte à CHF 417,50 (le résultat d'un exercice ne peuvent être garantis pour un nouvel exercice). Ci-dessous, il est repris l'évolution de la valeur comptable d'une part depuis l'origine.

Évolution de la valeur comptable d'une part en CHF



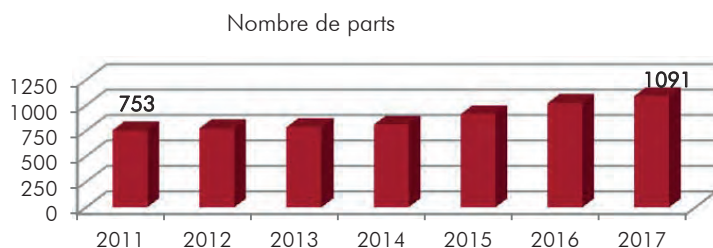
Selon l'article 9 des statuts, la valorisation de la part se fait selon la valeur comptable (le minimum entre la valeur d'acquisition et la valeur boursière si celle-ci est plus basse). Cette spécificité est propre aux principes comptables pour des activités de prises de participations par toutes les formes de structures juridiques utilisées. En se basant sur cette valeur, toute plus-value d'un titre coté, au-delà de la valeur d'acquisition, dans laquelle est investie la Coopérative, va servir à constituer la réserve latente. Il en est de même pour des titres non cotés, aussi longtemps que cette valeur n'est pas matérialisée soit par une IPO, LBO, MBO ou entrée en bourse, etc.

Demeurent réservés les ajustements découlant d'application d'autres dispositions légales. Le mois de janvier s'est répété en cours d'année et les mêmes constats ont pu être effectués sur la résistance de la valeur nominale de la part. Cela a permis de confirmer que si pour la partie de hausse des marchés, dans une gestion d'approche d'investissement, ladite hausse n'est pas totalement attribuée à l'associé/investisseur. En contrepartie, il en advient l'équivalent en cas de baisse des mêmes marchés, avec cette recherche de création de rendement économique industriel durable, par le versement d'un dividende à terme.

CAPITAL SOCIAL

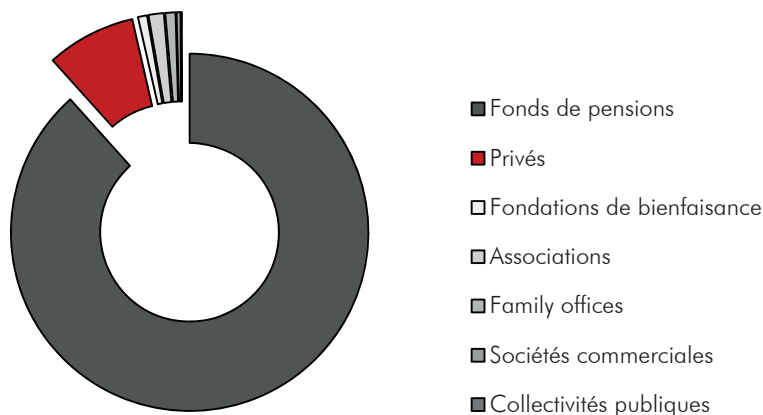
ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous. Cette année des associés ont complété leur sociétariat et il a été accueilli, entre autres, une ONG, une collectivité publique et un nouveau fonds de pensions.



PARTS DÉTENUES PAR TYPE D'ASSOCIÉS

Les fonds de pensions représentent une part toujours déterminante, conséquemment au poids d'une fortune concentrée. L'ensemble des personnes morales et physiques disposant d'un capital d'investissement est ciblé pour augmenter les associés dans toutes les catégories.

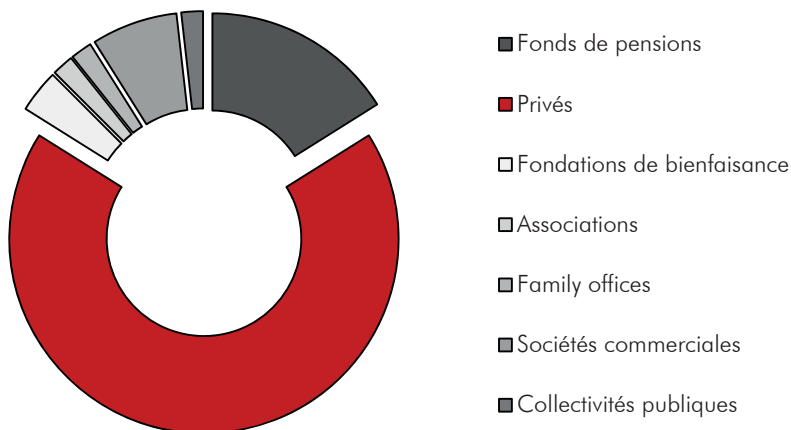


CAPITAL SOCIAL PAR NOMBRE D'ASSOCIÉS

Personnes physiques, sociétés commerciales, fonds de pensions, fondations de famille, collectivités publiques sont autant d'associés potentiels.

Les associés sont interconnectés, pour ceux qui l'ont accepté, dans un accès privilégié sur le site de ONE CREATION www.onecreation.org.

Sur le graphique ci-dessous, nous observons que les personnes physiques représentent 71% des détenteurs de parts en augmentation depuis 2015.



Dans une démarche de Partenariat Public Privé - PPP - la Coopérative offre un modèle de choix qui tente à se renforcer au niveau international.

Dans cet objectif, ONE CREATION s'engage envers l'ensemble des acteurs du marché, pour renforcer cette notion de partenariat. Dans ce contexte, le résultat positif de l'exercice 2017, qui succède aux exercices 2014 à 2016, est un atout qui renforce cette démarche. ONE CREATION Coopérative offre également un levier de création d'emploi qui doit se matérialiser par une création de valeur à terme.

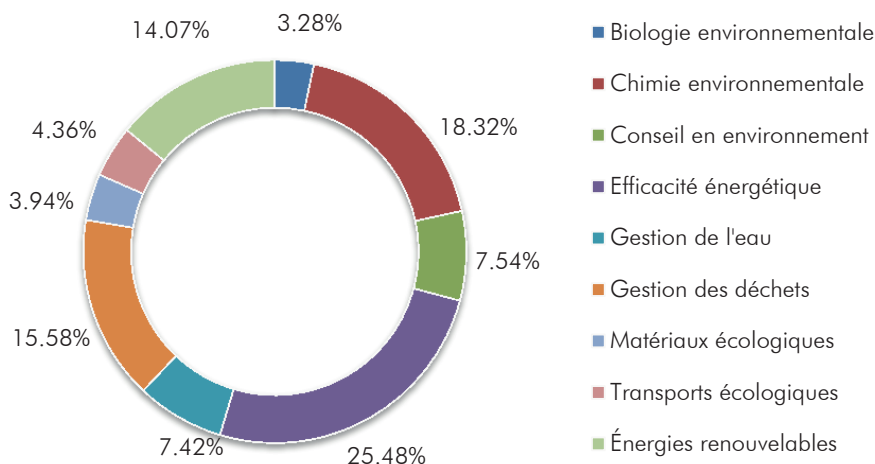
PRISES DE PARTICIPATIONS

Il convient bien de séparer les prises de participations des sociétés cotées, des sociétés non cotées. Pour les premières, le modèle appliqué prend en compte multiples facteurs dans un processus dont le modèle est appliqué depuis l'origine de la Coopérative. À un stade du processus, il est demandé la confirmation de différents critères à un organisme indépendant de la Direction, pour s'assurer de différentes considérées dans les données fondant l'analyse financière.

Pour les sociétés non cotées et les start-ups, la Direction a mis en place un processus fondé sur la bonne pratique dans le domaine de l'investissement privé *Private Equity*. Le cahier des charges mis en place permet de passer au travers d'un processus approfondi et rigoureux. Comme il est relevé dans ce rapport, plusieurs sociétés sont considérées, mais compte tenu des exigences formelles mise en place, il y a encore peu de dossiers retenus. Ceci est une garantie de bonne gouvernance pour réduire au maximum les risques de pertes. De même que cela représente une formalisation avérée de la volonté de construire un portefeuille de prises de participations durables dans un large portefeuille de sociétés non cotées.

Secteurs économiques titres cotés

Répartition sectorielle



Participations cotées

SYNTHÈSE EXTRA-FINANCIÈRE

LA COOPÉRATIVE

Direction statutaire	CONINCO Explorers in finance SA
Date de création	10.06.2010
Capital social (CHF)	10'910'000
Nombre de sociétés	36
Capitalisation boursière des sous-jacents (CHF)	609
Top 10 en %	42 %
Publication des sous-jacents	oui

ENVIRONNEMENT

PORTFEUILLE

Évolution moyenne des émissions de GES	3.2 %
Déchets recyclés	58.6 %

TOP 10

Évolution de la consommation d'énergie	- 5.8 %
Évolution de la production des déchets	33 %

SOCIAL

PORTFEUILLE

Politique sur les droits de l'homme	Politique contre le travail des enfants	Politique anti-corruption
72 %	61 %	78 %

TOP 10

Femmes	18 %
Femmes dans la Direction	22 %

GOUVERNANCE

PORTFEUILLE

Les droits de vote sont exercés de manière active par CONINCO Explorers in finance SA.

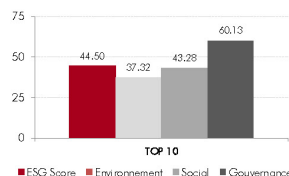
Administrateurs indépendants	70 %
Administratrices	19 %

ENGAGEMENT

PORTFEUILLE

Signataires du Global Compact	36 %
Membres du Carbon Disclosure Project	75 %

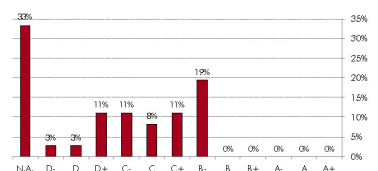
NOTES DE TRANSPARENCE ESG*



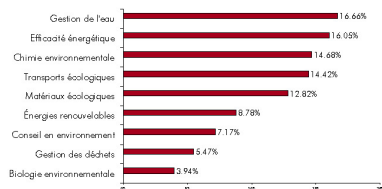
* Sources: Bloomberg

ekom research CORPORATE RATING

PORTFEUILLE



RÉPARTITION THÉMATIQUE



PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES À IMPACT ENV. POSITIF

20 % - 40 % Support	40 % - 80 % Mix	> 80 % Leader
44 %	25 %	31 %

RESTRICTIONS

Armement	Jeux
Tabac	Nucléaire
Alcool	Ingénierie génétique

Aucune société, de par son secteur d'activité, n'est controversée.

Dernières données ESG publiques disponibles 2016

CONINCO
Explorers in finance

Signatory of:



Principles for
Responsible
Investment



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ODD

Les Objectifs de développement durable (ODD) ou Sustainable Development Goals (SDGs), également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ils ont été établis par les États membres des Nations unies. Ils sont encadrés par 169 cibles (sous-objectifs) qui sont adossées à une liste de 244 indicateurs statistiques ou qualitatifs.

Il est recensé 17 objectifs s'appuient sur les succès des « Objectifs du Millénaire pour le développement », tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que le changement climatique, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Nous relevons ci-après le positionnement de chaque participation cotées par rapport à ces objectifs.



Sociétés cotées

AIR LIQUIDE			•		•	•		•	
AIR PRODUCTS & CHEMICALS	•				•	•		•	
APPLIED MATERIALS			•		•				
AURUBIS					•		•		
AVENTRON			•			•			
BADGER METER		•				•			
BELIMO HOLDING					•		•		
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN					•	•	•		
CSX					•	•			
DANAHER							•		
DYNACOR GOLD MINES				•			•		
GEBERIT		•							
HALMA	•	•							
JOHNSON CONTROLS INTL					•	•			
JOHNSON MATTHEY	•				•		•		
KONINKLUKE DSM					•				
KUBOTA					•	•			
KYOCERA					•				
LEM HOLDING					•				
MATSUDA SANGYO							•		
MAYR-MELNHOF KARTON							•		
NIBE INDUSTRIER						•		•	
RICARDO					•	•	•		
ROTORC				•	•				
RPS GROUP					•	•			
SCHNEIDER ELECTRIC				•	•	•			
SGS				•					•
SHIMANO	•					•			
SPECTRIS					•				
SWECO					•	•			
TOMRA SYSTEMS					•		•		
UMICORE			•	•		•	•		
UNION PACIFIC					•	•		•	
WASION GROUP HOLDINGS						•		•	
WATTS WATER TECHNOLOGIES				•	•	•	•		

Sociétés non cotées

DEPSYS			•			•	•		
GLASS 2 ENERGY			•			•	•		
MCE-5						•			
TRS						•	•		

DSM



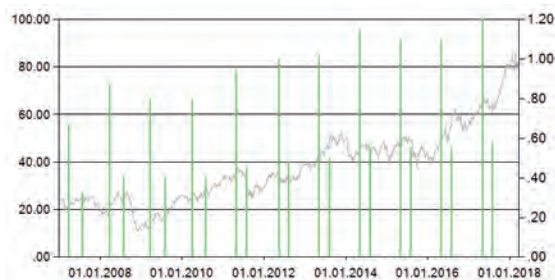
Pays	Pays-Bas	Support player
Capitalisation boursière	16'863 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	8.6 Mia EUR	% environnement 32 %

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air liquide est actif dans la production et la vente d'oxygène, d'azote et d'hydrogène à destination de l'ingénierie, de la construction, de l'électronique, de la santé, entre autre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'960
Estimation	369'183
Coût d'acquisition	241'958
Valeur comptable	241'958

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	185
Évolution annuelle des émissions de GES	36 %
% de déchets recyclés	83 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	21'054
% femmes / Direction	27 % / 25 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



N.A.

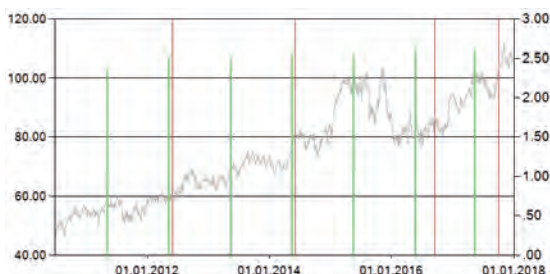
Pays	France	Mix player
Capitalisation boursière	50'824 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	20.3 Mia EUR	% environnement 40 %

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air liquide est actif dans la production et la vente d'oxygène, d'azote et d'hydrogène à destination de l'ingénierie, de la construction, de l'électronique, de la santé, entre autre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'103
Estimation	381'443
Coût d'acquisition	307'928
Valeur comptable	307'928

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	1285
Évolution annuelle des émissions de GES	3.6 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	65'200
% femmes / Direction	26 % / N.A.

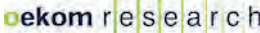
GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	66 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

 eekom research	N.A.
--	------

AIR PRODUCTS & CHEMICALS



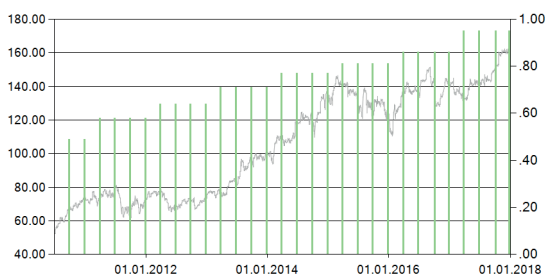
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	34'085 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	8.2 Mia USD	% environnement 20 %

Air Products est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de gaz industriels. La société fournit également des équipements connexes aux marchés de fabrication, dans le secteur du raffinage et de la fabrication de produits pétrochimiques. Elle est le plus grand fournisseur au monde de technologie et d'équipements pour le gaz naturel liquéfié.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'504
Estimation	400'379
Coût d'acquisition	294'147
Valeur comptable	294'147

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	4025
Évolution annuelle des émissions de GES	-0.1%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	15'300
% femmes / Direction	23 % / 20 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	88 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	B-
---------------	----

Pays	Canada	Pure player
Capitalisation boursière	46'766 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	26.8 Mio CAD	% environnement 100 %

La société Dyncor se singularise dans le paysage péruvien par le fait que la traçabilité de l'or est entièrement garantie, depuis l'extraction jusqu'au produit final en passant par l'acheminement et le traitement du minerai. Elle a été créée, en 2016, en partenariat avec PX Group à la Chaux-de-Fonds, le label PX Impact, qui a pour objectif de proposer au marché de l'or responsable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	194'886
Estimation	251'615
Coût d'acquisition	310'123
Valeur comptable	251'615

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	N.A.
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

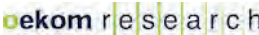
GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

	N.A.
---	------

JOHNSON MATTHEY



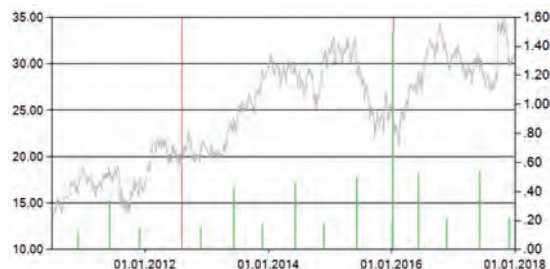
Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	7'914 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2017	12 Mia GBP	% environnement 66 %

Johnson Matthey est une société britannique active dans le secteur des Technologies de Contrôle d'Emission, des Technologies de Procédés, des Produits en Métaux Précieux et de la Chimie Fine. L'entreprise produit entre autre des catalyseurs, des batteries de nouvelle génération et des composants pour les piles à combustible.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'402
Estimation	340'586
Coût d'acquisition	305'868
Valeur comptable	305'868

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	40
Évolution annuelle des émissions de GES	- 2 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	12'214
% femmes / Direction	25 % / 26 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	67 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research

C

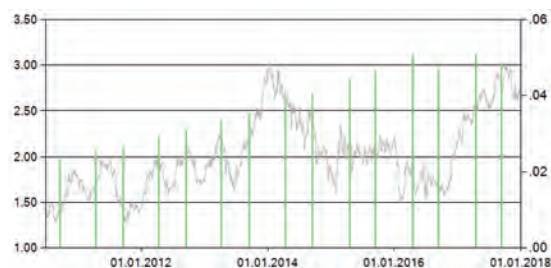
Pays	Grande-Bretagne	Leader player
Capitalisation boursière	698 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	630 Mio GBP	% environnement 90 %

RPS Group est une entreprise britannique de Conseil dans les domaines de l'Environnement Naturel et Bâti, des Énergies, Eau et Ressources Naturelles et des Infrastructures Stratégiques.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	33'815
Estimation	121'360
Coût d'acquisition	114'115
Valeur comptable	114'115

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	22
Évolution annuelle des émissions de GES	7 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5'099
% femmes / Direction	30 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	66 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	N.A.
---------------	------

SGS

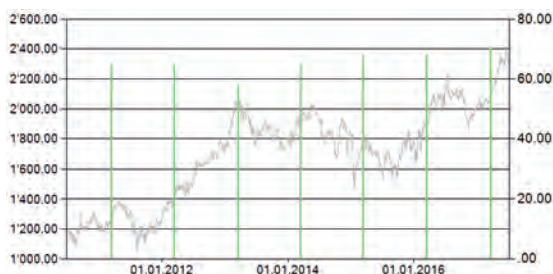


Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	18'199 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	6.3 Mia CHF	% environnement 20 %

SGS est le leader mondial de l'Inspection, la Vérification, le Test et la Certification. Basée en Suisse, elle opère dans le monde entier et est reconnue pour définir la norme en matière de qualité et d'intégrité.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	161
Estimation	409'101
Coût d'acquisition	332'182
Valeur comptable	332'182

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	27.7
Évolution annuelle des émissions de GES	- 6 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	95'000
% femmes / Direction	N.A. / 26 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	90 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

oekom research	C +
----------------	-----

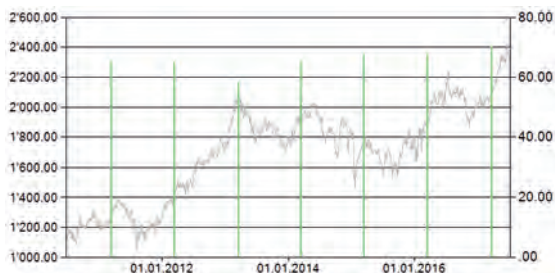
Pays	Suède	Pure player
Capitalisation boursière	2'407 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	16,5 Mio SEK	% environnement 100 %

Sweco est une entreprise suédoise active dans le conseil. La société planifie et conçoit les villes et les infrastructures selon les règles de la durabilité. Ses services comprennent également des stratégies d'efficacité énergétique et d'accès à l'eau potable. Elle est leader européen de le conseil en Architecture et Ingénierie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'461
Estimation	118'167
Coût d'acquisition	109'552
Valeur comptable	109'552

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios SEK CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	14'653
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

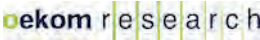
GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	28 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

	N.A.
---	------

BELIMO



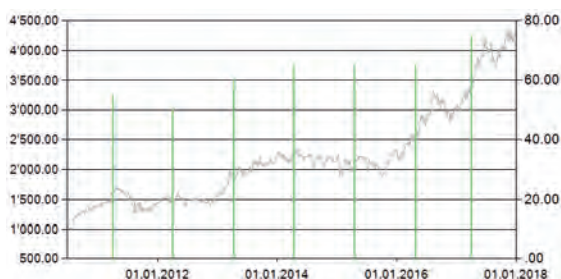
Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	2'565 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	535 Mio CHF	% environnement 100 %

Belimo conçoit, fabrique et commercialise des déclencheurs ou vérins électriques pour les installations motorisées HVAC (Chauffage, Ventilation et Air-Conditionnée) depuis 1975. Leurs équipements permettent plus de confort, de commodité, de sécurité tout en améliorant les performances des installations. La conceptualisation permet de réduire les coûts d'installation et de maintenance et diminue également leur consommation d'énergie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	63
Estimation	268'758
Coût d'acquisition	175'027
Valeur comptable	175'027

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'409
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	100 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

oekom research

D +

Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	1'831 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	271 Mio CHF	% environnement 20 %

LEM est une société suisse active dans les domaines de l'Automobile, de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Automation ainsi que dans la Traction et les Infrastructures ferroviaires. LEM développe, fabrique et commercialise, notamment, des instruments de mesure de courant et de tension électriques.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	76
Estimation	125'552
Coût d'acquisition	62'880
Valeur comptable	62'880

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'453
% femmes / Direction	56 % / N.A.

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

 oekom research

N.A.

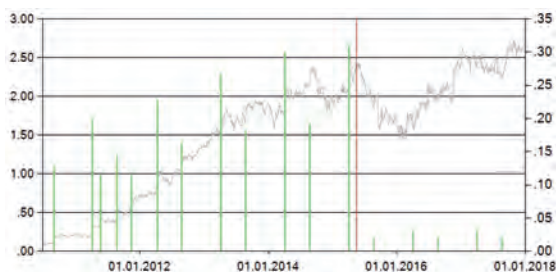
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	3'382 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	642 Mio GBP	% environnement 20 %

Rotork est une entreprise leader dans la fabrication de motorisations et le contrôle de flux. Présente sur tous les marchés où le contrôle des flux de gaz et de liquides est indispensable, l'entreprise offre des services de maintenance, de réparation et de modernisation pendant toute la durée de vie des équipements.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	34'580
Estimation	90'939
Coût d'acquisition	90'939
Valeur comptable	90'939

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	25
Évolution annuelle des émissions de GES	18 %
% de déchets recyclés	79 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	3'754
% femmes / Direction	19 % / 4 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	57 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

 ekom research	C-
---	----

Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	46'133 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	24.7 Mia EUR	% environnement 20 %

La société Schneider Electric développe des Technologies connectées et des solutions de Gestion énergétique stables, efficaces et durables.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	4'481
Estimation	371'559
Coût d'acquisition	335'601
Valeur comptable	335'601

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	19.1
Évolution annuelle des émissions de GES	-0.1 %
% de déchets recyclés	93 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	143'901
% femmes / Direction	31 % / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	69 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	B
---------------	---

SPECTRIS



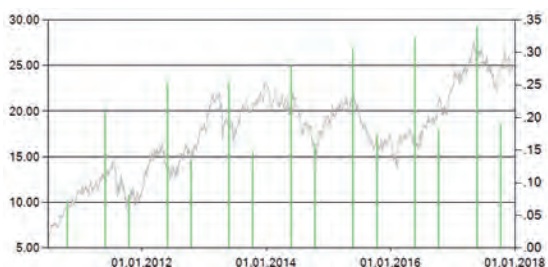
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	4'228 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	1.3 Mia GBP	% environnement 30 %

Spectris est fournisseur leader d'instruments d'amélioration de la productivité et de contrôle. Cette société britannique est active dans les segments de marché suivants: Analyse de Matériaux, Test et Mesure, Instruments d'Analyse; Contrôle Industriel.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'658
Estimation	257'624
Coût d'acquisition	228'250
Valeur comptable	228'250

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	34.2
Évolution annuelle des émissions de GES	-1%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	8'569
% femmes / Direction	29 % / 13 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	71 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	C
---------------	---

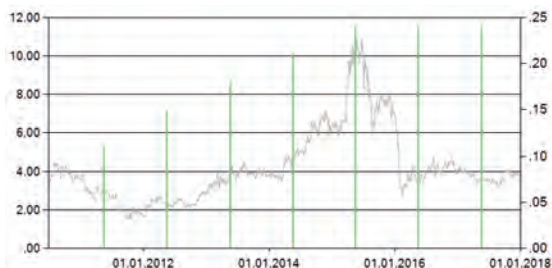
Pays	Hong Kong, Chine	Pure player
Capitalisation boursière	551 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	2.6 Mia RMB	% environnement 100 %

Wasion Group est leader dans la production de produits et de solutions de mesure énergétique de haute précision. Cette société est ainsi un acteur très actif sur le marché chinois et mondial dans la gestion de l'efficacité énergétique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	248'100
Estimation	118'144
Coût d'acquisition	125'030
Valeur comptable	118'144

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CNY CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	3'666
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	40 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

 eekom research	N.A.
--	------

APPLIED MATERIALS

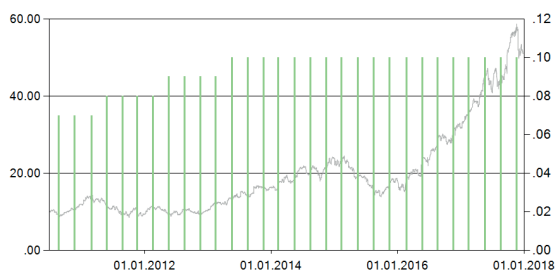


Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	59'372 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	14.5 Mia USD	% environnement 20 %

Applied Materials est leader dans des solutions matérielles d'ingénierie. Leurs technologies d'application industrielle à l'échelle atomique sont utilisées dans le domaine des écrans LCD, des semi-conducteurs et des cellules solaires.

ÉVOLUTION COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	6'442
Estimation	320'917
Coût d'acquisition	190'161
Valeur comptable	190'161

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	15.8
Évolution annuelle des émissions de GES	0 %
% de déchets recyclés	78 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	14'500
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	89 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	×
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	C-
---------------	----

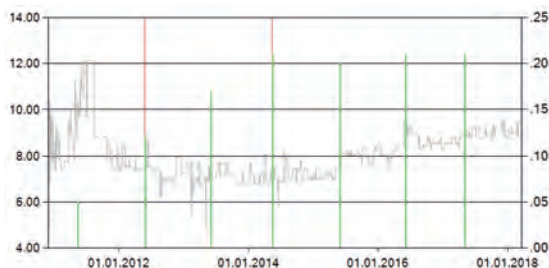
Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	308 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	48.5 Mio CHF	% environnement 100 %

Aventron est un producteur indépendant d'électricité issue des énergies renouvelables. La société se concentre sur l'acquisition et l'exploitation de centrales hydrauliques, photovoltaïques et de parcs éoliens en Suisse et dans certains pays européens.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	28'294
Estimation	249'836
Coût d'acquisition	250'245
Valeur comptable	249'836

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ekom research	N.A.
---------------	------

KYOCERA



Pays

Japon

Support player
Large Cap

Capitalisation boursière

20'445 Mio CHF

Chiffre d'affaires 2017

1422 Mia YEN

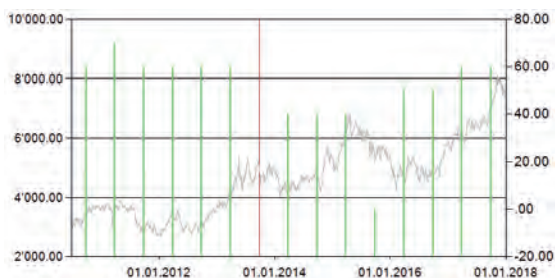
% environnement 40 %

Kyocera est une entreprise japonaise active dans les industries suivantes: Composantes en Céramique Fine, Semiconducteurs, Composantes en Céramique Appliquée, Appareils Électroniques, Équipements de Télécommunication et Informatique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'811
Estimation	370'634
Coût d'acquisition	297'145
Valeur comptable	297'145

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO₂e/Mios YEN CA)

N.A.

Évolution annuelle des émissions de GES

N.A.

% de déchets recyclés

N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs

70'153

% femmes / Direction

N.A. / N.A.

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants

13 %

Dualité PDG & Prés. CA

non

ENGAGEMENT

Global Compact



Membre du CDP



CORPORATE RATING

ekom research

C -

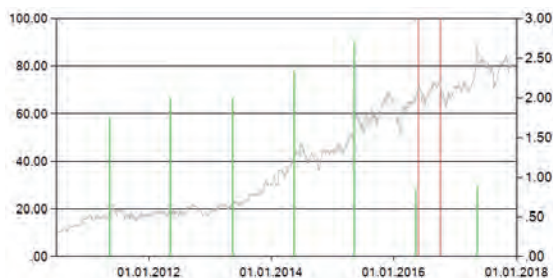
Pays	Suède	Mix player
Capitalisation boursière	4'719 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2017	19 Mia SEK	% environnement 62 %

Nibe est un groupe mondial suédois actif dans la production de produits destinés à l'usage domestique et commercial. La société propose une large gamme de produits destinés à mesurer et contrôler la chaleur et à améliorer l'efficacité énergétique.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	25'532
Estimation	238'856
Coût d'acquisition	186'795
Valeur comptable	186'795

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios SEK CA)	1,17
Évolution annuelle des émissions de GES	64%
% de déchets recyclés	74 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	11'869
% femmes / Direction	38 % / N.A.

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	83 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

oekom research	C
----------------	---

BADGER METER



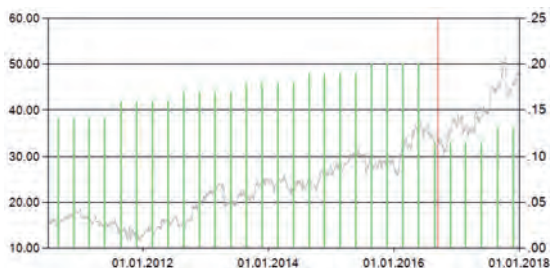
Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	1'367 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	393 Mio USD	% environnement 77 %

La société Badger Meter est un leader mondial dans l'innovation, la fabrication et la commercialisation de produits de mesure, de contrôle ainsi que de solutions de communication. Créée en 1905, 75% de ses instruments sont utilisés pour la mesure de l'eau. Leurs produits sont de haute-précision et de longue durée.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'911
Estimation	135'597
Coût d'acquisition	76'103
Valeur comptable	76'103

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'562
% femmes / Direction	N.A. / 30 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	89 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

ekom research	D-
---------------	----

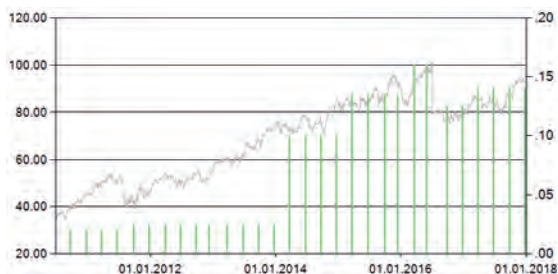
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	65'312 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	18.3 Mia USD	% environnement 22 %

Danaher est un conglomérat américain, regroupant une vingtaine d'entreprises actives mondialement dans les sciences et les technologies. Parmi leurs activités, on peut compter les domaines du diagnostic, des soins dentaires et des solutions environnementales.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	4'251
Estimation	384'516
Coût d'acquisition	269'321
Valeur comptable	269'321

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	62'000
% femmes / Direction	N.A. / 9 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	73 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

 eekom research	D +
--	-----

GEBERIT



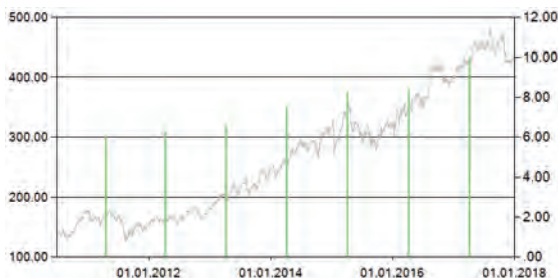
Pays	Suisse	Mix player
Capitalisation boursière	15'766 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	2.8 Mia CHF	% environnement 40 %

Geberit est spécialiste des technologies sanitaires et des céramiques de salle de bains. Leader dans son domaine, ses activités comprennent, entre autres, l'hydraulique, l'hygiène de l'eau potable, l'insonorisation et la technologie des matériaux. L'éco-conception est un but du processus de développement de leurs produits.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	812
Estimation	348'429
Coût d'acquisition	306'052
Valeur comptable	306'052

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios CHF CA)	89
Évolution annuelle des émissions de GES	- 8 %
% de déchets recyclés	74 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	11'592
% femmes / Direction	24 % / 0 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	83 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

oekom research	B
----------------	---

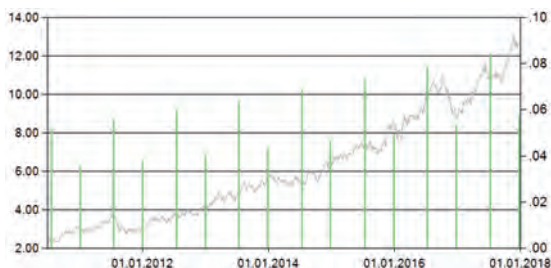
Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	5'941 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2017	962 Mio GBP	% environnement 23 %

Les activités de la société HALMA, un conglomérat composé d'une vingtaine d'entreprises se concentrent sur la protection de la vie et l'amélioration de la qualité de vie des personnes dans le monde. Elle comprend 4 secteurs principaux qui sont: la sécurité des processus, la sécurité des infrastructures, des produits médicaux ainsi que le domaine de l'Environnement et de l'Analyse.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'359
Estimation	138'843
Coût d'acquisition	100'995
Valeur comptable	100'995

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	20
Évolution annuelle des émissions de GES	- 7 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	5'801
% femmes / Direction	41 % / 12 %

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	60 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

oekom research	C -
----------------	-----

KUBOTA



Pays	Japon	Support player
Capitalisation boursière	21'090 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2017	1'596 Mio YEN	% environnement 20 %

Kubota est une société japonaise active dans le domaine de l'Agriculture et de l'Eau. Elle offre une gamme complète de produits pour l'Agriculture et des Solutions pour les traitements des Eaux, de l'ingénierie à la construction et la maintenance.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	21'100
Estimation	403'299
Coût d'acquisition	282'145
Valeur comptable	282'145

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios JPY CA)	0.4
Évolution annuelle des émissions de GES	-10 %
% de déchets recyclés	53 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	38'291
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	22 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	N.A.
---------------	------

Pays	Singapour	Pure player
Capitalisation boursière	556 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	N.A.	% environnement 100 %

Sound Global est l'une des sociétés chinoises leader dans le domaine de l'Eau et des Solutions de Traitement des Eaux usées. Elle développe de nombreuses technologies brevetées et élaborent des solutions sur-mesure pour des projets liés à l'Eau aux niveaux industriels et municipaux.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)

INVESTISSEMENT

(CHF)

Cette société est momentanément suspendue de cotation. Elle poursuit son activité commerciale néanmoins. La position sera vendue dès la reprise de la cotation.

Quantité	93'900
Estimation	25'752
Coût d'acquisition	37'943
Valeur comptable	25'752

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios HKD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	N.A.
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

 eekom research	N.A.
--	------

WATTS WATER TECHNOLOGIES



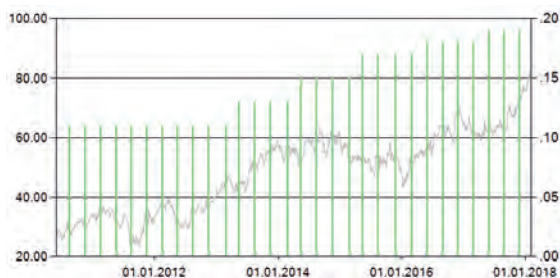
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	2'490 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	1.4 Mia USD	% environnement 20 %

Watts Water Technologies est un conglomérat américain actif dans le domaine de l'Eau. La société propose des nombreux produits pour les applications nécessaires à la bonne gestion des installations sanitaire privées, commerciales et municipales. Les principaux segments de l'entreprise sont la Plomberie, la Qualité de l'Eau, la Filtration, le Reconditionnement de l'Eau ainsi que les Réseaux de Distribution Municipaux.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'666
Estimation	123'306
Coût d'acquisition	87'425
Valeur comptable	87'425

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	4'800
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	78 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING

oekom research	D +
----------------	-----

Pays	Allemagne	Support player
Capitalisation boursière	3'507 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	11 Mia EUR	% environnement 20 %

Aurubis est fournisseur de cuivre de haute-pureté depuis 150 ans. La société est active dans la production de cuivre primaire et d'autres métaux précieux ainsi que dans le recyclage de matières premières secondaires jusqu'à sa transformation en produits finaux. Ce métal est très demandé dans les technologies émergentes et reste ainsi un matériau clé de notre société moderne.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'435
Estimation	130'272
Coût d'acquisition	72'145
Valeur comptable	72'145

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	173
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	6'321
% femmes / Direction	12% / 0 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



B -

MATSUDA SANGYO



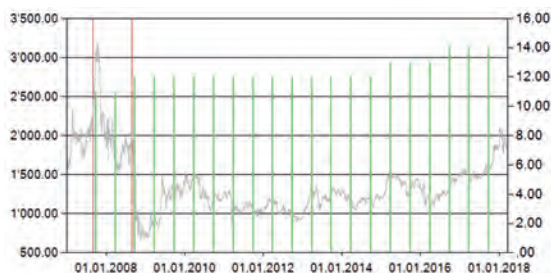
Pays	Japon	Mix player
Capitalisation boursière	472 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	163 Mia YEN	% environnement 64 %

Matsuda Sangyo est une société japonaise active dans deux segments: les Métaux Précieux et l'Alimentaire. Ses activités dans les Métaux consistent à recycler l'argent contenu dans des matériaux photosensibles; collecter et transporter les déchets industriels générés par les usines ainsi que le traitement intermédiaire et le recyclage des déchets acides et alcalins.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	9'000
Estimation	144'423
Coût d'acquisition	123'778
Valeur comptable	123'778

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mia YEN CA)	0.09
Évolution annuelle des émissions de GES	-1.4 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	1'133
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

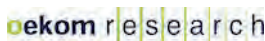
GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	13 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	x

CORPORATE RATING



D

Pays	Norvège	Pure player
Capitalisation boursière	2'460 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	6.6 Mia NOK	% environnement 100 %

Tomra est une entreprise norvégienne active dans la conception d'instruments de tri industriel des déchets ainsi que d'un réseau de collectes et de recyclage des cannettes en aluminium et des bouteilles en plastique et en verre.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'996
Estimation	140'941
Coût d'acquisition	94'195
Valeur comptable	94'195

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios NOK CA)	3.4
Évolution annuelle des émissions de GES	-2%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	2'770
% femmes / Direction	18 % / 22 %

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	57 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



B-

JOHNSON CONTROLS



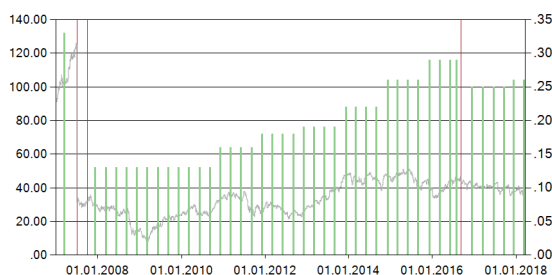
Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	12'601 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	30 Mia USD	% environnement 20 %

Johnson Controls est une entreprise américaine active dans trois segments de marché que sont les Bâtiments, les Batteries et la Distribution et le Stockage d'Energie.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	9'243
Estimation	343'268
Coût d'acquisition	333'681
Valeur comptable	333'681

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	121
Évolution annuelle des émissions de GES	1 %
% de déchets recyclés	53 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	121'000
% femmes / Direction	29 % / 30 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	90 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	C +
---------------	-----

Pays	Autriche	Mix player
Capitalisation boursière	2'960 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	2.2 Mia EUR	% environnement 45 %

Le groupe Mayr-Melnhof est leader mondial du carton enduit recyclé. Les activités sont divisées en deux segments: MM Karton et MM Packaging. Cette société, fondée il y a plus d'un siècle, est engagée à produire un bénéfice environnemental pour ses clients.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	888
Estimation	127'292
Coût d'acquisition	99'326
Valeur comptable	99'326

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	9'927
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Prés. CA	N.A.

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

	D +
---	-----

ST-GOBAIN



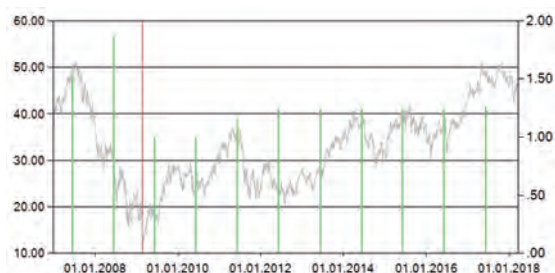
Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	29'531 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	39 Mia EUR	% environnement 25 %

Saint-Gobain est une société française active dans la conception, la production et la distribution de matériaux et de solutions pour le bien-être dans l'habitat et la vie quotidienne. Destinés aux bâtiments, aux transports, aux infrastructures ou à l'industrie, leurs produits apportent confort, performance et sécurité pour répondre aux défis de la construction durable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	6'438
Estimation	346'395
Coût d'acquisition	361'147
Valeur comptable	346'395

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	332
Évolution annuelle des émissions de GES	0%
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	172'696
% femmes / Direction	22 % / 13 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	44 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

oekom research	C +
----------------	-----

Pays	Belgique	Mix player
Capitalisation boursière	11'381 Mio CHF	LargeCap
Chiffre d'affaires 2017	2.6 Mia EUR	% environnement 75 %

Umicore est un groupe mondial spécialisé dans la technologie des Matériaux et du Recyclage. Le groupe se concentre sur des domaines où son expertise en science des matériaux, chimie et métallurgie fait la différence. Ses activités s'articulent autour de trois business groups: Catalysis, Energy & Surface Technologies et Recyclage.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'295
Estimation	382'975
Coût d'acquisition	222'063
Valeur comptable	222'063

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios EUR CA)	71
Évolution annuelle des émissions de GES	4 %
% de déchets recyclés	16 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	9'921
% femmes / Direction	22 % / 14 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	54 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

	B-
---	----

CSX



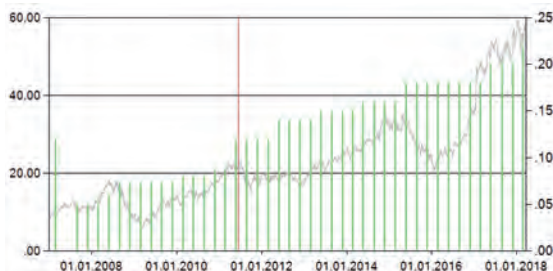
Pays	USA	Pure player
Capitalisation boursière	47'724 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	11.4 Mia USD	% environnement 100 %

CSX Corporation est une société de transport ferroviaire leader sur le marché américain. Elle dispose d'un large réseau et offre des solutions de transports intermodal (road-to-rail). CSX effectue du transport de marchandise pour des nombreuses catégories d'industrie tels que les produits agricoles, les voitures, les produits forestiers, les déchets, etc.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'107
Estimation	380'986
Coût d'acquisition	271'462
Valeur comptable	271'462

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	452
Évolution annuelle des émissions de GES	-10 %
% de déchets recyclés	41 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	28'340
% femmes / Direction	6 % / 56 %

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	92 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	C +
---------------	-----

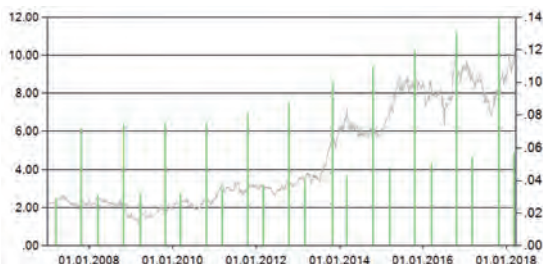
Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	688 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2017	366 Mio GBP	% environnement 46 %

Ricardo est une entreprise britannique active dans le Conseil Technique et Environnemental. Son expertise industriel s'adresse au développement de niche technologique de haute performance dans les domaines des Transports, de l'Énergie et des Ressources rares.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	11'766
Estimation	137'618
Coût d'acquisition	93'339
Valeur comptable	93'339

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios GBP CA)	52
Évolution annuelle des émissions de GES	- 18 %
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	2'718
% femmes / Direction	20 % / 12 %

GOVERNANCE

% administrateurs indépendants	66 %
Dualité PDG & Prés. CA	non

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

	N.A.
---	------

SHIMANO



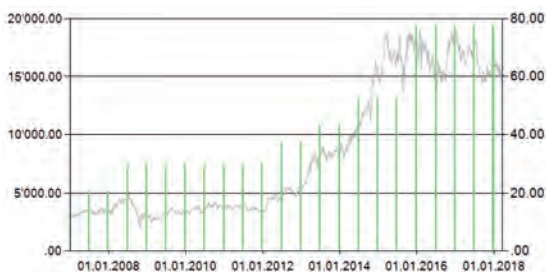
Pays	Japon	Leader player
Capitalisation boursière	12'665 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	335 Mia YEN	% environnement 80 %

Shimano est une société japonaise qui développe, fabrique et commercialise des composantes destinés aux Vélos et à la Pêche.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'820
Estimation	386'659
Coût d'acquisition	342'146
Valeur comptable	342'146

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios YEN CA)	N.A.
Évolution annuelle des émissions de GES	N.A.
% de déchets recyclés	N.A.

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	11'908
% femmes / Direction	N.A. / N.A.

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	13 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING

ekom research	B -
---------------	-----



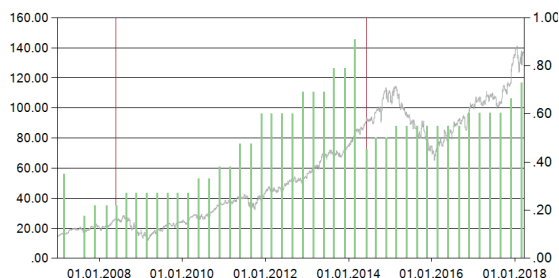
Pays	USA	Pure player
Capitalisation boursière	97'781 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2017	19.9 Mia USD	% environnement 100 %

Union Pacific Corporation est une des sociétés de transports leaders du marché américain. Sa division Chemin de Fers dessert 23 États américains, soit les 2/3 du territoire. Son réseau offre un lien critique dans la chaîne de valeur nationale et internationale et permet ainsi de livrer des produits de manière sûre, efficace, efficiente en fuel et environnementalement responsable.

ÉVOLUTION

COURS ET DIVIDENDES

(depuis lancement 06.2010)



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	3'398
Estimation	444'052
Coût d'acquisition	329'950
Valeur comptable	329'950

ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO ₂ e/Mios USD CA)	535
Évolution annuelle des émissions de GES	- 8 %
% de déchets recyclés	0 %

SOCIAL

Nbre de collaborateurs	43'000
% femmes / Direction	6 % / 19 %

GOUVERNANCE

% administrateurs indépendants	90 %
Dualité PDG & Prés. CA	oui

ENGAGEMENT

Global Compact	x
Membre du CDP	✓

CORPORATE RATING



C +

DEPs_{sys}

Pays	Suisse, Yverdon
Capital-actions	121'774 CHF
Année de fondation	2012

DEPs_{sys} est une start-up suisse qui a mis au point une plateforme de contrôle évolutive "en temps réel" pour la gestion du réseau électrique basse tension. Leur produit, le GridEye, est une solution modulaire destinée au Smart Grid, qui comporte des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Le GridEye est capable de mesurer, calculer et communiquer les informations (alarmes, défauts, violations, statistiques, etc.) en provenance du terrain.

*One-platform*

Un quartier type équipé de GridEye

INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'200
Coût d'acquisition	505'858
Valeur comptable	505'858

Pays Suisse, Villaz-St-Pierre

Capital-actions 23'458'000 CHF

Année de fondation 2011

G2e est une société suisse active dans le design, l'ingénierie, la fabrication, le marketing et la vente d'un nouveau type de cellule solaires transparentes et colorées.

La société produit des cellules solaires basées sur la technologie DSC (Dye Sensitized solar Cells). Cette dernière a été développée par le professeur Michael Graetzel à l'EPFL de Lausanne, en Suisse. Cette technologie est souvent comparée à une sorte de photosynthèse artificielle. Pour répliquer cette photosynthèse, un processus chimique est utilisé à la place de l'utilisation de silicium conventionnel dans panneaux solaires. G2e a élaboré un procédé de fabrication unique d'encapsulation des composants chimiques dans du verre. Un débouché majeur est le BIPV (Building-integrated photovoltaic), c'est-à-dire le photovoltaïque intégré à la production



Application au mobilier urbain:

76 modules installés à Ouchy, en Suisse.

INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	18'090
Coût d'acquisition	262'610
Valeur comptable	180'900

MCE-5 DEVELOPMENT



Pays	France, Lyon
Capital-actions	1'655'851 EUR
Année de fondation	2000

MCE-5 est une société française active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes.

La société a développé une technologie VCR (taux de compression variable) pour les moteurs de voiture. Celle-ci permet notamment d'adapter le volume de la chambre de combustion à la masse de gaz qu'on y introduit et ainsi d'optimiser la performance et le rendement ainsi que de réduire les émissions de CO2.



La technologie de taux de compression variable VCRI de MCE-5 DEVELOPMENT

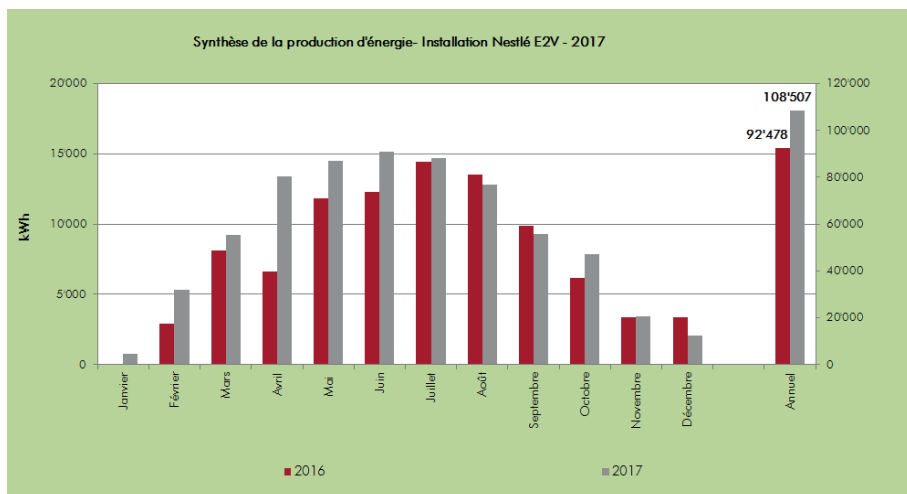
INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	12'420
Coût d'acquisition	576'948
Valeur comptable	576'948

Installation photovoltaïque

Localisation	Bâtiment Nestlé Entre deux Villes
Coût d'acquisition	230'555 CHF
Puissance	98 kWp
Nombre de panneaux PV	377
Mise en service	Septembre 2015
Rendement annuel escompté	100'000 kWh



SWISS HYDROGEN



Pays	Suisse
Capital-actions	6'130'000
Fondation	2008

SWISS HYDROGEN développe des solutions cleantechs destinées à une grande variété d'applications, ayant tous comme dénominateur commun l'hydrogène. Lorsqu'il est produit avec de l'énergie renouvelable, l'hydrogène devient le meilleur vecteur d'énergie propre; il peut être stocké sans perte et produit de l'électricité zéro-émission.



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'500
Coût d'acquisition	500'000
Valeur comptable	500'000
Valeur qualifiée	607'022
Dépôt fiduciaire	71'877

Pays Suisse, Gland

Capital-actions 725'721 CHF

Fondation 2013

TRS est une société suisse active dans le recyclage de pneus. Son objectif est de valoriser cette catégorie de déchets pour en faire une ressource commercialisable et durable.

Pour l'atteindre elle a développé plusieurs technologies brevetées couvrant toutes les étapes du recyclage, jusqu'à obtention d'une matière brute, à savoir, de la poudre de caoutchouc micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surfaces uniques qui lui permettent d'être réintroduites dans des produits de haute-qualité



INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	154'592
Coût d'acquisition	580'005
Valeur comptable	480'781



ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017
(avec comparatifs 2016)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	4	2'271'754	3'428'532
Actifs de régularisation		32'906	60'355
Total actif circulant		2'304'660	3'488'888
ACTIF IMMOBILISE			
Titres cotés, net	5/12	7'368'432	5'658'403
Participations non cotées	6	1'816'365	1'391'224
Prêt convertible	7	10'652	19'445
Infrastructures		216'947	226'553
Total actif immobilisé		9'412'396	7'295'625
TOTAL ACTIF		11'717'056	10'784'513
PASSIF			
FONDS ÉTRANGERS A COURT TERME :			
Dettes à court terme		23'163	28'254
Passifs de régularisation et provisions à court terme		170'634	81'914
Total fonds étrangers à court terme		193'797	110'168
Total fonds étrangers		193'797	110'168
FONDS PROPRES :			
Capital-social	8	10'910'000	10'210'000
Réserve légale issue du bénéfice		97'585	56'921
Réserve facultative issue du bénéfice		515'674	407'424
Total fonds propres		11'523'259	10'674'345
TOTAL PASSIF		11'717'056	10'784'513

COMPTES DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2017
(avec comparatifs 2016)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
PRODUITS :			
Revenus des titres Pro-	9	138'020	160'272
duits financiers Com-		120	134
missions d'émission		21'000	33'000
Plus-value sur titres		944'099	563'867
Produits d'infrastructures		19'752	8'584
Produits exercices antérieurs et exceptionnels		9'745	-
Total des produits		1'132'736	765'857
CHARGES :			
Honoraires professionnels	10	282'747	173'099
Intérêts et frais bancaires		32'974	45'586
Droit de timbre		7'000	11'000
Moins-value sur titres		132'924	6'011
Frais d'infrastructures / Exploitation		1'083	1'640
Amortissement infrastructures		9'607	4'003
Charges exercices antérieurs et exceptionnelles	13	1'595	-
Total des charges		467'929	241'339
Résultat annuel avant impôts		664'806	524'518
Impôts directs		149'353	117'878
BÉNÉFICE ANNUEL		515'453	406'641
BÉNÉFICE (PERTE) AU BILAN, en début d'exercice		407'424	253'553
Dividende		(366'539)	(228'000)
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		(40'664)	(24'770)
BÉNÉFICE AU BILAN, en fin d'exercice		515'674	407'424

1. GÉNÉRAL

La société Coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Base comptable - Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse. Seuls les comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale ont force juridique.

Titres - Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière, lorsque ceux-ci sont cotés.

Participations non cotées - Les participations non cotées sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements éventuels pour dépréciation de valeur durable.

Investissement en infrastructures - Les infrastructures sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements commandés par les circonstances. Les amortissements sont déterminés sur la durée de vie prévisible des installations de 24 ans et calculés selon la méthode linéaire.

3. NOMBRE DE COLLABORATEURS

La Société n'a aucun employé.

4. LIQUIDITÉS

Le montant des liquidités s'élève à CHF 2'271'754 (2016 CHF 3'428'532). Les dividendes reçus, une partie du produit des ventes réalisées ainsi que la part du capital social non investie ont été placées dans des parts de fonds monétaires à liquidité journalière en attente d'investissements futurs.

5. TITRES CÔTÉS, NET

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Titres cotés au coût d'acquisition	7'461'179	5'884'229
Provision pour moins-value	(92'748)	(225'826)
Titres cotés, net	7'368'432	5'658'403

6. PARTICIPATIONS NON COTEES

Société	Quantité	Détention	Devise	Valeur qualifiable	Coût d'acquisition	Provisions 2017	Valeur comptable
Sociétés non cotées							
MCE - 5 Development SA	12'420	0.15%	CHF	1'156'813	576'948		576'948
SOUS-TOTAL			CHF	1'156'813	576'948		576'948
Start-up confirmée							
H.Glass (ex-G2e glass 2 energy SA)	18'090	0.77%	CHF	180'900	262'610		180'900
SOUS-TOTAL			CHF	180'900	262'610		180'900
Start-up early-stage							
DEPsys SA	8'200	6.73%	CHF	690'969	505'858		505'858
Tyre Recycling Solutions SA	154'592	2.1%	CHF	480'781	580'006	99'225	480'781
Stevia Growers SA International SCA	4'961	< 1%	CHF	1	121'647		1
Swiss Hydrogen (Dépôt fiduciaire suite vente 12.2017)							71'877
SOUS-TOTAL			CHF	1'171'751	1'207'511		1'058'517
TOTAL SOCIÉTÉS NON COTÉES			CHF	2'509'464	2'047'069		1'816'365

MCE – 5 Development SA, Lyon - France, créée en janvier 2000, cette société est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes. Son capital social s'élève à EUR 1'655'851. La participation de EUR 353'760 a été augmentée, via une conversion de BSA, au mois de décembre 2017, pour un montant de EUR 130'080. Cette souscription a été effectuée au prix unitaire de EUR 24.00 par action (privilège lié à notre statut d'investisseur « historique »), avec une valorisation en vigueur de EUR 78.11 par action, datant de mars 2016.

H. Glass (ex-G2e glass 2 energy SA), Villaz-Saint-Pierre, Fribourg, est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de cellules solaires à colorants. Créée en 2011, g2e glass2energy a changé son nom pour devenir H. Glass. Ce changement est dû à un repositionnement marketing sur le marché mondial. H. Glass emploie plus de 50 collaborateurs dans différents secteurs. Ses équipes de chercheurs, de chimistes et son groupe d'ingénieurs processus et machines permettent à l'entreprise d'être autonome dans le développement de ses produits. Son capital-actions est de CHF 23'458'000 La participation s'élève à 18'090 actions, valorisées au dernier prix d'émission, soit CHF 10 par action.

DEPsys SA, Puidoux, est une start-up qui a mis au point une plateforme de contrôle évolutive « en temps réel » pour la gestion du réseau électrique basse tension. Leur produit, le GridEye, est une solution modulaire destinée au Smart Grid, qui comporte des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Son capital-actions s'élève à CHF 121'744, suite à une augmentation effectuée en décembre 2017.

Après validation des jalons relatifs, deux lots d'actions supplémentaires ont été acquises, en janvier et mai 2017, conformément aux engagements pris en 2016. Il est détenu 8'200 actions, valorisées au dernier prix d'émission du 04.12.2017, soit CHF 84,32 par action.

Tyre Recycling Solutions SA (TRS), Gland, Vaud, est active dans le recyclage des pneus usagés. Les trois composants du pneu, à savoir, les fibres, le métal et le caoutchouc sont séparés par pulvérisation à l'eau. Le métal récupéré est revendu comme ferraille et les fibres pour de l'isolation. Le caoutchouc est quant à lui réduit à l'état de poudre micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surface uniques lui permettant d'être réintroduite dans des produits de haute qualité. Créée en 2013, son capital-actions est de CHF 725'721,20. La participation s'élève à 154'592 actions, valorisées au dernier prix d'émission du 15.12.2017, soit CHF 3,11 par action.

Stevia Growers SA International SCA, Luxembourg, a spécifiquement comme objet le développement du commerce et de l'industrie relative à la substance naturelle extraite de plantes dites stevia et de ses produits dérivés. Le 8.12.2015, le Conseil d'Administration de ONE CREATION a décidé d'amortir entièrement la participation.

Swiss Hydrogen, entreprise suisse basée à Fribourg, est spécialisée dans la conception et la production de solutions de gestion et de contrôle de l'énergie dans les systèmes de piles à combustible dédiés à la mobilité. Une participation de CHF 500'000 a été prise en janvier 2017. En décembre 2017, le conglomérat français Plastic Omnium a acquis la totalité de la société Swiss Hydrogen. ONE CREATION a ainsi cédé sa participation dans la société pour un montant de CHF 607'022. Le contrat d'achat prévoit que la somme de CHF 71'877 soit placée sur un compte de dépôt fiduciaire. Cette dernière sera remboursée en partie dans 18 mois, et en partie dans 3 ans, si aucune brèche de contrat n'est à signaler.

7. PRÊT CONVERTIBLE

Tyre Recycling Solutions SA (TRS)

Au mois de mai 2017, il a été investi un montant de CHF 10'652 dans un emprunt convertible. L'intérêt couru sur 219 jours, au taux de 15% a été payé en date du 31.12.2017. Les 10'049 actions ont été converties en janvier 2018.

8. CAPITAL-SOCIAL

Le capital social est composé de 1'091 parts de CHF 10'000 (2016 : 1'021 parts de CHF 10'000).

9. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la coopérative détient des parts. Pour les participations non cotées, les revenus ont été constitués par les intérêts reçus sur le prêt convertible octroyé à l'entreprise TRS.

10. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique honoraires professionnels comprend :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Honoraires divers	10'908	11'831
Frais Assemblée Générale et marketing	38'611	31'159
Frais du Conseil d'administration	1'354	-
Honoraires d'audit et services liés	17'700	16'160
Honoraires de conseil et de gestion	156'550	55'531
Mandats administrateurs	57'624	58'418
Total	<u>282'747</u>	<u>173'099</u>

11. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Capital social	10'910'000	10'210'000
Réserve légale issue du bénéfice	97'585	56'921
Réserve facultative issue du bénéfice	<u>515'674</u>	<u>407'424</u>
Fonds propres	11'523'259	10'674'345
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	<u>1091</u>	<u>1021</u>
Valeur d'une part sociale	<u>10'562</u>	<u>10'455</u>

12. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement important n'est survenu après la date du bilan.

13. CHARGES EXERCICES ANTÉRIEURS ET EXTRAORDINAIRES

La charge de CHF 1'595 représente la contre-valeur d'une provision pour la production photovoltaïque en novembre et décembre 2016 trop élevée par rapport à ce qui a été effectivement perçu en 2017.

**14. ESTIMATION, VALEUR D'ACQUISITION ET VALEUR COMPTABLE
DES POSITIONS AU 31.12.2017**

Quantité	Titres	Monnaie estimation	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
3'103	AIR LIQUIDE	CHF	381'443.75	307'928.77	307'928.77
2'504	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	CHF	400'379.48	294'147.61	294'147.61
6'442	APPLIED MATERIALS	CHF	320'917.51	190'161.06	190'161.06
1'435	AURUBIS	CHF	130'272.98	72'145.66	72'145.66
28'294	AVENTRON	CHF	249'836.02	250'245.20	249'836.02
2'911	BADGER METER	CHF	135'597.58	76'103.49	76'103.49
63	BELIMO HOLDING	CHF	268'758.00	175'027.78	175'027.78
6'438	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	CHF	346'395.79	361'147.89	346'395.79
7'107	CSX	CHF	380'986.69	271'462.87	271'462.87
4'251	DANAHER	CHF	384'516.09	269'321.20	269'321.20
194'886	DYNACOR GOLD MINES	CHF	251'615.02	310'123.31	251'615.02
812	GEBERIT	CHF	348'429.20	306'052.11	306'052.11
8'359	HALMA	CHF	138'843.10	100'995.15	100'995.15
9'243	JOHNSON CONTROLS INTL	CHF	343'268.34	333'681.47	333'681.47
8'402	JOHNSON MATTHEY	CHF	340'586.34	305'868.59	305'868.59
3'960	KONINKLIJKE DSM	CHF	369'183.83	241'958.36	241'958.36
21'100	KUBOTA	CHF	403'299.06	282'145.52	282'145.52
5'811	KYOCERA	CHF	370'634.51	297'145.43	297'145.43
76	LEM HOLDING	CHF	125'552.00	62'880.94	62'880.94
9'000	MATSUDA SANGYO	CHF	144'423.27	123'778.51	123'778.51
888	MAYR-MELNHOF KARTON	CHF	127'292.18	99'326.13	99'326.13
25'532	NIBE INDUSTRIER 'B'	CHF	238'856.96	186'795.22	186'795.22
11'776	RICARDO	CHF	137'618.23	93'339.11	93'339.11
34'580	ROTORK	CHF	121'667.05	90'939.59	90'939.59
33'815	RPS GROUP	CHF	121'360.32	114'115.46	114'115.46
4'481	SCHNEIDER ELECTRIC	CHF	371'559.84	335'601.21	335'601.21
161	SGS NOM.	CHF	409'101.00	332'182.14	332'182.14
2'820	SHIMANO	CHF	386'659.89	342'146.96	342'146.96
93'900	SOUND GLOBAL	CHF	25'752.06	37'943.60	25'752.06
7'858	SPECTRIS	CHF	257'624.54	228'250.87	228'250.87
5'461	SWECO 'B'	CHF	118'167.10	109'552.45	109'552.45
8'996	TOMRA SYSTEMS	CHF	140'941.30	94'195.32	94'195.32
8'295	UMICORE	CHF	382'975.60	222'063.50	222'063.50
3'398	UNION PACIFIC	CHF	444'052.17	329'950.33	329'950.33
248'100	WASION GROUP HOLDINGS	CHF	118'144.57	125'030.97	118'144.57
1'666	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	CHF	123'306.12	87'425.50	87'425.50
	TOTAL	CHF	9'360'017.49	7'461'179.28	7'368'431.77

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI
DU BENEFICE AU BILAN

(exprimés en CHF)

Le Conseil d'administration de ONE CREATION propose de répartir le bénéfice au bilan au 31 décembre 2017, s'élevant à CHF 515'673.83 comme suit :

- Attribution à la « Réserve générale » (10% du Bénéfice net, Art. 29, Al. 1)	51'545,30
- Dividende (4% du Capital-social, Art. 29, Al. 2)	436'400,00
- Attribution à la « Réserve couverture des risques » (30% du Solde de Bénéfice disponible, Art.29, Al.3 a)	8'318,56
Dividende complémentaire	19'092,50
- Report du solde à compte nouveau	317,47
Total	515'673,83

Soit un dividende par part de CHF 417,50 pour les associés enregistrés au 31 décembre 2017.

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale des Associés de
ONE CREATION Coopérative, Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ONE CREATION Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

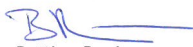
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Simona Terranova
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Bettina Rapin
Manager

Genève, le 7 mars 2018
STE/BRA/nmo

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

PERSPECTIVES

Tel qu'il ressort du propos de la direction, l'année 2017 a permis de confirmer tous les aspects de l'engagement de ONE CREATION Coopérative et de se positionner dans le but de ses statuts que nous nous plaisons de rappeler :

« La société ONE CREATION Coopérative - pour " Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel " – poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

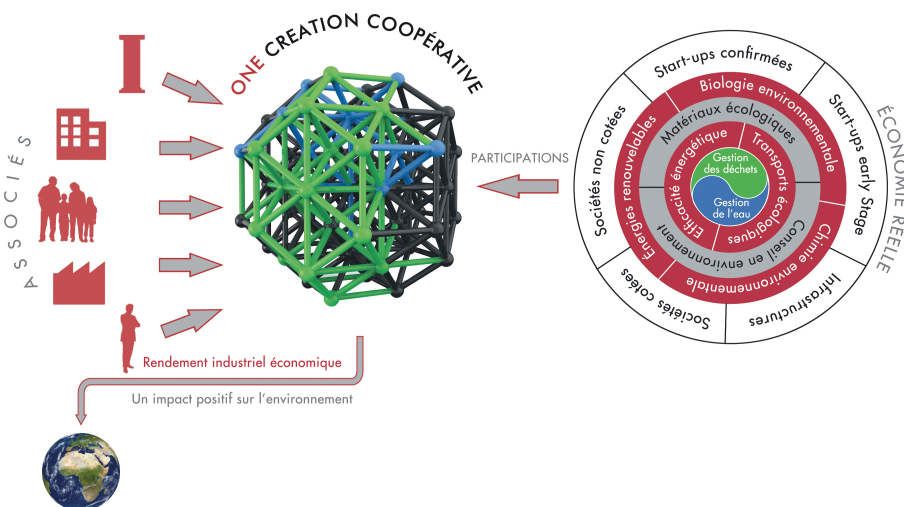
En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. [...] »

Le positionnement stratégique ainsi que les partenariats et les soutiens sont autant de visibilité dans une stratégie de présence au marché qui sera poursuivie tout au long du nouvel exercice, voire renforcée. Un travail important est engagé par la direction pour accueillir un nombre toujours croissant de nouveaux associés. Au moment de la mise en impression du présent rapport annuel, l'augmentation du capital social sur les deux premiers mois de 2018, a d'ores et déjà dépassé celle réalisée au cours de tout l'exercice 2017. De nouveaux vecteurs de prises de participations permettent de recevoir plus de dossiers pour des investissements. La direction et le Conseil d'administration resteront toutefois fermes sur les conditions d'entrée dans des entreprises et technologies nouvelles afin de mettre en valeur les opportunités les plus représentatives de croissance durable et d'impact positif sur l'environnement. La Direction poursuit des études d'opportunités d'investissement en continu, la qualité des dossiers reçus, ainsi que leur pertinence augmente au fil du temps. Ainsi, la coopérative peut accueillir de nouveaux capitaux avec confiance, compte tenu de sa stratégie de développement.

Il est proposé, en cours d'année 2018, une après-midi de rencontre entre les associés, la Direction et le Conseil d'Administration de renforcer la dynamique intra-coopérative, soit de promouvoir les échanges d'informations entre associés et entre associés et direction, afin d'identifier davantage d'opportunités d'investissement et de se faire ambassadeur de ONE CREATION en invitant d'autres associés à nous rejoindre.

ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE

La Coopérative représente une opportunité pour un positionnement stratégique dans des secteurs porteurs de développement et de croissance économique.



De par l'organisation de celle-ci, l'associé est en lien direct avec le marché au travers de ONE CREATION et ne se trouve pas confronté à des pertes de valeurs par le cumul de frais de structures intermédiaires, tel qu'on le retrouve dans des organismes sous forme de fonds de placement.

ONE CREATION intervient en tant que propriétaire direct des participations dans lesquelles elle est investie et a ainsi une approche de société holding. Les nouvelles dispositions fiscales en cours d'élaboration va conduire à une future réduction de la charge fiscale des sociétés et ainsi impacter positivement la rentabilité, ce qui va rendre encore plus efficient ce type de structure.

L'ensemble des interactions conduit à une totale transparence du cycle de développement et permet de construire une relation de confiance en sus des retours sur investissement et environnementaux.

ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ

Conformément à l'article 3 des statuts - admission de la qualité d'associé – toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé...

Cette spécificité de ONE CREATION en fait un organe qui regroupe l'ensemble de la communauté des investisseurs qui constitue notre univers de développement économique et social.

UN INCUBATEUR POUR UN INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE RÉEL

L'investissement¹ est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise ; à la différence d'une charge, il n'est pas détruit par celui-ci. Investir revient en effet pour celui qui s'y décide à renoncer à une consommation immédiate pour accroître ses recettes futures... L'investissement est donc un processus fondamental dans la vie de l'entreprise, qui engage durablement celle-ci. Si dans un premier temps, il grève fréquemment les états financiers de l'entreprise, lui seul permet d'assurer sa croissance à long terme...

Le placement² représente une opération consistant à immobiliser des capitaux sur une durée plus ou moins longue pour en tirer des revenus. Ces deux définitions sont représentatives de la nuance entre l'acte de considérer des avoirs en tant qu'associés de ONE CREATION versus un fonds de placement ou toute autre démarche qui implique d'acheter des titres en bourse.

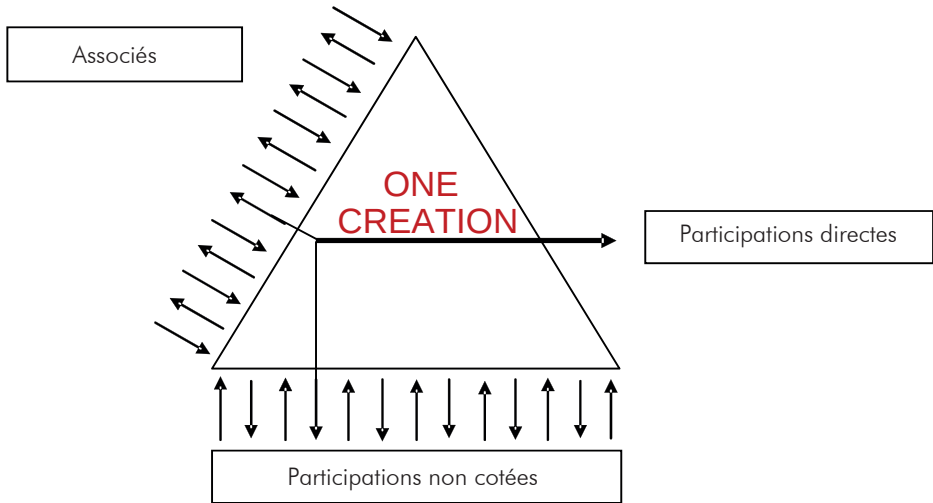
Le placement, dans la définition ci-dessus retenue et subsidiairement admis par les marchés financiers, est réducteur au simple acte de « parquer » des moyens financiers, pour un temps donné, en vue d'en maximiser un pur profit financier. L'investissement induit clairement un acte devant tendre à se positionner dans la durée, pour un objectif économique défini, afin de contribuer à une création de valeur qui permettra de générer des retours financiers effectifs. On peut parler de processus. Ce qui représente un ensemble d'actes se déroulant dans le temps, produisant des résultats précis et mesurables.

¹ Les Echos.fr < LEXIQUE FINANCIER

² www.banque-info.com/lexique-bancaire/p/placement

Un ensemble d'actes

L'incubateur est une structure d'appui à la création d'entreprises qui a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante.



Au travers de la Coopérative, l'associé est au bénéfice d'une diversification des avoirs qu'il y aura engagés. Comme le veut le modèle même, la répartition du capital social constitué se fait au travers de différentes opportunités. Si les valeurs cotées en bourse sont individuellement accessibles pour tout un chacun, le processus de sélection permet de construire un portefeuille de participations bien diversifiées qui assurent un rendement de base. Pour les sociétés non cotées et les « start-ups », sous réserve d'un lien spécifique préétabli avec tout associé, celles-ci ne sont accessibles qu'au travers de la Coopérative. Dans ce contexte, ONE CREATION représente une forme « d'incubateur ». En effet, l'accompagnement « copropriétaire » permet de disposer de la création d'une base d'informations qui permettront de suivre l'évolution de chaque société. Lorsque l'une ou l'autre souhaitera, si tel est le cas, développer le cercle de ses actionnaires, il sera proposé aux sociétés de passer au travers de la communauté ONE CREATION pour s'adresser à ses propres associés. Il sera ainsi possible de pouvoir initier des prises directes. C'est dans ce sens que la Coopérative représente pour chaque associé un incubateur à double sens. Pour le premier, cela offre un suivi de chaque prise de participation et ainsi diversifier les opportunités et potentiels. Pour le second, il y a bien une action avec un impact direct dans l'économie réelle que de disposer d'un patrimoine diversifié dans le cycle de « Recherches & Développements », industrialisation, production et proposition au marché de produits/services innovants et représentant une évolution effective d'une économie sans cesse en construction et mutation. La transformation d'une idée innovante devient concrète et la création d'entreprises avérée. Nous pouvons ainsi faire le lien entre la nécessité de construire ONE CREATION selon le concept des réseaux sociaux et d'intégrer dans son modèle d'affaires la notion de « crowdfunding » puisque les sociétés non cotées et start-ups dans lesquelles il y a des engagements seront à même de s'adresser à une communauté qui se concentre sur un modèle d'affaires qui a fait ses preuves et qui se positionne dans des secteurs économiques de croissance.

DEVENIR ASSOCIÉ POUR CONSTRUIRE UN CAPITAL



POUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Lorsque le besoin de concilier un développement durable avec les attentes des actionnaires et une rentabilité croissante devient une nécessité, ONE CREATION offre une alternative innovante.

Sans sacrifier le rendement des fonds propres d'une entreprise, ONE CREATION offre un «label» pour un engagement de développement économique durable et socialement responsable.

Un avantage spécifiquement pour des industries dont la fonction économique est polluante, car elle répond à une forte demande du consommateur.

En devenant associé à ONE CREATION et en prenant l'engagement d'accompagner la démarche initiée pour un certain niveau et une durée significative, il est possible ainsi de mettre en place un levier d'engagement face aux évolutions climatiques et environnementales. Une participation dans un concept de responsabilité partagée, mais différenciée en fonction, notamment de la volonté de devenir un acteur engagé, malgré les contraintes structurelles existantes.

Pour les sociétés ayant un programme en lien avec une approche durable, le soutien à ONE CREATION répond à une forme de mise en œuvre qui permet de réaliser un effet de levier de renforcement de tout engagement



POUR LES INSTITUTIONNELS

Le vieillissement de la population, le défi des régimes de retraite. De par son concept de prises de participations à long terme et sa volonté de miser sur la croissance du rendement des entreprises soigneusement sélectionnées, ONE CREATION permet de ne pas prêter un futur proche qui devrait, sans ce type d'approche, décapitaliser pour garantir le paiement des retraites. La Coopérative a une vision d'accompagnement de l'industrie en pleine compatibilité avec la pérennisation des régimes de retraite.

ONE CREATION leur permet d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable ainsi que de soutenir l'activité économique tout en leur assurant un revenu récurrent et croissant.

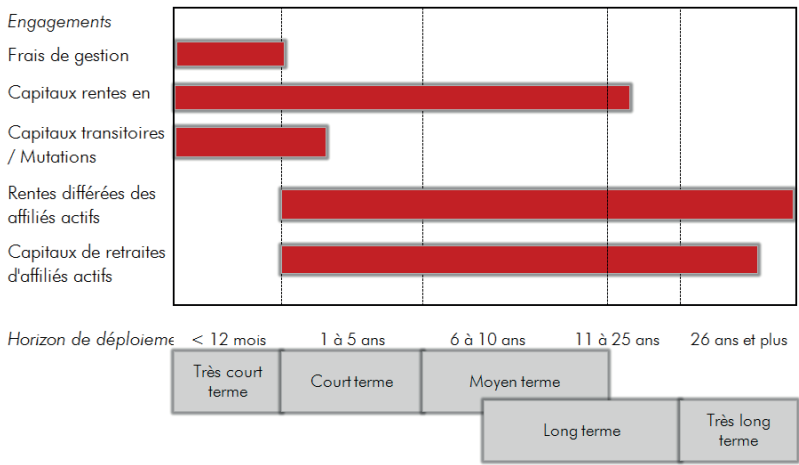
Chaque régime de retraite doit gérer et contrôler soigneusement les placements qu'il opère. Il doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation de ses buts en matière de sécurité sociale offerte, en tenant compte aussi bien de ses actifs, que de ses engagements, ainsi que de l'évolution future prévisible de l'effectif des personnes aux bénéfices de prestations en cours ou en devenir.

Dans ce descriptif, il ressort deux éléments fondamentaux, à savoir que l'objectif premier d'un régime de retraite est bien de garantir des revenus de substitution d'un salaire à tout bénéficiaire.

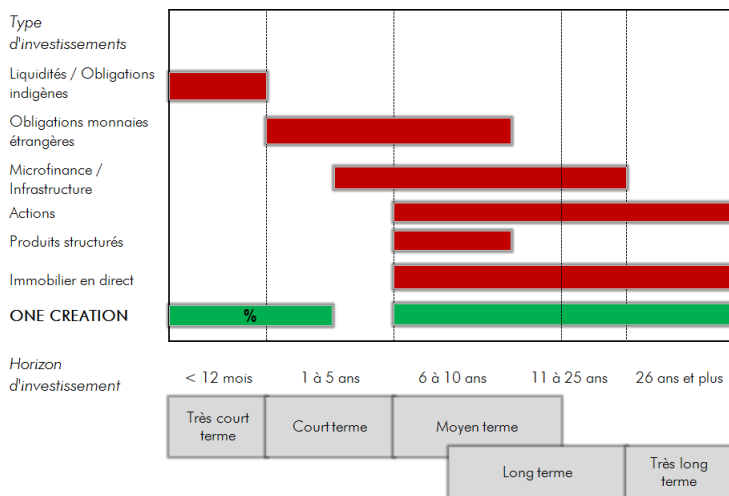
Et en deuxième, qu'il y a une nécessité de placer les capitaux de couverture des prestations, lorsque ceux-ci sont formalisés par un capital financier, dans l'économie avec un risque mesuré, compte tenu des contraintes liées à un effectif pouvant être fluctuant.

DES PLACEMENTS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

Sur le premier tableau, il est relevé les horizons d'utilisation de moyens financiers, dont les régimes de retraite doivent disposer (voir graphique ci-dessous).



Dans ce contexte, ONE CREATION représente une opportunité d'investissement transversale à travers le temps et les opportunités offertes par le marché. Nous en relevons le contexte sur le tableau de la page suivante.



L'horizon d'investissement pour des régimes de retraite, comme nous l'avons vu, varie en fonction de la structure des effectifs et de l'horizon de temps disponible. Selon ces paramètres, il convient de répartir les actifs financiers, et il convient de respecter le principe d'une répartition appropriée des risques; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties en différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION, UN PLACEMENT AUX MULTIPLES VISAGES

Lorsque la Coopérative verse un dividende, cela permet de répondre à une exigence de besoins à court terme de liquidités. Sous réserve que celui-ci ne soit pas encore toujours récurrent. Le risque sur le capital est proche à un risque d'obligations indigènes.

Les actions peuvent fortement augmenter; mais à toute hausse importante, le risque inverse existe. Des baisses de près de 50% ont été plusieurs fois enregistrées depuis ces trente dernières années. ONE CREATION en subira une partie de la baisse en l'état actuel. Le rendement est appelé à croître en fonction des secteurs économiques retenus. Un produit structuré peut ne pas rapporter de rendement, suivant sa construction, et ceci pour des années, parfois sur 10 ans d'investissement. La Coopérative participe à des investissements pouvant impacter des infrastructures, ce qui diversifie son risque de développement global.

ONE CREATION, en considérant des titres cotés et non cotés, est aussi structurée dans une approche permettant de participer au développement direct dans l'économie réelle. Cette spécificité fait que la Coopérative représente une réelle alternative d'investissement pour les régimes de retraite et ceci en congruence avec les obligations d'engagement et de répartition de risque des investissements.



POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES

Une opportunité de construire une « épargne capital » à plusieurs facettes...

Il est conventionnellement admis que l'épargne correspond à la partie du revenu d'une personne privée, d'un ménage voire d'une entreprise qui, pour une période donnée, n'est pas affectée à la consommation immédiate. Selon nos aspirations, envies, capacités financières, besoins à court, moyen et long termes, les économies constituées pourront être mises en attente de « consommation » sous plusieurs formes.

L'épargne et son utilisation est une valeur qui permet de se projeter à de multiples horizons, et envisager la constitution de projets propres (voir tableau ci-dessous).

Cette épargne peut prendre des formes multiples et diversifiées, dont les principales sont : le compte d'épargne, le placement à terme, les obligations de caisse/bancaires, le compte de prévoyance, l'investissement boursier, l'assurance-vie épargne, l'assurance-vie placement, les métaux précieux, un bien immobilier, une collection, etc.

... des risques propres

Chacune des offres du marché a des risques spécifiques en terme de sécurité du placement et des revenus, intérêts, gains qui peuvent découler de leur utilisation et selon la durée d'immobilisation. Le risque « zéro » existe-t-il ? On doit admettre que l'évolution de notre société et des différentes crises immobilières, financières, économiques qui se succèdent, la considération du non-risque devient de plus en plus éloignée. Certaines options proposent des solutions qui garantissent le capital investi. Il convient là aussi de relever que, pour un montant affecté à une solution proposée, quel sera le capital effectif investi, pour quelle durée et pour quel rendement et prestations liées (polices d'assurance-vie, placements).

En effet, si nous prenons l'exemple d'une assurance-vie, il y a des prestations liées qui ont un coût de constitution. Pour une prime versée, la plus grande partie sera déployée pour construire un capital, une autre partie non négligeable pour couvrir des prestations éventuelles en cas de survenance de cas d'assurance selon les conditions de conclusion du contrat et une dernière partie de prime pour des frais d'administration et de gestion. Dans ce cas précis, le capital constitutif de l'épargne ne correspond pas au 100% des moyens versés. De même que le rendement qui sera acquis sur la durée du contrat qui peut être de plusieurs décennies, sera totalement tributaire du développement économique.

Si l'on parle d'épargne pure et simple, celle-ci sera au bénéfice de la garantie que peut offrir, en cas de faillite, l'établissement dans laquelle elle est déposée par exemple, pour une banque. Pour ce type de société, il est à relever que l'histoire nous a appris que le risque zéro n'existe pas. Et pour la rémunération de cette épargne, celle-ci est au niveau de ce que le développement économique et la création de richesse peut apporter.

Pour le dernier exemple, un placement en actions en bourse l'est encore moins, car l'histoire depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale nous a démontré que des actions peuvent perdre en général jusqu'à 50% de leur valeur sur des périodes s'étendant, pour la plus longue, sur cinq années.

Il a été même réalisé depuis 2001 un rendement de 0% sur des investissements en actions et ce pour une période de 10 ans.

Une alternative avec ses spécificités

ONE CREATION Coopérative permet de construire un capital fondé sur le développement économique avec ses propres risques.

Si le risque « zéro » n'existe pas pour les éléments relevés précédemment, il en est de même pour la Coopérative. Simplement, ceux-ci sont différents et se diversifient par rapport à l'offre du marché.

Devenir associé de la Coopérative, ce n'est pas commettre un acte d'épargne au pur sens du terme, mais c'est s'engager en tant que partie prenante et acteur de l'économie réelle, construire une part de fortune propre et recevoir un retour sur investissement en ligne avec le développement économique.

L'évolution de notre Société est confrontée au défi majeur de ne pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient ou à la semaine en cours, mais bien s'autoriser de penser au-delà. Si cet axiome est acquis, comment est-il possible de l'implémenter dans une démarche active ?

Le développement économique se construit dans un mouvement perpétuel d'évolution. ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette mouvance qui fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de construire un patrimoine qui repose sur les fondements de la création d'entreprise, d'emplois, de dynamique dans le domaine de la « Recherche & Développement » soit la construction et l'évolution de notre Société.

Ces spécificités font que dans la durée, une participation en tant qu'associé de ONE CREATION permettra de participer, entre autres, à un retour sur investissement.

Compte tenu que la Coopérative s'investit dans le capital de sociétés aussi bien cotées que non cotées, cela induit que la valeur intrinsèque d'une part peut fluctuer négativement pour une période conjoncturelle spécifique et redistribuer les rendements de son engagement lors d'autres périodes favorables.

... tout en diversifiant son patrimoine, respectivement investissements

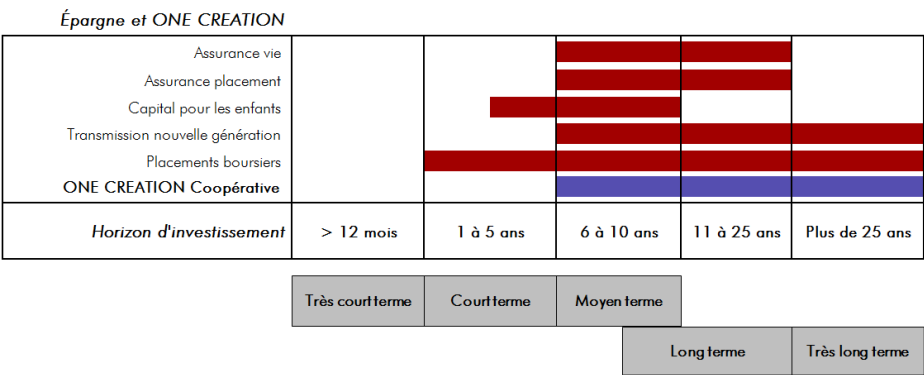
Comme pour des fondations de famille, la préservation du patrimoine est une des composantes des défis à relever.

Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d’investissement.

ONE CREATION Coopérative s’inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d’un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital-social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu’une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d’une structure plus qu’éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

En considérant les disponibilités d’investissement offertes par le marché, la Coopérative peut s’insérer à plusieurs niveaux, sans reproduire chaque opportunité, mais bien en étant une diversification spécifique (voir tableau ci-dessous). Le conseil de l’un de nos collaborateurs, et le rapport annuel permettent de disposer d’une qualification détaillée et spécifique.





Un soutien à l'économie réelle...

Une participation au capital social de ONE CREATION offre de multiples opportunités de construire un investissement durable. Nous pouvons en citer sept piliers soutenant un développement concret d'investissements dans l'économie réelle :

- 1) Investissement dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement.
- 2) Création d'une relation de copropriétaire plutôt que de co-investisseur.
- 3) Exclusion de la spéculation de recherche de profit à court terme.
- 4) Considération d'une gouvernance affirmée en relation avec un associé égal un droit de vote.
- 5) Intégration du temps comme meilleur allié d'un investissement dans l'économie réelle.
- 6) Soutien de projets de tiers œuvrant dans le même sens que ONE CREATION lorsque les associés ont eu une rémunération fondée.
- 7) Une totale connaissance des tenants et aboutissants du développement tant à court terme qu'à moyen et long termes.

L'évolution de notre société est confrontée à un défi majeur, à savoir qu'il ne faut pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient, où à la semaine en cours, mais bien s'autoriser à penser au-delà.

Le développement économique s'inscrit dans un processus de vie unique. Les intrications sont multiples et fondent une valeur spécifique qui soutient une solidarité entre le végétal, l'animal et l'humain. Ce dernier construit son développement au travers de plusieurs générations et en considérant le tout, il en perpétue le sens et en construit un mouvement perpétuel d'évolution.

L'investissement durable est une démarche qui, dès lors qu'il est adopté, fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de générer un rendement non seulement environnemental et social, mais également économique et par voie de conséquence financier.

Donner le temps au temps, c'est bien prendre en compte que, lorsque vous plantez un arbre, rien ne pourra en accélérer sa pousse, mais tout est réuni pour en assurer une croissance soutenue, en fonction de l'essence d'origine considérée.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette conjonction entre le temps long, la création d'un patrimoine qui se développe sur le long terme, sans négliger de redonner les fruits annuels de ses prises de participations et en y considérant une biodiversité économique de ses propres investissements, qui en font une innovation financière durable en elle-même et tournée vers l'innovation créatrice constructive, qui préserve et crée des emplois.

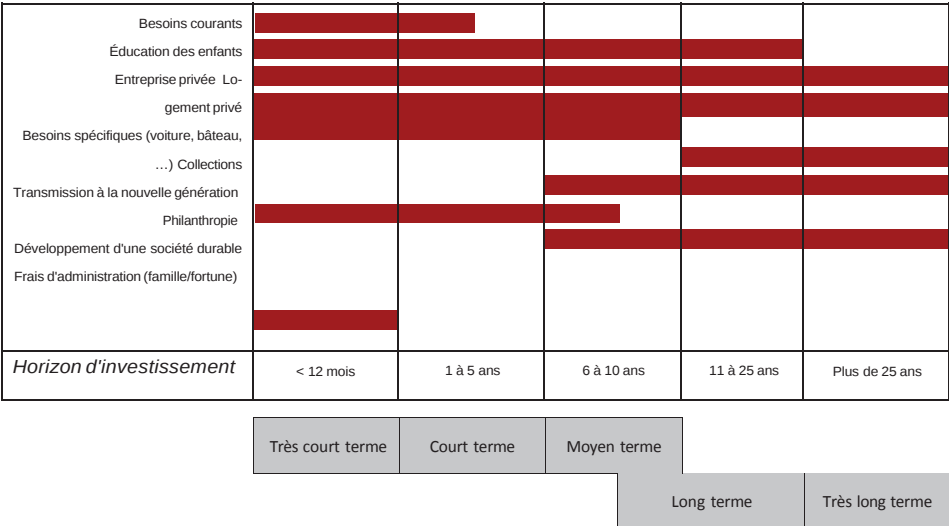
.. tout en créant une richesse patrimoniale sur le long terme...

Les fondations et Family Offices se doivent de considérer une vision de préservation du patrimoine. Ces structures existent, pour la majorité, grâce à des entreprises familiales transmises par des aïeux au profit de ceux-ci et des générations futures.

Le patrimoine constitué s’inscrit bien dans le temps long et sur les fonts baptismaux de l’économie réelle. Parfois, ces entreprises d’origine ont été vendues à des tiers et le capital en résultant se doit d’avoir la même fonction de perpétuation pour ceux qui en sont les récipiendaires présent, de même qu’il en est recherché d’en construire une transmission aux descendants.

Sur le tableau qui suit, sans être un non exhaustif, il est relevé ce à quoi un patrimoine acquis doit permettre de couvrir.

Objectifs patrimoniaux



Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d’investissement.

ONE CREATION Coopérative s’inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d’un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital-social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu’une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

En effet, dans la mesure où le développement économique, par le biais des entreprises, est le fondement de la Société en général, depuis la seconde révolution industrielle, ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

... avec un risque maîtrisé et diversifié propre à ONE CREATION

Un des éléments qui prend de plus en plus d'importance avec le temps est celui de la maîtrise du risque. Celui-ci est à plusieurs niveaux. Il y a le risque purement de fluctuation de la valeur souscrite en capital. De par son développement tant dans des entreprises cotées que non cotées (confirmées ou start-ups en développement ou confirmées), la valeur intrinsèque du capital social fluctue beaucoup moins que ses pairs. En contrepartie, il n'y aura pas de hausse significative, mais bien une rémunération acquise chaque année où des gains économiques auront pu être réalisés.

Il y a un risque économique. Celui-ci est parfaitement diversifié au travers de neuf secteurs économiques qui représentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. En conséquence, un positionnement au travers de ONE CREATION s'inscrit dans l'un des deux plus importants thèmes d'évolution positive de notre économie.

Il y a un risque de non rémunération du capital, lorsque l'économie ne permet pas de distribuer un rendement économique. ONE CREATION aura raccourci au maximum sa phase de développement initiale et a été à même de distribuer pour ses quatrième et cinquième années des dividendes de qualité, car découlant directement de sa stratégie de développement.

Il y a un risque spécifique aux entreprises investies. Mais celui-ci est réduit par le fait que plus les sociétés cotées sont en hausse, plus il y sera investi dans des entreprises de Private Equity (placements privés) et à l'inverse, il sera acquis de plus en plus de valeurs dans les entreprises cotées, ce qui permet d'augmenter les dividendes économiques que la Coopérative peut percevoir de ses participations.

Cette manière de considérer le risque est exclusive à ONE CREATION Coopérative et nos cinq exercices (six ans d'existence à fin juin) permettent d'en qualifier l'amplitude.

Une réelle opportunité de construction de patrimoine familial

Au travers du présent développement, nous avons voulu ainsi relever l'importance de considérer une position dans ONE CREATION Coopérative dans la diversification d'un patrimoine familial. Selon les propos que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, ceux-ci s'appliquent également à toute forme de positions qui peut être réalisée dans n'importe quel type d'investissement, soit aussi bien au travers d'une entreprise familiale, d'un investissement boursier ou encore dans toute autre valeur négociable.

ONE CREATION offre une alternative innovante au travers d'une des plus anciennes structures éprouvées au cours des siècles.

En souscrivant au capital social de la Coopérative, une structure familiale devient non seulement un acteur du développement économique, mais également un acteur engagé des évolutions technologiques qui seront les leviers de croissance d'aujourd'hui et de demain et qui offriront à tout un chacun une préservation et un développement patrimonial en lien avec l'économie réelle.

Une préservation et un développement d'emplois et création d'entreprises qui sont le fondement même de notre société.



POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Pour le développement d'un partenariat économique d'utilité publique.

La préservation de l'environnement est une préoccupation importante des collectivités publiques. Devenir associé, c'est favoriser un développement économique respectueux de l'environnement ainsi que la création d'emplois.

Un soutien à la promotion de l'expansion des technologies de l'environnement et une réponse à l'attente de la population qui souhaite une responsabilisation de la finance.

Plusieurs collectivités publiques sont signataires de l'«Agenda 21». Celui-ci agit selon 6 axes d'engagement:

- Lutte contre le réchauffement climatique.
- Préservation de la biodiversité.
- Respect aux filières environnementales et à l'économie sociale.
- Coopération internationale.
- Éducation au développement durable.

ONE CREATION dans sa philosophie couvre l'ensemble de ces défis. La participation de collectivités publiques est une confirmation qu'il est possible de réunir tous les acteurs du changement et de permettre ainsi de mobiliser des moyens par différents biais, dont spécifiquement la finance et l'économie au moyen d'une structure juridique qui respecte le droit individuel, indépendamment des conditions d'encadrement et de vie de chacun, à une vie en harmonie avec des principes d'équité entre tous.

ONE CREATION a fondé un diagnostic sur le développement économique et ses intrications avec la finance, elle en a conçu un plan d'action qui se renforce par toute nouvelle adhésion de nouveaux associés.

Une collectivité publique contribue ainsi directement au développement économique durable et devient un exemple citoyen.

ORGANISATION

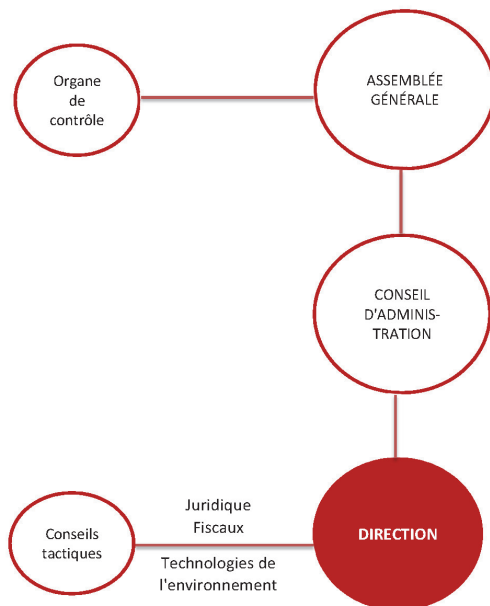
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE est le pouvoir suprême de la Coopérative. Au 31 décembre 2017, celle-ci compte 55 associés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION est constitué de cinq administrateurs, à savoir le Président, Me Maurice Hartmark, le Vice-Président, Monsieur Pierre Abrezol, ainsi que de Madame Maia Wentland et Messieurs Marc Bohren et Claude Recordon en tant que membres. Le Conseil a la responsabilité légale liée à la Coopérative et de toutes les décisions de prises de participations ou assimilées.

L'ORGANE DE CONTRÔLE est la société Deloitte SA pour l'audit externe des comptes.

LA DIRECTION de la Coopérative est assurée par CONINCO Explorers in finance SA. Elle est chargée de la gestion opérationnelle et de la qualification d'actifs sur le plan économique à l'attention du Conseil d'administration. 8 personnes travaillent pour la Coopérative.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE est constitué au sein de la Direction, de personnes, respectivement d'entités lui permettant de remplir pleinement sa mission en disposant de compétences ad hoc pour tout ce qui concerne des approfondissements d'analyses dans les domaines que sont le juridique, la finance et l'analyse pointue de chaque technologie de l'environnement.



AVANTAGES RÉCIPROQUES

AVOIR UN RENDEMENT ÉCONOMIQUE STABLE À CROISSANT, RÉCURRENT

Le 21^e siècle représente une période charnière de remise en cause des systèmes économiques actuels. Il est également une période de transition entre une économie de croissance par acquisition de biens qui doit évoluer vers un système de croissance par remplacement de biens. Un tel aboutissement n'exclut en aucun cas le développement de nouvelles opportunités représentant tout autant de potentiels de création de valeur.

ONE CREATION, en se positionnant sur les secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement, se dote des moyens de disposer d'un rendement économique stable à croissant, récurrent.

OBTENIR UN CAPITAL STABLE À MOYEN ET LONG TERMES

ONE CREATION n'étant pas orientée vers une démarche boursière, elle est à même de disposer des conditions-cadres permettant de créer, sur la durée et à long terme, une stabilité de la valeur de son capital social.

Les statuts de ONE CREATION ont défini à l'article 6 que, entre autres: «... La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale... ». Ceci permet d'éviter toute spéculation sur le développement de la Coopérative.

ALLIER OBJECTIFS FINANCIERS ET CONVICTIONS ÉTHIQUES

ONE CREATION a exclu des entités exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède le 5% du chiffre d'affaires consolidé): armement, alcool, production de tabac ou de ses dérivés, jeux de hasard, nucléaire, ingénierie génétique en milieu naturel et énergie fossile.

ONE CREATION sélectionne des sociétés cotées qui démontrent leurs capacités à préserver, voire accroître leur rentabilité.

ONE CREATION prend des participations dans des entreprises actives dans des secteurs d'activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement.

ONE CREATION choisit à l'origine des entités qui, dans leur univers de développement économique, réalisent le rendement le plus proactif de leur secteur, spécifiquement pour les sociétés cotées.

PRENDRE DES PARTICIPATIONS DIVERSIFIÉES

ONE CREATION prend des participations dans des sociétés à différents niveaux de développement économique, dans plusieurs secteurs d'activité qui sont répartis dans différentes zones géographiques.

PARTICIPER À DES ENTREPRISES DE POINTE NON ACCESSIBLES EN BOURSE

Le positionnement de ONE CREATION dans des entités de pointe non cotées permet aux associés d'accéder à des sociétés non accessibles aux non-professionnels de la finance.

FAVORISER L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES

ONE CREATION permet de mettre en relation les associés avec ses différentes participations chaque fois que cela est applicable. La Coopérative met en place un dialogue durable entre ses différentes participations.

ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE

L'économie se doit de retrouver un horizon de développement en phase avec les processus de recherche et de développement pour une économie positive.

AVOIR PLUS QU'UN DROIT DE VOTE EN TANT QU'ASSOCIÉ : PARTAGER SES IDÉES, ÉMETTRE DES PROPOSITIONS

Les quatre premiers exercices ont permis de cultiver au-delà du droit de vote, le partage d'idées et de propositions émises, tant au niveau des assemblées générales que lors d'échanges entre la Direction et les associés. Toute proposition est débattue avec le Conseil d'administration qui formule les directives implémentées par la Direction.

RÉSEAU INTERCONNECTÉ

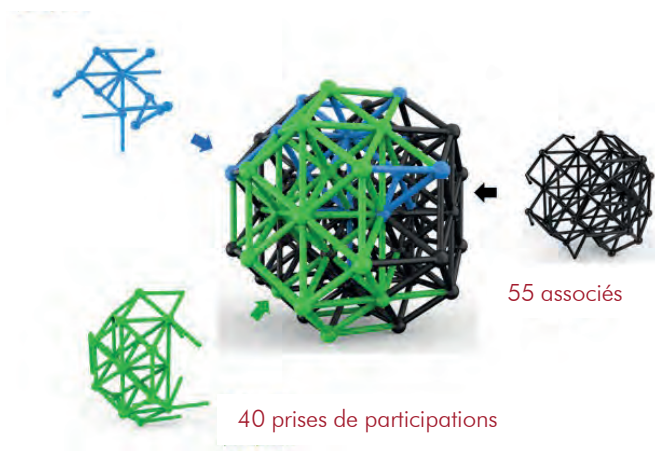
La Coopérative est à la convergence de l'investissement dans l'économie réelle et la nécessité d'intégrer des critères de développement durable. Elle se doit également de répondre aux exigences de communication du 21^{ème} siècle et d'avoir une structure organique ouverte vers l'extérieur.

ONE CREATION construit un réseau distribué qui doit permettre d'interconnecter aussi bien les sociétés investies dans lesquelles la Coopérative inscrit son développement, que des vecteurs d'opportunités de prises de participations, que ses associés.

Cette mise en réseau répond au but même de la Coopérative.

Dans son développement, ONE CREATION est à même d'offrir une plateforme de mise en contact direct tant les associés que les entreprises non cotées désireuses d'augmenter les fonds propres en dehors des actionnaires d'origine. La connaissance acquise par la Coopérative du développement de ses sociétés devient un capital qui sera mis à disposition de ses associés désireux de s'engager directement. Un lien direct de *Crowdfunding*, tel que cela a été énuméré précédemment.

VECTEURS DE PRISES DE PARTICIPATIONS



UN RÉSEAU DÉCENTRALISÉ

Le développement binomial de ONE CREATION permet, autour de ses associés, de disposer de la création d'un réseau décentralisé.

Chaque associé représente un potentiel d'identification d'opportunités d'investissement. Ceci a déjà été éprouvé depuis le début de la création de la Coopérative. Dans ce contexte, cela permet également de disposer de compétences «associées» à même d'offrir des informations utiles et fructueuses pour un développement sur le long terme.

Lorsque l'intérêt est partagé par l'ensemble des parties prenantes, celui-ci offre un avantage compétitif effectif pour atteindre le but de ONE CREATION. Dans cet esprit, la Direction entretient et développe des relations de proximités et cultive une ouverture envers chaque associé.

DES CONNEXIONS AVEC L'ÉCONOMIE RÉELLE

La concrétisation de prises de participations dans des sociétés non cotées *Private Equity* demande de disposer d'un bassin d'opportunités suffisamment exhaustif pour garantir une large diversité du portefeuille à constituer. Il est primordial de disposer de connexions avec l'économie réelle. La relation avec différentes institutions, qui renforce les vecteurs de prises de participations, les technopôles et autres fondations permettent à notre Coopérative de se profiler au marché et de recevoir différents dossiers à considérer.



ASSOCIÉ AMBASSADEUR

ONE CREATION a démontré depuis son origine son engagement à cultiver les valeurs qu'elle prône en matière de valoriser, et mettre en avant, les sociétés qui s'engagent pour un développement économique industriel durable. Dans le même sens, la Coopérative se fait un point d'honneur de développer et valoriser la confiance de ses associés. La structure même de la mise en place de la réalisation du but social de par la diversité des prises de participations au niveau géographique et par type de capitalisation (sociétés cotées de petites, moyennes, grandes capitalisations, non cotées et start-ups) minimise l'impact conjoncturel sur la valorisation de l'engagement de chaque associé. Le choix des secteurs économiques est également un des facteurs de développement qui doit permettre à ONE CREATION de redistribuer le rendement économique qui a pu être réalisé lors d'évolution positive de l'économie.

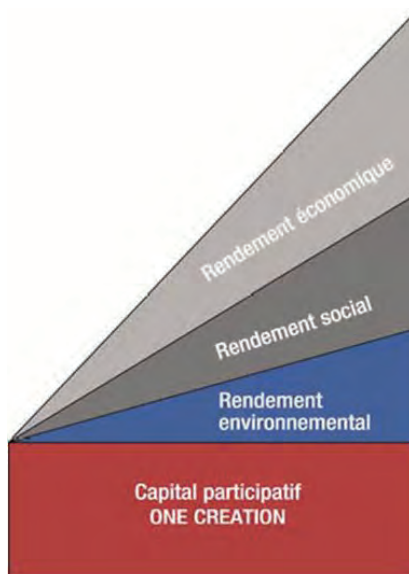
UN CAPITAL POUR LA JEUNESSE

La dynamique de la transition économique qui est en cours conduit à ce que plusieurs placements financiers tels que polices d'assurance capital, fonds de placement, etc., proposés par différents acteurs du marché, ne permettent plus d'obtenir un rendement favorable soit que les risques à prendre deviennent disproportionnés ou qu'il n'y a aucun lien avec la nature même de l'investissement durable.

ONE CREATION représente un vrai capital pour la jeunesse en étant une alternative à ces offres du marché et ne représentant pas une démarche «spéculative» non liée à l'économie réelle.

En souscrivant à une prise de participation dans la Coopérative pour des jeunes, ceux-ci disposeront à leur majorité d'un capital qui, non seulement aura eu un minimum de frais sur son développement, mais aura généré des dividendes financiers, ainsi qu'environnementaux et sociétaux, et en plus sera fondé sur une valeur réelle dont il pourra être identifié l'arrière-plan des sociétés qui la constitue.

ONE CREATION offre ainsi une pluralité de rendement qui représente une vraie adéquation entre le développement de la société en général et la construction d'un patrimoine.

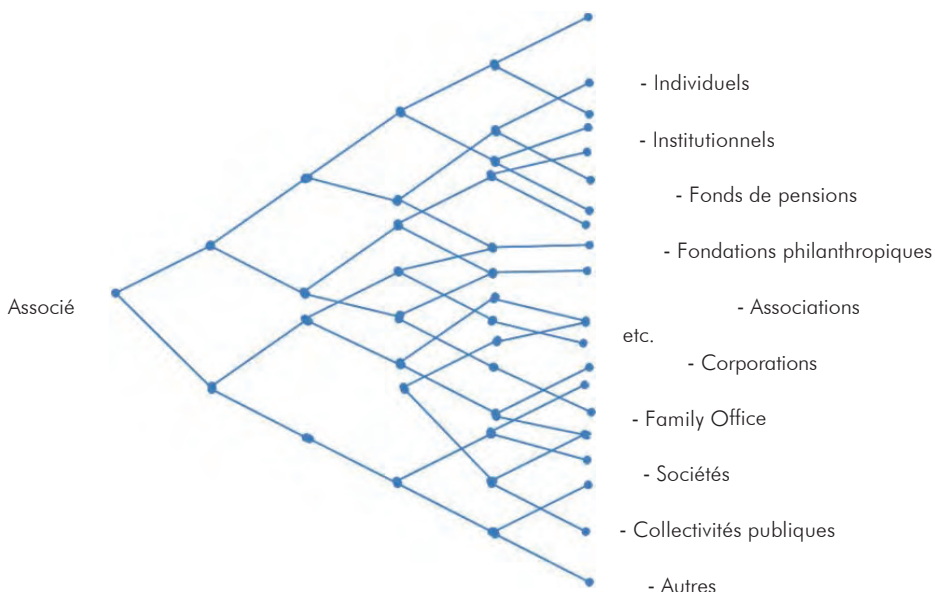


Souscrire au capital ONE CREATION pour en faire un héritage ou un capital pour ses enfants est une alternative innovante et durable.

LE PARTAGE D'UNE CONVICTION

Adhérer à ONE CREATION, c'est non seulement capitaliser sur un développement économique qui prendra de plus en plus d'importance et représentera à terme plus qu'un enjeu, mais c'est également participer activement à un mouvement qui se confirme au fil du temps.

Si ces valeurs sont acquises par chaque associé, alors tout un chacun peut devenir un ambassadeur de cette évolution et créer ainsi un mouvement offrant un potentiel de développement permettant un impact effectif.



La construction de ONE CREATION, de par sa structure de Coopérative et du fonctionnement intrinsèque qui représente sa gouvernance, se dessine dans le mouvement de plus en plus important en relation avec la prise en compte des différentes valeurs défendues.

La mise en relation par les associés complète ainsi aussi bien les vecteurs de prises de participation, mais représente une alternative innovante à la finance et aux sociétés de prises de participations traditionnelles.

CONCEPT

La Coopérative : un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés

ONE CREATION est un modèle coopératif qui conjugue indépendance, solidarité et gouvernance. Tant des intérêts individuels que des intérêts collectifs se retrouvent dans les valeurs de la Coopérative dont la pérennité profite à l'ensemble des acteurs.

L'engagement individuel de chaque associé contribue à l'engagement collectif qui représente un gage de réussite et de bon développement pour la Société en général.

L'article 2 «But» des statuts fonde l'implication des associés en précisant que ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres en précisant que la Coopérative entend démontrer qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire favorisant le développement économique et la création d'entreprises.

INDÉPENDANCE DES ASSOCIÉS

L'assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la Coopérative conformément à l'article 12 des statuts. Tout associé peut, au cours d'une assemblée générale, présenter une ou plusieurs propositions qui seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée suivante, dès lors qu'elles seront appuyées par cinq associés.

Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour.

ÉQUITÉ ET BONNE GOUVERNANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'exercice du droit de vote, un investissement représente une voix à l'assemblée générale, quel que soit le montant investi, ce qui garantit une totale équité entre les associés. De plus, un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

L'affectation du bénéfice est décrite par l'article 29 de statuts. Celui-ci précise qu'au-delà d'un niveau de distribution de 12% du capital social, pour le montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

SOLIDARITÉ ET PROACTIVITÉ DANS UN RÉSEAU TOTALEMENT INTERCONNECTÉ

Le degré d'implication de l'associé dans la coopérative, que ce soit d'une façon globale ou plus spécifiquement dans le choix des investissements non cotés est essentiel (dans les limites des règles statutaires responsabilités légales) et représente un des fondements mêmes de la philosophie et des valeurs de ONE CREATION.

Par ailleurs, dans l'approche de la coopérative, chaque prise de participation est considérée comme une relation de copropriétaire et non comme un co-investisseur. Par extension, l'associé est confronté à la même philosophie. En effet, celui-ci est, par son statut d'associé, partie prenante et totalement intégrée dans le réseau interconnecté développé par la Coopérative, dans le sens où il y a un réel et proactif échange d'idées avec les associés, la Direction et le Conseil d'administration. Concrètement, cela signifie que, par exemple, un associé peut en tout temps proposer des sociétés non cotées dans lesquelles il pourrait être intéressant pour ONE CREATION d'investir. Toute proposition sera alors analysée par la Direction et soumise à décision par le Conseil d'administration.

Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations

Une des questions souvent relevées par les associés et les personnes/entités considérant ONE CREATION Coopérative comme une opportunité d'investissement durable est celle de la gestion du risque.

Nous rappelons ici l'article 6 des statuts qui traite notamment des parts sociales et qui stipule que «La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune (...)». Le corolaire de la souscription est son remboursement qui est géré par l'article 9 des statuts qui stipule qu'«En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.» Entre ces deux «actions», la part est soumise à un risque de fluctuation inhérent à son développement.

PRÉSERVER LA VALEUR NOMINALE ET ASSURER LA CRÉATION D'UN RENDEMENT EFFECTIF POUR LES ASSOCIÉS

La valeur de remboursement ne peut excéder la valeur nominale totale de souscription (soit CHF 10'000.-). Cette spécificité confère à la coopérative une capacité de développement de ses activités sur le long terme, horizon qu'un investisseur doit considérer. Toutefois, ONE CREATION ne va pas constituer des réserves excessives qui pourraient prêter ses associés.

La valeur d'une part sociale de la Coopérative se décompose en quatre éléments, comme l'expose le graphique en page 31. Ces derniers cumulés constituent une gestion de risque efficiente pour préserver la valeur nominale d'une part et assurer aux associés la création et le développement d'un rendement effectif. Un des objectifs est de le pérenniser sur le long terme et de pouvoir l'accroître en relation aux secteurs économiques cibles.

UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL SOCIAL

La valeur de chaque participation est comptabilisée soit au maximum à son prix d'acquisition soit à sa valeur de marché, si celle-ci est inférieure. De ce fait, toute hausse du prix d'acquisition permet la création d'une réserve latente qui contribue au renforcement de la valeur nominale.

Cette réserve est composée des deux éléments suivants:

1. La différence constituée par la hausse boursière des prises de participations cotées en référence à la valeur comptable selon l'article 9 des statuts;
2. Une partie des profits découlant des ventes réalisées sur des positions. En effet, un poids spécifique est déterminé pour chaque prise de participations afin de garantir un équilibre entre les investissements et ne pas avoir de position dominante. Lorsque ce niveau d'équilibre est dépassé à la hausse, une partie de la position est vendue. Selon les besoins spécifiques nécessaires au développement d'une valeur nominale la plus stable possible, le produit des ventes est dès lors affecté à la réserve. Pour la partie non nécessaire à ce facteur de régulation, elle est mise à la disposition des associés selon les règles statutaires. Il en est de même pour les investissements non cotés qui doivent être réalisés.

Lorsque le capital est entièrement reconstitué, tout excédent détermine la partie distribuable avant impôts selon l'article 29 des statuts «Affectation du bénéfice». Cet article précise notamment que « (...) le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social (...)». Cette disposition complète les mesures de gestion des risques pour la couverture du capital social. De surcroît, dès que cette attribution est réalisée, le solde est à disposition pour un dividende.

Les éléments définis précédemment cumulés, la mise en application des prises de participations avec l'accroissement du capital social d'associés entrant ou complétant une position existante font que, plus la réserve est importante, plus il sera possible de s'engager dans le capital-risque, le capital-développement, le capital-transmission ou LBO et le capital-retournement *Private Equity*. Dans le cas contraire, les titres cotés, qui distribuent des revenus économiques, favoriseront l'accroissement des prises de participations actuelles et futures.

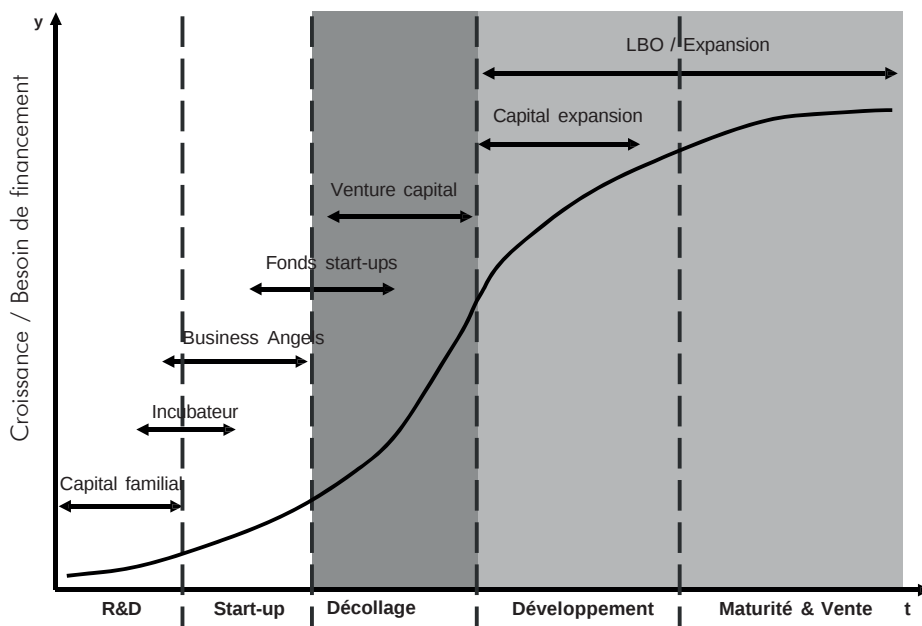
Ce processus permet en tout temps de recevoir de nouveaux associés et de permettre aux associés existants d'augmenter leurs engagements dans la Coopérative.

En dernier lieu, si un dividende est distribuable, le Conseil d'administration pourra favoriser des périodes de stabilité des associés engagés, pour préserver le potentiel de distribution de ce dividende et ainsi conférer à ONE CREATION une dynamique positive de création de valeur et de bonne gouvernance.

STRATÉGIE PRIVATE EQUITY

Le *Private Equity*, appelé aussi capital développement, répond à la nécessité de mettre à disposition de l'économie des capacités d'investissements non cotés sous forme de capital-actions d'entreprises privées pour financer leur développement, leur transformation et/ou leur expansion. Le *Private Equity* se décline en plusieurs étapes qui va du capital-risque (ou venture capital) par différents stades de développement qui permettent des investissements dans la création et le développement de start-ups axées sur l'innovation, au capital- développement, voire capital expansion.

Il est relevé sur le graphique ci-après les différents stades d'intervention en *Private Equity*.



À contrario des sociétés cotées, les participations par le biais du *Private Equity* se font dans un but de conservation de l'investissement dans les entreprises ciblées jusqu'à ce que les objectifs d'investissements soient réalisés.

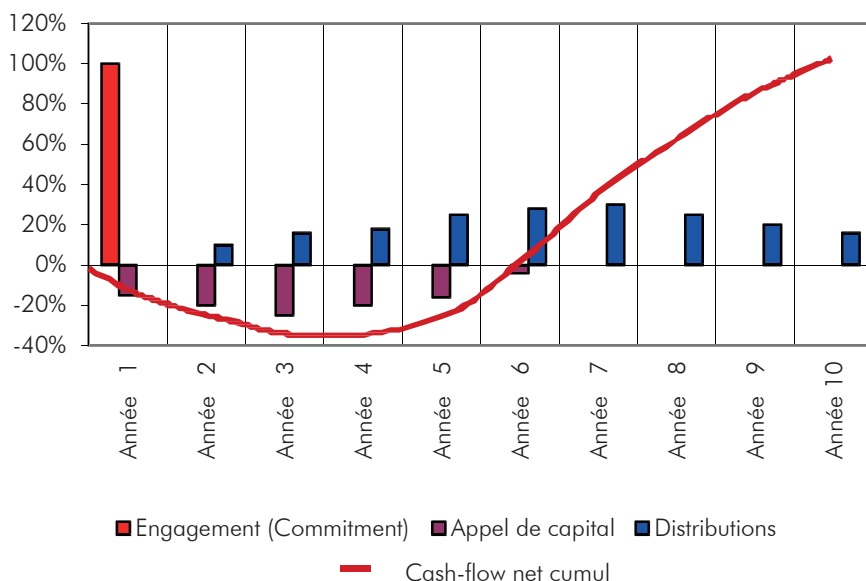
Un tel type d'engagement peut s'étendre sur des durées de 3 ans à 8 ans et plus avant de retrouver un retour sur investissement significatif ou de recevoir des rendements effectifs sous forme de dividende. La durée d'une rémunération en relation au capital engagé dépendra du stade de développement au moment de l'entrée dans le capital.

Une intégration dans la stratégie de développement de ONE CREATION de prises de participations dans le *Private Equity* permet de cibler des sociétés qui sont des *pur players* et ainsi renforcer les prises de positions des associés dans les technologies et activités en phase avec l'objectif statutaire.

Cela permet également de diversifier le portefeuille de participations, ainsi que d'augmenter l'opportunité de rendements attractifs à moyen et long termes.

Une considération du *Private Equity* repose sur une croissance plus stable du portefeuille par rapport aux fluctuations des marchés financiers des titres cotés. Ce sont bien ces deux éléments que combine ONE CREATION dans sa stratégie d'évolution à long terme.

Sur le tableau ci-après, nous relevons le niveau de réalisation d'un investissement dans du *Private Equity*.



Le *commitment* correspond à l'engagement que prend un investisseur pour participer tant au capital d'une société, qu'à son développement économique pour une durée donnée. La société fera appel sur un temps plus ou moins long à une partie ou la totalité dudit *commitment*.

Celui-ci se déploie pour tout autant de sociétés qui peuvent être investies par rapport aux avoirs financiers disponibles, sur une durée déterminée de dix ans avec extension de deux ans au maximum pour des structures juridiques collectives.

Des désengagements successifs seront effectifs (distributions) dès et après quelques années, selon les stades de développement dans lesquels il aura été considéré des apports.

Après une durée moyenne de près de six ans, l'investisseur devrait retoucher son capital initial et devrait profiter d'un retour sur investissement sur les quatre à six dernières années. Néanmoins, il convient de considérer la notion de «millésime».

En effet, pour les structures collectives, le *commitment* ne peut être déployé que sur un temps donné, compte tenu des contraintes de la liquidation planifiée de dite structure juridique *Private Equity*, créée spécifiquement pour cette forme de placement.

Dans le cas de ONE CREATION, l'associé n'est engagé que pour les parts sociales souscrites, et la Coopérative est au bénéfice d'un *commitment* continu sur une période temporelle non arrêtée. Les millésimes se succèdent, ce qui offre une autre dilution de risque par rapport à des solutions de type *open/close funds*.

De surcroît, l'assemblage avec des titres cotés offre une mixité de diversification des prises de participations, ce qui réduit l'amplitude des fluctuations de la valeur nominale d'une part sociale, en application des règles spécifique à la Coopérative.

La durabilité se construit au travers de la dualité d'engagements dans des titres cotés et non cotés, respectivement *Private Equity* en alternance, selon que les marchés financiers, respectivement le développement économique sont croissants ou décroissants. Chaque prise de bénéfice en dividende est acquise à 100% pour le développement de la Coopérative et la rémunération des associés. Montant auquel s'ajoutera, selon décision du Conseil d'administration à ce jour, le 50% de tout gain en capital réalisé.

ONE CREATION peut se positionner ainsi à tous les stades de développement économique, en tout temps, ce qui correspond à sa stratégie prioritaire, avec une recherche de rendement à moyen et long termes. Il n'est pas exclu de devoir prendre des prises de bénéfice selon les nécessités d'assurer tant la préservation du capital, la réduction du risque de fluctuation de la valeur nominale, la diversification des prises de participations et l'accomplissement de la réalisation d'un rendement durable pour le versement de dividendes aux associés.

Un engagement dans la Coopérative permet une diversification de volatilité d'un investisseur à la recherche d'alternatives innovantes et néanmoins respectueuses du développement d'une économie réelle durable.

L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de Private Equity

UNE STRUCTURE JURIDIQUE OUVERTE EN CONTINU

Un fonds de *Private Equity* fonctionne selon le principe de l'*open and closed-end funds* ce qui implique d'une part qu'une personne intéressée se devra de prendre un engagement *commitment*, sur un temps donné, de souscrire à une structure juridique spécifique, un certain montant de capital et que celui-ci sera appelé à libération sur une durée déterminée. D'autre part, les investissements dans les sociétés par le fonds devront impérativement pouvoir être effectués sur une période déterminée, car après une durée de dix ans, extensible à douze années, la structure juridique devra être liquidée. L'actionnaire, respectivement investisseur est confronté à un risque de période de souscription, respectivement lancement de l'investissement, parfois dans des périodes conjoncturelles moins favorables. On parle ici de «millésime». ONE CREATION fonctionnant en continu, il peut y être pris une participation en tout temps, de même que celle-ci peut être augmentée à loisir.

PAS D'EFFET DE « MILLÉSIME »

Ce préambule amène plusieurs réflexions qui sont des mesures comparées de dilution du risque en faveur de la Coopérative. La notion de «millésime» ne s'appliquant pas, ONE CREATION cumule différentes périodes conjoncturelles de développement et peut ainsi répartir ses engagements en alternant des périodes extrêmement favorables et moins favorables, sans pour autant négliger une recherche de prises de participations efficaces, indépendamment de l'évolution économique du moment. Cela implique aussi que lorsqu'une entrée dans une société a été réalisée, il en ressort que celle-ci peut avoir des besoins de nouveaux capitaux sur plusieurs années. Lorsqu'un fonds en fin de vie est confronté à une demande d'augmentation du capital, il arrive qu'un nouveau produit financier soit créé, que la participation soit vendue par la première structure, pour être accueillie dans la deuxième. Quelle est la valeur objective de sortie appliquée ? Respectivement d'entrée ? Sachant qu'un investisseur ne sera pas enclin à suivre dans un nouveau développement.

Avec ONE CREATION, cet effet (qui renchérit les coûts) ne se produit pas, car la Coopérative peut, sur son capital social être dans une démarche continue.

UNE LIQUIDITÉ AVÉRÉE

La liquidité «de l'investissement» est souvent une interrogation pour des personnes désireuses de rejoindre la Coopérative. Dans un fonds de *Private Equity*, l'engagement pris est ferme et irrévocable. Ceci, étant donné que sa libération peut se faire sur une période de trois à cinq ans, pour des montants indéterminés. Cela implique que l'investisseur doit planifier des sorties aléatoires, tant dans la durée que dans leurs amplitudes. Une libération peut intervenir à un moment inopportun, mais demeure un engagement à réaliser.

Pour ONE CREATION, le montant est immédiatement libéré et consacré au but statutaire. Nous relèverons à ce stade que dans le cadre d'un fonds de *Private Equity*, il y a des retours sur investissement qui s'étendent sur la période de vie de la structure juridique. Les premiers

retours peuvent être considérés comme un remboursement du capital investi, le bénéfice de l'opération pouvant apparaître après plusieurs années, voire, suivant le millésime, ne pas avoir de profit et même plus rarement un capital remboursé moindre que l'engagement effectué. Pour la Coopérative, il peut y avoir des années sans rendement, sachant que la gestion globale du risque tend à créer les conditions-cadres pour développer une récurrence de rendement à servir aux associés, au travers de dividendes périodiques. Et, en tout temps, il est possible de demander le remboursement d'une part, à sa valeur économique, mais au maximum à sa valeur nominale.

Demeure réservé l'application de l'article 9 des statuts en la matière qui prévoit un différé jusqu'à trois ans au plus, et ceci pour garantir un bilan le plus positif possible et ainsi retourner à l'associé une valeur financière la plus élevée possible si elle est inférieure à la valeur nominale.

UNE GESTION OPTIMALE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le modèle de développement de ONE CREATION permet une gestion du risque de remboursement des parts sociales souscrites, ceci toujours dans un fonctionnement en phase avec une évolution structurée. En effet, les prises de participations sont effectuées aussi bien au travers de sociétés cotées que non cotées ayant des revenus acquis, que des sociétés en formation, développement ou expansion. Cette spécificité fait que le niveau investi dans les sociétés cotées offre un potentiel de liquidité à court terme, 92% à 95% des engagements actuels à 48 heures, pour la partie des participations cotées qui représente 71% du total du capital à ce jour. Ceci permet une très grande flexibilité et tout remboursement ne vient pas perturber la gestion globale du risque du développement du capital de la Coopérative, tout en préservant le patrimoine des associés restants.

DES FRAIS DE GESTION MAÎTRISÉS

En dernier lieu, les frais de la gestion de ONE CREATION se résument en frais de la Direction (que des frais fixes, pas de success fees), du Conseil d'administration, des dépôts de valeurs et courtages et assimilés sur les transactions, frais de révision et frais liés au développement de la société. Pour ces derniers, ceux-ci sont amortis lorsque, conformément à l'article 7 des statuts, le compte de commission d'émission a des disponibilités pour leur couverture. Ceci est une solidarité entre les associés existants qui ont permis le développement acquis et les nouveaux associés qui contribuent au développement durable de la Coopérative. Ceci n'existe pas dans un fonds de *Private Equity*. Si l'on considère le niveau des frais ci-dessus référés et de l'impôt sur le bénéfice, la somme est inférieure de près de 50% à des frais de gestion d'un fonds *Private Equity*. Ceci est sans considérer que l'harmonisation fiscale va réduire l'impact des impôts, de même que le développement à terme de la fortune sociale.

Nous avons considéré une relation ONE CREATION versus un fonds de *Private Equity* et non versus un fonds de fonds qui est une autre démarche pour un investisseur et dont les frais sont cumulatifs. ONE CREATION est, par définition, une structure spécifique qui intègre certaines particularités du *Private Equity*, l'étant pour elle-même, mais qui se différencie à plus d'un titre «de ses pairs».

Secteurs économiques considérés pour des prises de participations

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries:

«Toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes.»

Le terme de «technologie de l'environnement» est large, et des entreprises de différents secteurs économiques peuvent intégrer l'univers des potentiels d'investissement. Pour appartenir à cet univers, les sociétés doivent avoir une partie de leur activité dans un des secteurs suivants :

1. Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.

Domaine: solaire, biomasse, éolien, hydraulique, géothermie, marine.

2. Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.

Domaine: bâtiment, procédés industriels, stockage d'énergie.

3. Nouveaux matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.

Domaine: matériaux de construction, divers nouveaux matériaux d'emballage.

4. Chimie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie de diminuer les impacts environnementaux.

5. Biologie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la biologique, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.

6. Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.

Domaine: infrastructure, ingénierie générale, management.

7. Transports durables

Moyens de déplacement peu polluants ou tous autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.

Domaine: véhicules hybrides, véhicules électriques, composant véhicules écologiques, autres transports écologiques ex: vélo, aviron, train.

8. Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.

Domaine: stockage des déchets, recyclage/traitement, collecte.

9. Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau, telles que la désalinisation, la distribution et le traitement.

L'énumération de ces secteurs répond à la convergence du but de la Coopérative et du développement économique. Si ceux-ci sont clairement définis, il n'est pas exclu que des secteurs nouveaux soient introduits afin de répondre au développement qui ne peut être figé. Pour rappel, nous relevons que l'article 2 des statuts «But» de la Coopérative précise que :

«La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.» Il convient de relever que pour les titres cotés en bourse, les sociétés considérées doivent avoir, entre autres critères financiers, un minimum de 20% du chiffre d'affaires qui impacte positivement l'environnement.

ONE CREATION se profile dans la dynamique d'une transition économique positive dans lesquelles un nombre croissant d'entreprises intègrent de plus en plus la notion de gestion environnementale socialement responsable et de manière durable.

Porter en avant ces valeurs intégrées par les sociétés permet de mettre en avant ceux qui en ont fait un modèle de développement économique effectif.

Fintech - ONE CREATION

Une plateforme connectée de financement participatif / crowdfunding

VOUS AVEZ DIT CROWDFUNDING ?

Le *Crowdfunding* est un terme général qui couvre plusieurs formes de financement. On citera le *Crowddonating* qui est en rapport direct avec une donation en faveur d'un projet, sans contrepartie pour l'investisseur. On parle aussi de *Crowdsupporting*¹, un financement participatif sous forme de don ou de précommande. Le *Crowdlending* représente la partie de financement participatif sous forme de prêt. Le *Crowdinvesting* représente le financement participatif en contrepartie d'une prise de capital.

D'une manière générale, le terme de *Crowdfunding* désigne le financement d'un projet par un certain nombre de prêteurs de fonds (bailleurs de fonds des projets). Les parties prenantes désignées dans le jargon par la foule (*Crowd*) financent des projets téléchargés par les responsables, qui les proposent en règle générale sur une plateforme Internet (*Crowdfunding-platform*). Si un investisseur est intéressé par un projet donné, il peut le soutenir financièrement sur cette plateforme.

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS EN EMBUSCADE

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse FINMA publie périodiquement des fiches d'information en relation à la nécessité de bien prendre soin de s'assurer d'une gestion rigoureuse et de respecter les dispositions de la législation sur le blanchiment d'argent. Ladite autorité précise qu'il convient en outre de noter que le seul fait de faire de la publicité pour l'acceptation de fonds peut déjà être qualifié d'activité soumise à autorisation selon la loi sur les banques².

Ces quelques propos permettent de prendre la mesure que le *Crowdfunding* n'est pas une démarche à banaliser et que des risques existent et qu'il convient d'en avoir la bonne mesure.

CROWDFUNDING, UN NOUVEAU MODÈLE DE LEVÉE DE CAPITAUX... QUID DES RISQUES ?

D'une manière générale, selon le modèle commercial, les investisseurs ont différentes possibilités de participer à du *Crowdfunding* comme il en ressort des différentes déclinaisons présentées précédemment. Pour la partie de *Crowdinvesting*, s'agissant d'investissements considérés comme une démarche laissant espérer un bénéfice, un remboursement, un rendement ou une augmentation de valeur, il est primordial de relever que la personne ayant financé un projet en direct assume les risques de pertes inhérents à tout investissement. D'une manière générale la plateforme de *Crowdfunding* ne répond en principe pas des éventuels manquements ou de l'insolvabilité du promoteur de projet³.

Le *Crowdfunding* se développe de plus en plus, car, de par la situation économique actuelle, le financement de projets entrepreneuriaux devient un vrai casse-tête pour une majorité de développements. L'accès aux crédits bancaires se complexifie de par la législation et des règles de pratiques bancaires. L'accès à de nouvelles sources de financement devient une nécessité pour que l'économie poursuive soit son évolution, soit sa mutation lorsque les conditions d'évolution en deviennent une nécessité de préservation de l'emploi et de développement en général, ou en particulier pour différents secteurs prometteurs tel que tout ce qui touche l'innovation dans le domaine des sciences humaines et des technologies de l'environnement. L'avènement d'Internet, avec l'accessibilité à un large public cible, conduit à une démultiplication de solutions et de méthodes pour lever des capitaux.

Si la démarche est louable, il n'en demeure pas moins que le risque reste quant à lui totalement engagé auprès de la personne qui souscrit à un projet. À tel point que l'on voit apparaître des constructions financières (produits alternatifs) proposant de collectiviser les risques, tout en restant dans un espace en dehors d'un droit de protection adéquate de l'investisseur.

ONE CREATION, UN MODÈLE DE CROWDFUNDING DIVERSIFIÉ ET RÉMUNÉRATEUR

ONE CREATION Coopérative revêt une forme juridique couverte par le Code des obligations suisse dans son titre vingt-neuvième: De la coopérative et dont, entre autres aspects de droit, les articles 828 à 920 permettent de clarifier l'acquisition de la qualité d'associé, les droits et obligations des associés, l'organisation de la société, la responsabilité liste non exhaustive. Si ONE CREATION est clairement une société de prise de participations, il n'en demeure pas moins que son fonctionnement est totalement en phase avec les structures collectives de *Crowdinvesting*.

Elle propose un financement participatif qui se destine, selon ses statuts, en soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature, par la prise de participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés

¹LIVRE BLANC – Le Crowdfunding en Suisse 2015 – SWISS CROWDFUNDING ASSOCIATION

²finma – Fiche d'information État 1er décembre 2014 – Crowdfunding (financement participatif)

³SCELLENBERG WITTMER – Avocats – Avril 2015 Newsletter – Le crowdfunding à l'aune du droit suisse – un bref aperçu

actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Une telle structure lui confère une organisation structurée et une gestion permettant de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres.

Une évolution heureuse dans le domaine de la FinTech avec un niveau d'organisation et des acquis qui ont pu être formalisés au cours de près de huit années de Recherche & Développement du modèle.

PLUS QU'UNE EXPÉRIENCE, UN FAIT ACQUIS

Si les résultats du passé ne sont pas une garantie du futur, ceci est valable pour n'importe quelle entreprise, mais le temps a pu démontrer dans différentes phases de développement de l'économie, les risques et opportunités de souscrire au capital de ONE CREATION et d'être ainsi un acteur engagé dans l'économie.

Un concept d'investissement dans la croissance

La croissance est anémique depuis plusieurs trimestres. La Chine s'assimile lentement mais sûrement aux pays développés pour son évolution économique et sociale. Les taux d'intérêts restent résolument à un niveau qui ne permet plus de disposer de rendements importants. Les prix de l'immobilier restent à un haut niveau, compte tenu de la rémunération qui peut être obtenue sur cette classe d'actif, en comparaison des autres classes d'actif. Le pétrole est sous la pression d'une demande anémique et d'une guerre larvée de producteurs tous prêts à augmenter ou maintenir les volumes de production, pour maintenir des revenus qui se doivent de couvrir leurs budgets liés à des politiques sociales dépendantes. Les matières premières agricoles sont également en forte baisse grâce à de très bonnes récoltes.

La définition d'une stratégie d'investissement devient, dans un tel environnement, de plus en plus complexe. Les marchés financiers enregistrent des fluctuations de valeurs significatives; que cela soit tant dans le négatif que dans le positif. Une telle situation confère un climat d'incertitude de la part des investisseurs.

Que ceux-ci soient privés, en se positionnant dans une démarche permettant de maintenir le pouvoir d'achat des fortunes acquises, qu'il soit un fonds de pensions avec un objectif de rechercher un renforcement de la valorisation des placements financiers pour la couverture des capitaux à disposition du service des pensions, ou tout autre type d'investisseur qui, pour des nécessités diverses, se doivent de disposer de capacités d'investissements multiples contraintes.

Les pessimistes sont aussi importants que les optimistes, bien que les premiers commencent à prendre le dessus, dans une perspective à court terme.

Pour l'investisseur, la multiplicité des avis conduit à créer une incertitude qui est préjudiciable à l'investissement. Il est également intéressant de constater que suivant les régions du monde, selon le stade de développement social et économique, la culture de l'investissement, il devient de plus en plus difficile de s'inscrire dans la durée et la prise de risque.

D'une manière générale, la prise de risque est ce qui fonde le développement économique en dirigeant des capitaux dans l'innovation et le placement privé. Les statistiques fédérales pour la Suisse de 2013 relèvent l'existence de 578'000 entreprises dont 384'000 sont des microentreprises comptant moins de deux emplois en équivalent plein temps. 1'400 entreprises seulement comptent 250 emplois ou plus. Notre pays voisin la France compte, selon la dernière statistique disponible, près de 3,1 millions de PME, dont 3 millions de microentreprises et 5'243 entreprises de taille moyenne à grandes entreprises.

Si les statistiques ne permettent de cibler exactement le nombre d'entreprises innovantes, il ressort de différents classements européens que la Suisse occupe régulièrement la première place. Toutefois, par rapport à d'autres pays européens, également bien positionnés, la proportion d'entreprises actives dans la recherche et le développement, donc innovantes, décline depuis quelques années. Les coûts seraient un des facteurs de régression. Sur le répertoire www.startups.ch, on compte près de 2'537 entités. Pour finir, cet état de la structure des entreprises en Suisse, le nombre de sociétés cotées a chuté à 275 contre 419 en 2003 (AWP / 17.09.2014).

Ces quelques données révèlent que les investisseurs concentrent un maximum de moyens auprès d'entreprises cotées qui sont de moins en moins importantes et de plus en plus concentrées, sans représenter l'innovation et le développement du futur de la croissance. Dans ce contexte, une recherche permanente de réduction du risque des investissements conduit inexorablement à payer les primes liées par une réduction du rendement, ainsi que de réduire les opportunités dans le développement économique, seul facteur de croissance, qui lui-même découle de l'innovation.

En phase avec ces différents développements, ONE CREATION se confirme comme un «outil» de positionnement dans les secteurs de croissance économique en cours qui impacteront positivement le futur, avec un modèle clairement affirmé après plus de cinq ans d'existence. Pour une deuxième année de suite, la Coopérative sera à même de proposer à sa prochaine assemblée générale, la distribution d'un dividende de près de 2,80%. Si cet état de fait n'est pas une garantie pour le futur, cela démontre néanmoins que les promesses faites se concrétisent au fil du temps, pour représenter un objectif confirmé.

ONE CREATION se positionne résolument dans tout ce que représente le développement économique durable au travers de sociétés cotées, non cotées, que des start-ups. Une combinaison ou la recherche d'un équilibre du ratio/rendement risque et innovation permettent de se projeter au présent et dans le futur de plusieurs secteurs de croissance mondiale. Une évolution qui se confirme au niveau international comme il en ressort de la COP21, tel qu'énoncé précédemment, et autres initiatives privées.



56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE

ONE CREATION, Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel est la raison sociale inscrite au Registre du commerce.

Ci-après, les dénominations «la Coopérative» ou «ONE CREATION» sont utilisées. CONINCO Explorers in finance SA est une société active depuis 25 ans dans le conseil financier, le contrôle de gestion, suivi et surveillance, la qualification et l'allocation d'actifs et de gestionnaires. Elle est agréée par la FINMA, autorité de surveillance des marchés financiers, en tant que gestionnaire de placements collectifs. La société est une valeur patrimoniale de la famille du fondateur M. Olivier Ferrari qui la détient en majorité.

1. ONE CREATION est-elle un produit financier ?

Non. ONE CREATION est une société de droit suisse sous la forme d'une Coopérative de prises de participations.

2. Qu'est-ce qu'une coopérative ?

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération servant au mieux les intérêts de ses associés. Elle se distingue d'une société commerciale ou encore d'une fondation par les droits des associés et les caractéristiques du capital social. Elle s'inscrit dans une économie solidaire ou dans une dynamique de transition environnementale et sociale.

3. Pourquoi choisir ONE CREATION plutôt qu'un produit financier ?

Dans une coopérative comme ONE CREATION, la souscription au capital social est par principe ouverte à tous.

Les investisseurs sont propriétaires de la société de la même manière que dans une société anonyme, puisqu'ils en possèdent au moins une part du capital social. Mais ils disposent d'un droit égalitaire en assemblée générale de se prononcer sur la conduite des affaires, quelle que soit l'ampleur de leur engagement financier.

Chaque voix ayant le même poids et chaque part la même valeur maximale, la gestion des affaires est menée dans l'intérêt de tous pour la pérennité de la société en respect de son but social.

4. En quoi ONE CREATION se différencie-t-elle d'un produit financier existant ?

ONE CREATION est une coopérative. Il s'agit d'une très ancienne forme juridique qui défend l'intérêt collectif de ses associés. ONE CREATION se profile dans le domaine des technologies de l'environnement selon son but.

Un produit financier n'est pas une société ni une institution dotée de la personnalité juridique. Il est constitué par les apports des investisseurs qui veulent réaliser un placement collectif. C'est un contrat ; plus précisément, c'est un contrat de placement collectif.

5. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une fondation d'investissement LPP (droit suisse) ?

La fondation d'investissement est une structure juridique assimilable dans sa forme à un fonds de placement ; cette structure juridique est spécifique à la Suisse et, par conséquent, restrictive par rapport aux objectifs que déploie la Coopérative. Une fondation est également restrictive pour le développement de ONE CREATION, car elle ne s'adresse qu'à des institutions de droit suisse. Le but social de ONE CREATION n'est ni lié à la gestion collective ni à la gestion privée de biens communs. Elle est une société de prises de participations à long terme.

6. Quel droit régit une coopérative ?

Le titre 29 du Code suisse des obligations (CO) constitue la base légale en la matière. À défaut, le droit des sociétés anonymes suisse s'applique par analogie (titre 26, CO).

7. Quelle est la raison d'être de ONE CREATION ?

La structure, le but ainsi que les domaines d'interaction de ONE CREATION tendent vers la mise en commun de moyens pour promouvoir un progrès économique en respect de l'environnement et de l'évolution des besoins de l'humanité.

Par sa structure ouverte à tous et égalitaire dans les droits de décision, la Coopérative propose une participation citoyenne et démocratique au développement des sociétés dans lesquelles elle est active, et par conséquent aussi au développement de l'économie dans son ensemble.

Elle est une réponse à la demande d'investissements économiques durables.

8. Pourquoi l'environnement ?

Au vu des changements sociaux et économiques dans le monde, deux principaux secteurs apparaissent déjà comme étant porteurs de croissance: les besoins liés à l'arrivée en retraite des baby-boomers des années 40 et plus spécifiquement 60 et l'environnement. La première dispose déjà d'une bonne infrastructure financière. L'environnement, en revanche, est un secteur de croissance à long terme qui dispose d'un potentiel concret tant au niveau local que mondial.

9. Que sont les technologies de l'environnement ?

Ce sont les applications techniques et industrielles des avancées de la recherche scientifique dont on peut attendre qu'elles amènent un mieux-être en lien avec l'environnement naturel et l'humain. L'exploitation économique de ces technologies cherche à concilier les aspects économiques et environnementaux du développement durable.

10. Qu'est-ce que le développement durable ?

La définition largement admise est celle donnée par le Rapport Brundtland des Nations Unies, datant de 1987: «Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes,

sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins». On lui reconnaît généralement trois champs d'action: social, économique et environnemental.

11. Dans quelles technologies ONE CREATION va-t-elle s'engager ?

Le domaine des technologies de l'environnement étant virtuellement illimité, ONE CREATION ne s'engage que dans des activités durables tant au niveau technique, environnemental qu'économique. Et ce dans les domaines suivants:

- Énergies renouvelables
- Biologie environnementale
- Matériaux écologiques
- Transports écologiques
- Gestion des déchets
- Chimie environnementale
- Conseil en environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau

12. ONE CREATION applique-t-elle des critères exclusifs pour la sélection des entreprises ?

En ce qui concerne les entreprises considérées comme «Pure» ou «Mix players», leurs activités doivent appartenir à la définition des technologies de l'environnement utilisées par ONE CREATION et aux secteurs définis dans la question 11. Pour les entreprises de «Support», une partie de leurs activités doit également correspondre à la définition et aux secteurs. De surcroît, si l'activité principale va à l'encontre du but de la technologie de l'environnement exploitée par l'entreprise, alors la société sera exclue. Pour cela, différentes activités sont considérées comme exclusives (exploitation pétrolière, armement, OGM, etc.).

De plus, lorsque les bénéfices environnementaux qu'engendre la technologie ne sont pas certains sur le long terme ou que la technologie est actuellement controversée, alors la compagnie sera qualifiée de «Controversée». Il reviendra donc au Conseil d'administration de décider de la prise de participation ou non, en connaissance de cause.

13. Qui peut devenir associé de ONE CREATION ?

La qualité d'associé est ouverte à toutes personnes morales ou physiques, privées, sociétés commerciales ou à but non lucratif, fonds de pensions, communautés publiques. Ceci n'est qu'un échantillon non exhaustif des différents acteurs disposant de la capacité de placer des capitaux à long terme.

14. Comment devient-on associé ?

Tout demandeur acquiert la qualité d'associé en souscrivant au moins une part du capital social de ONE CREATION. Il le reste aussi longtemps qu'il conserve au moins une part du capital social. Chaque demande doit être validée par le Conseil d'administration.

15. Quelles sont les modalités de souscription ?

Le prix d'émission d'une part sociale de ONE CREATION s'élève à CHF 10'000.-, sous réserve de modification des statuts. Le minimum de parts souscrites par associé est d'une part et le nombre maximum est de 10'000 parts.

S'ajoutent au prix de chaque part souscrite un timbre fédéral de 1% et une commission d'émission de 2%. L'utilisation de la commission d'émission est détaillée dans l'article 7 des statuts.

16. Que fait concrètement ONE CREATION ?

Les prises de participations de la Coopérative obéissent à un concept unique, sous la forme de participations dans des sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement et permettant un développement du rendement économique de ONE CREATION. Il contient des actifs cotés et non cotés. ONE CREATION peut aussi garantir la protection et le transfert de ces technologies.

17. Comment apprécier un retour sur investissement du capital de ONE CREATION ?

Par le versement du dividende aux associés. Le bénéfice net excédentaire peut être intégralement redistribué.

Il n'y a pas de valeur d'inventaire, à l'exception d'une sortie devant être financée, et ce dans la mesure où la valeur patrimoniale ne couvre pas le capital social. La part sociale d'une coopérative est toujours au niveau de sa valeur nominale, sous réserve de corrections conjoncturelles négatives.

18. Existe-t-il le volume nécessaire de sociétés cotées actives dans le domaine considéré pour escompter un développement sain et durable ?

Oui, la capitalisation boursière d'une cinquantaine de sociétés cotées dans les technologies de l'environnement est de l'ordre de CHF 488 milliards. Avec un capital social de plusieurs centaines de millions de francs suisses, le potentiel de diversification reste important dans un marché porteur à court, moyen et long termes. Et ceci sans considérer les potentiels au niveau des sociétés non cotées et start-ups.

19. Les résultats de ONE CREATION peuvent-ils être comparés à un indice de référence (benchmark) ?

Non et ceci pour plusieurs raisons:

a) Les résultats de ONE CREATION permettent le paiement ou non d'un dividende. Le montant de ce dernier est arrêté par les associés.

b) Nous ne sommes ni un fonds de placement ni un produit financier, mais une structure juridique avec un but précis lié à un développement économique industriel durable.

20. Existe-t-il un code d'éthique pour ONE CREATION ?

La Direction de ONE CREATION dispose d'un code de déontologie applicable en tant que partenaire économique des fonds de pensions en Suisse, qui détermine les exigences les plus élevées en la matière.

Les standards économiques, environnementaux et de bonne gouvernance d'entreprise qu'elle exige sont applicables à la Coopérative, sous réserve d'exigences supérieures souhaitées par le Conseil d'administration.

21. Quelle est la gestion active pratiquée par ONE CREATION ?

La coopérative intervient en tant que holding de prise de participations dans des sociétés dont l'activité peut avoir/a un impact positif sur l'environnement. Dans ce sens, la coopérative est une société régie par les articles 828 et suivants du Code des obligations.

Ledit article 828 précise que *«¹la société coopérative est celle que forment des personnes ou sociétés commerciales d'un nombre variable, organisées corporativement, et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres.*

²*La constitution de sociétés coopératives à capital déterminé d'avance est prohibée.»*

Nous ne sommes dès lors pas dans un processus de gestion active tel que cela se décline pour des investissements au travers de fonds de placement, il convient de bien distinguer les prises de participations dans des sociétés cotées et non cotées. ONE CREATION de par son but social sous-tend une gestion à long terme des prises de participations.

Pour les sociétés cotées, il est ciblé des entités économiques qui ont démontré que sur une période donnée, lesdites entreprises ont été à même de générer des profits stables à croissants et qu'elles sont à même de distribuer un dividende et que leur implication dans le développement durable, mesuré par le chiffre d'affaires, pourra s'accroître. Il n'est pas pratiqué de restrictions géographiques et de capitalisations boursières, si ce n'est que pour des raisons de gestion du risque et d'impact des mouvements boursiers sur le patrimoine et de maintien de la valorisation à long terme des participations, il est appliqué des critères très stricts au suivi et à l'augmentation des prises de participations. De même qu'il est primordial que le poids de chacune des entités du portefeuille respecte un rapport relatif entre les différentes participations qui ne soit pas dominant. Un niveau minimum de 50% de la fortune sociale en valeur de liquidation est appliqué pour ce type de sociétés.

Pour les sociétés non cotées, la Direction cible des entités aux différents stades du développe-

ment économique, comme nous avons eu l'opportunité d'en développer les fondements dans une NEWS précédente - www.onecreation.org -. Il est appliqué un critère de réserve sur le niveau de la prise de chaque participation, à savoir qu'une société présentant tous les critères d'excellence ne pourra dépasser, à l'acquisition, le vingtième de la fortune sociale totale en valeur de liquidation au moment de l'entrée dans la société. Ce qui implique que des contre-valeurs inférieures sont applicables, ce qui diversifie tout autant le portefeuille de participations dans des sociétés non cotées. Cela induit également que ONE CREATION construit dans son développement des capacités d'investissements ultérieurs dans les mêmes sociétés, en fonction de l'évolution de l'arrivée de nouveaux associés. Dans cette perspective, une participation dans MCE-5 pourra être augmentée automatiquement, à des conditions favorables, par un multiple de deux fois l'investissement initial. Pour ces sociétés, plusieurs dossiers très diversifiés sont à l'étude et représentent tout autant d'extension des secteurs économiques considérés, que du nombre de prises de participations qui renforcent la diversification de la fortune sociale totale et optimise les retours sur investissement.

En ce qui concerne lesdits retours sur investissement, chaque prise de participation dispose de son propre calendrier d'évolution, sachant que la Direction met le poids sur des entités à même de générer à terme des dividendes, sans exclure que certaines sociétés puissent être rachetées ou entrer en bourse, ce qui fondera une amélioration non négligeable de la substance économique du patrimoine des associés au travers de leurs part(s) sociale(s).

22. Sur quelles compétences ONE CREATION peut-elle compter pour être leader dans son concept ?

La Coopérative ONE CREATION réunit non seulement des personnalités dans les domaines sociaux et scientifiques autour de sa Direction stratégique, mais également un savoir-faire reconnu au niveau de sa Direction opérationnelle. Elle s'appuie également sur des compétences tierces spécifiques pour lui permettre d'être à la pointe dans son domaine.

23. À quoi servent les compétences techniques ?

La Coopérative réunit le plus de compétences techniques possible. Ce sont aussi bien des personnes individuelles que d'institutions académiques, scientifiques et techniques. Ainsi, ONE CREATION peut accéder plus rapidement aux meilleurs avis autorisés en la matière plus particulièrement dans la qualification des sociétés start-ups ou sujettes à doute sur la spécificité de la technologie.

24. Quels avantages peut-on retirer d'une participation dans ONE CREATION ?

Nous listons ci-dessous les neuf avantages principaux :

- Avoir à terme un rendement économique stable à croissant récurrent.
- Obtenir un capital stable à moyen et long terme
- Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
- Prendre des participations diversifiées.
- Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
- Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
- Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
- Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
- Devenir un investisseur engagé grâce au «label» ONE CREATION.

25. Quel genre de réseau ONE CREATION concentre-t-elle ?

La Coopérative ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser et de garantir, par l'action commune, les intérêts de ses associés dans le développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement et de la société civile.

À ce titre, elle établit des réseaux d'affaires tant avec des sociétés cotées que non cotées liées au domaine des technologies de l'environnement, tant en Suisse qu'à l'étranger.

26. À quelle information les associés ont-ils accès ?

Outre les rapports réguliers usuels tels THE NEWS de ONE CREATION, les différentes prises de participations sont accessibles aux associés en tout temps sur Internet. D'autre part, des informations spécifiques sur les sociétés sont disponibles dans les limites des normes légales.

27. Les investisseurs institutionnels peuvent-ils légalement participer à ONE CREATION ?

Aucune restriction n'est relevée pour les investisseurs institutionnels tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger. Sous réserve de dispositions spécifiques locales.

ONE CREATION dans son modèle de développement applique une politique de prise de participations qui respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. Les disponibilités pour la gestion courante et le règlement d'un dividende ne font pas l'objet d'une spéculation par un placement sur les marchés financiers ou des capitaux. Les participations sont réparties entre différentes catégories d'entreprises, entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION est une société de droit suisse non cotée de type *Private Equity*.

28. Comment s'assurer que des actionnaires croisés ne créent pas de conflits d'intérêts au sein de ONE CREATION ?

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix, sous réserve de dispositions particulières prévues par les statuts. Selon les statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'élire les membres du Conseil d'administration et donc de se prémunir contre les conflits d'intérêts au sein de ce dernier.

Les décisions du Conseil d'administration étant prises en toute indépendance de la Direction, il appartient à ce premier de prendre le risque ou non d'un conflit d'intérêts dans ses décisions, avec la possibilité de devoir s'en justifier devant l'Assemblée générale.

29. À quel niveau géographique se situe ONE CREATION ?

Bien que la Coopérative soit située juridiquement en Suisse, l'objectif dès l'origine est de disposer de participations globalement diversifiées.

30. Comment se désengager de projets non cotés n'ayant pas tenu leurs promesses ?

Ce genre d'évènement concerne principalement les sociétés de démarrage. Si cela devait arriver, la valeur d'acquisition serait corrigée. Une liquidation de la participation serait applicable si elle était jugée sans aucun potentiel de reprise. Dans un tel cas de figure, ONE CREATION devrait s'assurer d'une certaine maîtrise sur les brevets, autant que possible pour sécuriser son investissement en cas de faillite.

31. La prise de participation peut-elle s'effectuer pour un rachat de parts publiques ?

Théoriquement oui ONE CREATION a une philosophie de conservation des actions. Dans la limite de ses moyens et de sa politique, elle pourrait apporter son soutien à un rachat d'actions ou à une opération de retrait de la bourse d'une société cotée à qui il manquerait les liquidités nécessaires.

32. Comment évaluer les actifs non cotés ?

Les sociétés de démarrage sont valorisées selon les normes du marché. Les sociétés non cotées sont évaluées au niveau de la capitalisation payée au moment de la prise de participation, sous réserve d'une réduction de cette valeur si des éléments probants le nécessitent.

33. Que se passera-t-il si toutes les participations de ONE CREATION perdent simultanément une forte part de leur valeur et que les sociétés y relatives cessent d'honorer leur dividende ?

La Coopérative cessera la distribution de dividendes aussi longtemps que les résultats ne seront pas positifs et le capital social pas reconstitué. Afin d'atténuer la perte de

valeur due au marché, il est constitué une réserve de couverture du capital social. Dans la phase de démarrage, une valeur inférieure à la valeur nominale existe.

34. Quels sont les risques associés à l'activité de ONE CREATION ?

Le risque principal est l'évolution des marchés et son influence sur les titres cotés. En second lieu, les créations d'entreprises sont toujours accompagnées d'un risque, d'où l'appellation «capital-risque». Enfin, il existe un risque de rendement si les prises de participations choisies ne fournissent pas en moyenne le rendement planifié.

35. Existe-t-il un agio pour protéger le patrimoine des associés en regard de nouveaux apports de fonds ?

Non. Toute réalisation d'investissement n'est effectuée que dans le but de réaliser l'objectif de la Coopérative et de préserver le capital social. Pour ce faire, selon les capacités financières disponibles, ONE CREATION constitue une réserve de couverture de risque.

Lorsque l'intégralité du capital social est investie, l'apport de nouveaux fonds permet la poursuite du but social et diversifie le risque lié à des associés potentiellement dominants.

36. Comment le capital social de ONE CREATION prend-il en compte l'inflation ?

Le marché prend en compte l'inflation. Les dividendes reçus doivent correspondre à l'ensemble des paramètres déterminant le développement économique (croissance, inflation, monnaies, etc.).

37. Quelle est l'empreinte carbone de ONE CREATION ?

En l'état actuel, l'empreinte carbone de la Coopérative est très réduite puisqu'elle fonctionne sur l'infrastructure déjà existante de CONINCO Explorers in finance SA. Une évaluation du bilan carbone devra être incluse dans le Rapport annuel dès que les capacités et moyens seront réunis.

38. ONE CREATION sera-t-elle certifiée ISO 14001 ?

CONINCO Explorers in finance SA est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ce qui représente à nos yeux un acte appuyé de gouvernance d'entreprise. La certification ISO 14001 démontre l'engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. D'autre part, la Direction est signataire des PRI Principles for Responsible Investment qui ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien des Nations Unies.

39. Dans quoi sont investies les parts sociales acquises dans ONE CREATION ?

L'objectif est d'obtenir une répartition entre des titres cotés, pour permettre une prise de position et un dialogue avec des acteurs majeurs du marché et développer le rendement sur le long terme. Des titres non cotés pour formaliser un rendement stable à potentiellement croissant et dans des start-ups early stage et confirmées pour être dans la dynamique du développement des nouvelles technologies impactant positivement l'environnement et générer une valeur totale pour un développement du capital social.

40. Qui détermine l'allocation stratégique pré-cise de chaque classe d'actifs ?

La politique de prise de participations, l'allocation stratégique dans les différents stades de développement et d'implémentation sont du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative en dialogue avec la Direction et en fonction du développement du capital et des opportunités conjoncturelles.

Il n'y a pas une répartition optimisée ou idéale. Selon les périodes économiques, ce sera plus l'une ou l'autre solution qui sera considérée.

41. Comment s'effectuera la couverture du risque du capital social ?

La Coopérative n'est pas un fonds de placement. Elle est une société de prises de participations, d'engagement et d'accompa-

nement à long terme. Par conséquent, une politique de couverture du risque n'est pas dans son but. Cependant, différentes mesures sont prises pour que des participations ne deviennent pas dominantes. Selon les évolutions de l'économie, une opportunité plutôt qu'une autre sera considérée. Il y a également un pilotage du risque induit par la création de réserves qui permet de prendre plus ou moins de risque. Les apports de nouveaux associés sont utilisés dans ces différentes perspectives de pilotage du développement des participations.

42. Quels sont les critères de sélection pour les actifs considérés ?

Des critères spécifiques sont attribués à chaque type d'actif.

- Pour les actions cotées: d'une part, une stabilité financière durable des activités de la société, ainsi qu'une attractivité de rendements et de valorisation. D'autre part, une exposition qualifiée aux technologies de l'environnement telles que définies par les procédures de qualification.
- Pour les actifs non cotés: ne sont considérées que les sociétés servant un dividende et dont une partie du chiffre d'affaires est réalisée dans les technologies de l'environnement définies et dont il est démontré une volonté d'accroissement de développement en respect du but de la Coopérative. Elles doivent présenter une stabilité des activités et des rendements sur le court, moyen et long terme. S'ajoute à ces exigences, une situation saine au niveau de la dette de l'entreprise, attestée par une analyse de crédit.
- Pour les sociétés de démarrage, seules les sociétés engagées exclusivement dans les technologies de l'environnement définies sont prises en compte. La qualification se base sur l'analyse du plan d'affaires, lequel doit garantir une redistribution substantielle du bénéfice dans les étapes finales de développement d'une valorisation de l'ordre de CHF 1M en phase de création ainsi qu'un partenariat à long terme avec la Coopérative. Le savoir-faire technologique doit être validé par des tiers externes.

43. Pourquoi ne pas se concentrer sur un seul type d'actif ?

Dans un domaine unique voué à une croissance sur le long terme que sont les technologies de l'environnement, la Coopérative veut accéder à toutes les sources de croissance économique liées aux actifs à distribution de revenu.

La finalité de ONE CREATION étant d'encourager le rendement industriel économique dans son domaine, il est logique qu'elle diversifie son risque sur diverses capitalisations en tablant également sur la naissance possible d'entreprises innovantes porteuses de croissance parmi toutes ses participations.

44. Le capital social de ONE CREATION peut-il être fermé ?

En vertu de la loi, le capital social d'une coopérative est ouvert. Le Conseil d'administration décide de l'opportunité d'une libération de nouvelles parts sociales de cas en cas, en admettant ou non de nouveaux associés.

45. Quels sont les pouvoirs décisionnels de la Direction ?

La Direction n'est investie que du pouvoir opérationnel. Elle ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel quant à la stratégie et les prises de participations. Elle applique néanmoins les procédures établies et dans ce cadre, elle peut renoncer à poursuivre une qualification d'actifs lorsque les critères ne sont pas satisfaisants. Mais elle en informe le Conseil d'administration qui prend toutes les décisions en dernier ressort.

46. De quelles compétences internes et externes ONE CREATION dispose-t-elle pour mener à bien ses financements dans les actifs non cotés ?

La Coopérative s'assure un accès à ses besoins en internalisant les compétences professionnelles lorsque cela est nécessaire.

Pour les actifs non cotés, une double structure est mise en place. L'analyse des socié-

tés non cotées matures servant un dividende peut être faite avec les mêmes instruments que pour les actifs cotés.

Les sociétés non cotées n'étant pas tenues aux mêmes exigences de publication comptable que les sociétés cotées, s'ajoute à ces instruments un examen financier et stratégique effectué selon le modèle d'analyse de crédit bancaire à l'interne.

Pour les sociétés de démarrage, la répartition des rôles au sein de ONE CREATION est clairement définie: des tiers externes valident la technologie et l'évaluation financière et économique de la start-up est effectuée par la Direction qui valide le plan d'affaires.

Sur cette base, le Conseil d'administration décide de l'engagement financier.

L'accompagnement tactique et stratégique, ou «coaching», est par contre engagé à l'externe si nécessaire et financé par la start-up elle-même. La validation du business plan doit garantir cette mesure.

47. Qu'est-ce qu'une start-up ?

C'est une entreprise qui vient d'être créée et qui, par défaut, manque d'historique et de fonds propres nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Elle fait face à un manque chronique de moyens financiers pour se développer.

48. Pourquoi investir dans des start-ups s'il n'y a pas d'objectif de gain en capital ?

L'objectif à long terme vise à rester dans le capital des sociétés investies, cotées ou non, pour autant qu'elles distribuent un dividende et que le capital social de ONE CREATION n'est pas mis en péril. Différentes études démontrent qu'une société rémunérant ses actionnaires par des dividendes a un développement économique plus sain.

Une grande partie des start-ups fera l'objet d'acquisitions à terme et la Coopérative ne pourra garder sa part. Les revenus générés seront, au stade actuel des décisions, répartis pour des réinvestissements et pour une distribution de revenus.

49. Quels atouts ONE CREATION possède-t-elle pour soutenir les jeunes sociétés ?

Ses réseaux d'associés et de relations d'affaires peuvent faciliter des synergies.

Elle peut rechercher et recommander des experts pour accompagner et conseiller ces sociétés dans leur développement dans le cadre de sa participation au capital. Elle peut acquérir des brevets et des licences ou les financer, en échange de leur droit de propriété. L'engagement de ONE CREATION n'est pas limité temporellement, sous réserve que son but soit respecté.

Les frais de gestion des participations sont estimés à 1% du capital social dans la phase de démarrage et à 1.5% du patrimoine sous gestion dès l'engagement dans des sociétés de démarrage.

50. Quelles sont la liquidité et les conditions de sortie d'un ou plusieurs associés ?

La liquidité est élevée à raison de 84% à 90%, réalisable dans un délai de 48 heures.

Un associé peut dénoncer en tout temps une partie ou la totalité de sa participation.

Le remboursement des parts est défini par l'article 9 des statuts qui stipule que: «En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu des engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable».

En cas de demande de sortie de nombreux associés en même temps, l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pourrait notamment s'appliquer.

51. Quelle est la valorisation d'une part sociale en cas de sortie d'un associé ?

Le calcul de la valeur d'une part est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à l'exclusion de toutes les réserves. La valeur ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en circulation.

Exemple 1 | valeur au bilan: CHF 8'000.-; réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 8'000.-

Exemple 2 | valeur au bilan: CHF 12'000.-; réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 10'000.-

52. À quelle fiscalité sont régis des dividendes ?

La société est soumise à la fiscalité des personnes morales de son siège et du canton où celui-ci est établi, selon le barème applicable à la date de référence pour le bénéfice. Le dividende versé est soumis à l'impôt anticipé.

53. Quels sont les frais appliqués ?

1. Frais de souscription:
 - Frais d'entrée de 3% (1% de timbre fédéral et 2% solidaire pour les développements de la Coopérative)
2. Frais de fonctionnement:
 - Management fees de CONINCO (de 100% dès que le capital social a atteint CHF 20 millions) = 1.5%
 - Honoraires du Conseil d'administration
 - Intérêts et frais bancaires (dont courtage et dépôt titres)
 - Honoraires d'audit et services liés
 - Frais d'Assemblée générale et honoraires divers (avocats, tiers experts)
 -
3. Frais fiscaux:
 - Impôt sur le bénéfice

Le TER (1 + 2 + 3) est estimé à 3,5%.

Le TER des fonds de placement en *Private Equity*, selon le millésime et la structure (fonds ou fonds de fonds), est de 1% (structure en liquidation) à 12% (fonds de fonds actifs), et en moyenne à 6%.

La Direction de ONE CREATION n'applique aucuns frais de performance.

54. Pourquoi un Code ISIN ?

Le code ISIN ne donne pas la possibilité de souscrire directement de façon électronique comme tous fonds. Les souscriptions ne peuvent être effectives que par la remise en bonne et due forme du bulletin de souscription à la Direction de ONE CREATION.

Le code ISIN permet à l'associé de communiquer à sa banque de dépôt le nombre de parts souscrites. Cette dernière aura ainsi la possibilité de disposer des évaluations mensuelles en ligne selon les services professionnels qui permettent d'assurer la transmission régulière des évaluations de titres, dont les parts de la Coopérative.

55. Qui décide du versement du dividende?

Conformément aux statuts, art. 13, al. 4, le dividende est décidé par l'Assemblée générale. Ce dividende échu est versé en liquidité sur le compte communiqué par chaque associé. Celui-ci est exigible dans le délai communiqué suite à la tenue de l'Assemblée générale (avril 2015).

56. Le dividende peut-il être réinvesti ?

Le dividende peut être réinvesti, selon décision de l'associé, mais dès sa date d'exigibilité par une souscription de nouvelles parts.

STATUTS

Nom, siège et but

Article 1 – Raison sociale, Siège et durée

Il est constitué sous la raison sociale

ONE CREATION Coopérative

Une société coopérative avec siège à Vevey (VD), au sens des présents statuts et des articles 828 et suivants du Code des obligations suisse. La durée de la société est indéterminée.

Article 2 – But

La société ONE CREATION Coopérative - pour "Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'ordre Naturel" - poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

Associés

Article 3 – Admission de la qualité d'associé

Toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé en remplissant et signant dûment le bulletin de souscription de parts sociales prévu à cet effet et en déclarant ainsi accepter sans réserve les présents statuts.

Chaque associé doit acquérir au moins une part sociale et en demeurer propriétaire pendant toute la durée du sociétariat.

Le Conseil d'administration, sur souscription formelle d'au moins une part sociale, se prononce sur la demande d'acquisition de la qualité d'associé, laquelle ne peut être validée et portée au registre des associés qu'une

fois le paiement souscrit dûment et entièrement effectué.

Le Conseil d'administration peut lier l'admission à d'autres conditions ou refuser l'admission sans indication de motifs. Le nombre d'associés n'est pas limité.

Article 4 – Pour-cent de soutien de ONE CREATION

Conformément aux buts statutaires, le Conseil d'administration peut, sur requête dûment motivée, engager des fonds, sur l'excédent actif d'exploitation et jusqu'à concurrence d'un pour cent (1%) du capital social au maximum par année, pour soutenir des projets de tiers œuvrant dans le même sens qu'elle en faveur de la protection de l'environnement, dont le sérieux et la qualité sont démontrés.

Cette dotation se fera pour autant que les affectations prévues à l'article 29, alinéas 1 et 2, aient été dûment effectuées au préalable.

Article 5 – Perte de la qualité d'associé

La qualité d'associé se perd par la sortie volontaire, le décès pour les personnes physiques, la perte de la personnalité juridique pour les personnes morales, ou encore l'exclusion pour de justes motifs. La sortie d'un associé ne peut avoir lieu que pour la fin d'un exercice social et moyennant dénonciation donnée au moins six mois à l'avance au Conseil d'administration, par lettre recommandée au Conseil d'administration au moins six mois à l'avance.

Le Conseil d'administration est compétent pour prononcer l'exclusion, dûment motivée, en cas d'atteinte portée aux intérêts de la société. Le recours à l'Assemblée générale est réservé.

Capital social

Article 6 – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultatives – titres

La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune à la valeur nominale actuelle. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale, soit par augmentation de celle-ci, soit par réduction (splitting), en cas de (splitting, le nombre de parts en résultant qui dépasserait les dix mille pour un associé serait néanmoins dûment reconnu par mention spéciale au registre des associés. le Conseil d'administration est compétent pour décider d'une telle modification. L'Article 854 CO est réservé.

La société constate, pour chaque associé, son sociétariat et le nombre de parts sociales dont il est propriétaire dans un titre nominatif conforme à l'inscription figurant au registre des associés et portant la signature du président et du secrétaire du Conseil d'administration.

Ce titre n'est qu'une attestation et en aucun cas un papier valeur. Le Conseil d'administration veille à ce qu'en tout temps les titres émis correspondent à la situation réelle et procède, s'il y a lieu, à l'annulation et au remplacement des titres concernés.

Article 7 – Frais de souscription

Les adhérents versent, en sus de la valeur nominale de chaque part sociale, le montant du droit de timbre fédéral en vigueur ainsi qu'une commission d'émission fixée par le Conseil d'administration en pour cent de ladite valeur nominale. Cette commission d'émission est destinée à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives.

Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

Article 8 - Cessibilité

Les parts sociales sont cessibles à des tiers dès l'instant où elles ont été entièrement libérées. L'acquéreur doit présenter une demande d'admission écrite, précisant son acceptation sans réserve des statuts, et n'est reconnu en qualité d'associé qu'une fois son admission prononcée par le Conseil d'administration et dûment inscrite au registre des associés.

Le cédant de la totalité de ses parts sociales, obligatoires et facultatives, perd sa qualité d'associé. Il garde les droits et les devoirs liés à la qualité d'associé jusqu'à ce que la décision d'admission de son successeur soit prise et portée au registre des associés en même temps que sa propre radiation.

Article 9 – Remboursement des parts

En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser.

Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu d'engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable.

Responsabilité des associés

Article 10 – Responsabilité

La fortune de la société coopérative répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle ou toute obligation de versements supplémentaires des associés est exclue.

Organisation de la société

Article 11 – Organes de la société

Les organes de la société coopérative sont:

- A. L'Assemblée générale.
- B. Le Conseil d'administration.
- C. La Direction.
- D. L'organe de contrôle.

A. L'Assemblée générale – ses pouvoirs

Article 12 – Pouvoirs en général

L'Assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la société.

Article 13 - Droits inaliénables et attributions

L'Assemblée générale a en particulier les droits inaliénables suivants:

1. d'adopter et modifier les statuts;
2. de nommer et révoquer les membres du Conseil d'administration et l'organe de contrôle;
3. d'approuver le rapport annuel de l'administration;
4. d'approuver les comptes annuels (compte de résultat et bilan) et déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier statuer sur la répartition de l'excédent d'actif;
5. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration;
6. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts, ainsi que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration;
7. de décider sa dissolution, fusion ou transformation.

Article 14 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de contrôle, ou les liquidateurs. Elle a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par une lettre envoyée sous pli simple à chaque associé, à l'adresse indiquée sur le registre des associés, ou par courrier électronique aux associés qui en auront fait la demande par écrit en notifiant expressément leur adresse courriel en vigueur.

Sont mentionnés dans la convocation, les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que, cas échéant, les propositions du Conseil d'administration y relatives.

Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les associés que les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à leur disposition au siège de la société 10 jours au plus tard avant l'Assemblée générale et que chaque associé peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, d'instituer un contrôle spécial ou de renoncer, par décision prise à l'unanimité, à la présence de l'organe de contrôle.

Toute proposition individuelle présentée à une Assemblée générale sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée suivante si elle est appuyée par cinq associés au moins.

Article 15 – Assemblée générale extraordinaire

Une Assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu chaque fois que le Conseil d'administration l'estime nécessaire.

L'organe de contrôle, s'il y a lieu, peut aussi en demander la convocation.

Elle doit être également convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour. La même obligation incombe à l'administration si trois associés demandent sa convocation alors que la société compte moins de trente associés.

La convocation à l'Assemblée générale extraordinaire a lieu selon les règles applicables à l'Assemblée générale ordinaire.

Article 16 – Quorum, présidence et secrétariat

L'Assemblée générale peut valablement délibérer et se prononcer dès que le cinquième au moins de la totalité du capital social est présent ou représenté. L'article 19 des présents statuts est réservé.

Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président, ou encore, à leur défaut, par un autre membre du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil d'administration tient le procès-verbal. En cas d'empêchement, le président désigne un secrétaire ad hoc.

Article 17 – Droit de vote à l'Assemblée

Chaque associé a droit à une voix dans l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut être exercé en Assemblée générale par l'intermédiaire d'un autre associé muni d'une procuration écrite. Un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

Article 18 – Décisions – majorité requise

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix émises, pour autant que la loi ou les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions. Les élections et les votations ont lieu en principe à main levée. En cas particulier d'égalité des voix émises, un second tour a lieu immédiatement. Si l'égalité des voix subsiste et qu'il importe qu'une décision soit prise sans délai lors de l'assemblée, la voix du président est prépondérante.

Article 19 – Cas spéciaux – majorité qualifiée – modification des statuts dissolution

Une majorité de tous les associés inscrits au registre doit être présente ou représentée et la majorité des trois quarts des voix émises est nécessaire pour la modification des statuts, ainsi que pour prononcer la dissolution de la société.

Demeure réservée la modification de l'article 25 des présents statuts qui, en raison de sa nature contractuelle, ne peut se faire qu'à l'unanimité des voix émises à l'exclusion de toute personne ou entité directement ou indirectement liée à la Direction.

Demeurent en outre réservées, les dispositions en matière de majorité et de quorum prévues dans la loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus).

Article 20 – Procès-verbal

Toutes les assemblées générales font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

B. Le Conseil d'administration

Article 21 – Composition et durée des fonctions

La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins 3 membres, mais au maximum de 9 membres, choisis en majorité parmi les associés.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans, et immédiatement rééligibles.

Article 22 – Organisation, décisions et procès-verbal

Le Conseil d'administration s'organise lui-même, en nommant un président, un vice-président et un secrétaire.

Le secrétaire peut être choisi hors Conseil, sans avoir nécessairement la qualité d'associé.

Le Conseil d'administration peut déléguer certaines tâches à des commissions; ces commissions sont constituées de membres du Conseil, qui fixe leurs compétences.

La présence de la majorité des membres est nécessaire pour que le Conseil d'administration puisse prendre des décisions valables.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit par voie de lettre circulaire.

Toutes les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

Article 23 – Convocation

Le Conseil d'administration est convoqué par son président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année.

Deux membres du Conseil, de même que la Direction, peuvent demander au président, en indiquant les motifs, la convocation d'une séance.

Article 24 – Attributions

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle de la société.

Conformément à ses devoirs généraux selon art. 902 CO, il a les attributions intransmissibles suivantes:

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires, en particulier en déterminant la politique générale et les types d'activités autorisées;
2. en fixer l'organisation;
3. approuver les règlements;
4. fixer les principes de la comptabilité, du contrôle financier et le plan financier;
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles respectent la loi, les statuts et les règlements;

6. arrêter les comptes et établir le rapport de gestion;
7. définir les relations contractuelles avec la Direction;
8. approuver la rémunération de la Direction;
9. convoquer l'Assemblée générale et en fixer l'ordre du jour;
10. informer le juge en cas de surendettement;
11. décider de tout achat et vente d'immeubles et de prises de participations;
12. désigner les personnes autorisées à signer pour la société et fixer le mode de signature, lequel sera en principe collectif à deux;
13. prendre toute décision quant à l'émission de parts sociales, sous réserve des compétences légales impératives en la matière de l'Assemblée générale;
14. approuver les principes de la politique de prises de participations conformément au but de la société;
15. décider de cas en cas, s'il y a lieu, de l'attribution du «pour cent de soutien de ONE CREATION», dans les limites prescrites à l'article 4 des présents statuts.

D'une manière générale, le Conseil d'administration statue sur toutes les affaires qui ne relèvent pas, d'après la loi ou les statuts, des compétences de l'Assemblée générale ou d'autres organes.

C. La Direction

Article 25 – La Direction

En conformité avec l'art. 898 al.1 CO, la direction des affaires de la société est confiée à CONINCO Explorers in finance SA selon les dispositions contractuelles arrêtées par le Conseil d'administration. Ses tâches et ses attributions sont fixées dans le règlement de Direction. Sa rémunération est déterminée chaque année par le Conseil d'administration et est fixée par un contrat ad hoc.

La Direction a voix consultative au Conseil d'administration.

D. L'organe de contrôle

Article 26 – L'organe de contrôle

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit en qualité d'organe de contrôle, pour un mandat d'une année renouvelable, une institution reconnue sur le plan international.

L'organe de contrôle examine les comptes annuels et le rapport y relatif de l'administration conformément aux procédures de révision généralement reconnues (GAAS). Il établit un rapport à l'Assemblée générale avec ses conclusions et recommandations. Les constatations faites lors de l'examen des comptes ainsi que les propositions éventuelles doivent être remises par écrit au Conseil d'administration 14 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Article 27 – Gouvernance et conflits d'intérêts

Les membres du Conseil d'administration, la Direction et l'Organe de contrôle et leurs personnels respectifs intervenant dans les affaires de la société aux termes des présents Statuts, doivent agir en toute connaissance de cause, de bonne foi et avec toute la diligence et le soin requis, dans l'intérêt de la société et des associés.

Suivant les normes d'une éthique élevée, ils doivent prévenir loyalement le Conseil d'administration de tout conflit éventuel entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects, et ceux de la société ou d'une entité contrôlée par celle-ci. En pareil cas, ils s'abstiennent de commettre toute action ou omission et de participer à toute délibération ou décision sur laquelle un tel conflit pourrait avoir une influence. Le Conseil d'administration est juge de toute mesure à prendre éventuellement pour traiter la question efficacement.

Il existe notamment un conflit d'intérêts dès que les devoirs généraux envers la société sont contredits par les intérêts personnels ou ceux d'un proche, ou encore ceux d'un tiers auquel on doit, de droit ou de fait, loyauté et fidélité.

Lorsque ses décisions et ses propositions peuvent affecter de manière variable les différents associés, le Conseil d'administration doit veiller à tous les traiter équitablement.

Comptabilité et affectation du bénéfice de l'exercice annuel

Article 28 – Exercice social – Rapport de gestion

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année, pour la première fois au 31 décembre 2011.

Il est dressé chaque année un bilan et un compte de profits et pertes de la société, arrêtés à la date de clôture de l'exercice social.

Les comptes annuels sont dressés conformément à la loi et aux principes régissant l'établissement régulier des comptes.

Dix jours au moins avant l'Assemblée générale, l'administration doit déposer au siège de la société coopérative les comptes annuels avec son rapport annuel de gestion et le rapport de l'organe de contrôle.

Article 29 – Affectation du bénéfice

Après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil d'administration, il est affecté, sur le solde disponible du compte de résultat:

1. le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social.
2. une première répartition aux associés jusqu'à concurrence de 4% du capital social.
3. Le solde du bénéfice net après ces premières affectations et après application de l'article 4 des présents statuts par le

Conseil d'administration, est à la disposition de l'Assemblée générale pour, dans l'ordre de priorité suivant:

a) une affectation de 30% pour la création d'autres réserves en couverture des risques sur prises de participations;

b) une répartition supplémentaire aux associés jusqu'à un maximum de 8% du capital social;

4. Pour tout montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Dissolution et liquidation de la société coopérative

Article 30 – Dissolution

En cas de dissolution et de liquidation de la société, l'excédent qui reste après extinction de toutes les dettes est utilisé en premier lieu au remboursement des parts sociales. S'il subsiste un actif dépassant le montant nominal du capital social, la dernière Assemblée générale décide souverainement de l'affectation du surplus.

Publications et communications

Article 31 – Organe officiel

Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le

Conseil d'administration peut décider d'autres publications complémentaires.

Article 32 – Conciliation et for judiciaire

Les contestations entre les associés et la société ou ses organes et les contestations entre les associés eux-mêmes en raison des affaires de la société qui n'auraient pas été résolues en procédure de conciliation privée ad hoc sont soumises au juge du siège de la société.

Article 33 – Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale constitutive de ce jour. Ils entrent en vigueur au moment de l'inscription de la société au Registre du Commerce. L'administration est chargée d'accomplir avec diligence toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013 entrent en vigueur immédiatement et sont notifiées au Registre du commerce.

Vevey, 7 juin 2010 /modifiés 20 mars 2013

ONE CREATION Coopérative
5, quai de Perdonnet
CH-1800 Vevey (Suisse)
www.onecreation.org



www.onecreation.org